

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département des Vosges
Conseil départemental**

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT
ET
DÉLIBÉRATIONS**

SOMMAIRE

- Membres du Conseil départemental.....	2
- Membres honoraires du Conseil départemental	6
- Allocution liminaire du Président du Conseil départemental	7
- Discours du Président du Conseil départemental	9
- Ordre du jour :	
• Orientations budgétaires 2023	
✓ débats.....	11
✓ délibérations.....	31
- Présentation par Mme la Préfète du rapport d'activités des services de l'État	91
- Tableau récapitulatif des votes	108

MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

- Madame Nathalie BABOUHOT
Conseillère départementale du Canton de Mirecourt
Vice-présidente chargée de l'Administration, des Finances et du SDIS
Membre de la Commission Administration générale

- Madame Régine BÉGEL
Conseillère départementale du Canton d'Épinal 2
Conseillère départementale déléguée en charge de l'Environnement
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Martine BOULLIAT
Conseillère départementale du Canton de Charmes
Membre de la Commission permanente
Présidente de la Commission Administration générale

- Madame Claude BOURDON
Conseillère départementale du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 1
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Administration générale

- Monsieur Stéphane DEMANGE
Conseiller départemental du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 2
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Administration générale

- Monsieur Thomas GION
Conseiller départemental du Canton de Gérardmer
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Dominique HUMBERT
Conseillère départementale du Canton de Neufchâteau
Membre de la Commission permanente
Présidente de Commission Attractivité

- Monsieur Eric JACOTÉ
Conseiller départemental du Canton de Charmes
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Valérie JANKOWSKI
Conseillère départementale du Canton de Remiremont
Questeur
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
Conseillère départementale du Canton d'Épinal 1
Vice-présidente chargée de l'Enfance, de la Famille et de l'Autonomie
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur Benoît JOURDAIN
Conseiller départemental du Canton d'Épinal 2
Vice-président chargé de la Transition écologique
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT
Conseillère départementale du Canton de Gérardmer
Membre de la Commission permanente
Vice-présidente de la Commission Solidarités

- Monsieur Simon LECLERC
Conseiller départemental du Canton de Neufchâteau
Vice-président chargé des Collectivités et des Associations
Membre de la Commission Territoires

- Madame Catherine LOUIS
Conseillère départementale du Canton du Thillot
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Véronique MARCOT
Conseillère départementale du Canton du Val-d'Ajol
Vice-présidente chargée des Routes et du Patrimoine
Membre de la Commission Territoires

- Madame Dominique MARQUAIRE
Conseillère départementale du Canton de Golbey
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur Jérôme MATHIEU
Conseiller départemental du Canton de La Bresse
Vice-président chargé de la Communication et des Usages numériques
Membre de la Commission Administration générale

- Monsieur William MATHIS
Conseiller départemental du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 1
Vice-président chargé de la Mobilité
Membre de la Commission Attractivité

- Madame Sandrine PATARD
Conseillère départementale du Canton de Vittel
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur Dominique PEDUZZI
Conseiller départemental du Canton du Thillot
Conseiller départemental délégué en charge de la Montagne
Membre de la Commission permanente
Vice-président de la Commission Administration générale

- Monsieur Franck PERRY
Conseiller départemental du Canton de Vittel
Vice-président chargé de l'Économie, du Tourisme, de l'Agriculture et de la Forêt
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Benoît PIERRAT
Conseiller départemental du Canton de Raon-l'Étape
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Madame Roseline PIERREL
Conseillère départementale du Canton de Raon-l'Étape
Membre de la Commission permanente
Présidente de la Commission Solidarités

- Madame Bernadette POIRAT
Conseillère départementale du Canton de Bruyères
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Solidarités

- Madame Caroline PRIVAT-MATTIONI
Conseillère départementale du Canton de Saint-Dié-des-Vosges 2
Vice-présidente chargée de la Jeunesse, des Collèges, de la Culture et des Sports
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Alain ROUSSEL
Conseiller départemental du Canton de Darney
Conseiller départemental délégué en charge de la Forêt
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Guy SAUVAGE
Conseiller départemental du Canton de Mirecourt
Membre de la Commission permanente
Président de la Commission Territoires

- Monsieur Christian TARANTOLA
Conseiller départemental du Canton de Bruyères
Membre de la Commission permanente
Vice-président de la Commission Attractivité

- Madame Carole THIÉBAUT-GAUDÉ
Conseillère départementale du Canton de Darney
Vice-présidente chargée de l'Aide sociale territoriale et de l'Insertion
Membre de la Commission Solidarités

- Monsieur François VANNSON
Ancien Député des Vosges
Conseiller départemental du Canton de Remiremont
Président du Conseil départemental

- Madame Brigitte VANSON
Conseillère départementale du Canton de La Bresse
Membre de la Commission permanente
Vice-présidente de la Commission Territoires

- Monsieur Yannick VILLEMIN
Conseiller départemental du Canton d'Épinal 1
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

- Monsieur Thomas VINCENT
Conseiller départemental du Canton du Val-d'Ajol
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Attractivité

- Monsieur Stéphane VIRY
Député des Vosges
Conseiller départemental du Canton de Golbey
Membre de la Commission permanente
Membre de la Commission Territoires

MEMBRES HONORAIRES
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Monsieur Daniel AUDINOT

Monsieur Roland BÉDEL

Monsieur Michel BIDAUD

Monsieur Gérard BRAUN

Monsieur Henri DIDIER

Monsieur Serge ESSERMEANT

Monsieur Philippe FAIVRE

Monsieur Jean-Pierre FLORENTIN

Monsieur Luc GERECKE

Madame Martine GIMMILLARO

Monsieur Michel HUMBERT

Monsieur Michel LANGLOIX

Monsieur Arnould de LESSEUX

Monsieur Jackie PIERRE

Monsieur Gilbert POIROT

Monsieur Jean-Sébastien TRONQUART

Monsieur Guy VAXELAIRE

ALLOCUTION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental des Vosges s'est réuni le vendredi 25 novembre 2022 au siège du Conseil départemental, 8 rue de la Préfecture - 88000 Épinal, sous la présidence de M. François VANNSON.

La séance est ouverte à 14 heures 08.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte la quatrième session du Conseil départemental des Vosges relative aux orientations budgétaires 2023.

Sans plus tarder, je demande à Mme Valérie JANKOWSKI, notre collègue et Questeur, de procéder à l'appel des Conseillers départementaux. Mme le Questeur, je vous donne la parole.

Mme Valérie JANKOWSKI : Merci, M. le Président.

Mme Valérie JANKOWSKI procède à l'appel.

Sont présents : Mme Nathalie BABOUHOT, Mme Régine BÉGEL, Mme Martine BOULLIAT, Mme Claude BOURDON, M. Stéphane DEMANGE, M. Thomas GION, Mme Dominique HUMBERT, Mme Valérie JANKOWSKI, Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, M. Benoît JOURDAIN, Mme Elisabeth KLIPFEL, M. Simon LECLERC, Mme Catherine LOUIS, Mme Véronique MARCOT, Mme Dominique MARQUAIRE, M. Jérôme MATHIEU, M. William MATHIS, Mme Sandrine PATARD, M. Franck PERRY, Mme Roseline PIERREL, Mme Bernadette POIRAT, Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, M. Alain ROUSSEL, M. Guy SAUVAGE, M. Christian TARANTOLA ? Mme Carole THIÉBAUT-GAUDÉ, Mme Brigitte VANSON, M. François VANNSON, M. Thomas VINCENT, M. Stéphane VIRY.

Sont excusés : M. Eric JACOTÉ, M. Dominique PEDUZZI, M. Benoît PIERRAT et M. Yannick VILLEMIN.

Ont donné procuration : M. Eric JACOTÉ à Mme Martine BOULLIAT, M. Dominique PEDUZZI à Mme Catherine LOUIS, M. Franck PERRY à Mme Sandrine PATARD, M. Benoît PIERRAT à Mme Roseline PIERREL, M. Yannick VILLEMIN à Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE.

M. le Président : Je vous remercie.

Mes chers collègues, je voudrais à présent vous informer du déroulement de notre séance de travail de ce jour :

- je prononcerai dans quelques instants mon discours budgétaire portant sur les orientations budgétaires 2023 ;
- ensuite je laisserai le soin à Mme Nathalie BABOUHOT, en sa qualité de Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS, de procéder à la présentation des orientations budgétaires 2023 ;

- à 15h30, nous aurons l'honneur d'accueillir Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges, pour la présentation du rapport d'activité des services de l'État, conformément à l'obligation figurant à l'article L 3121-26 du Code général des collectivités territoriales. Ce rapport donnera lieu à un débat qui permettra à la représentante de l'État de répondre à vos questions éventuelles.

Je remercie tous les membres présents et notamment la presse, ainsi que les membres du panel citoyen qui assistent à nos travaux de cet après-midi.

Mesdames et Messieurs, je vais donc procéder à la lecture du discours budgétaire.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mes chers collègues,

Étape incontournable dans la construction du budget départemental, le débat d'orientation budgétaire a pour ambition de permettre à notre Assemblée d'échanger sur la trajectoire budgétaire que nous entendons donner à la collectivité départementale et à son Plan Vosges Ambitions 2027.

Je mesure ici combien cet exercice de prospective et d'anticipation apparaît délicat dans le contexte actuel. En effet, la situation que nous traversons depuis la crise sanitaire de 2020 nous invite à la plus grande des modesties dans la construction de notre budget.

Dans un tel contexte, mes chers collègues, il est essentiel de prendre de la hauteur, de fixer un cap et de s'y tenir le plus possible. C'est dans cette logique que je souhaite mener ce dialogue d'orientation budgétaire dans un esprit d'humilité, de discernement et de détermination.

Humilité : il vous sera confirmé, dans la présentation des orientations budgétaires détaillées par notre Vice-présidente Nathalie BABOUHOT, que notre situation financière arrêtée fin 2021 demeure solide, voire enviable pour certains. Elle résulte, bien évidemment, des choix forts que notre Assemblée a su faire par le passé mais nous devons toutefois demeurer vigilants car l'année 2022 nous démontre combien cette structure solide peut rapidement s'effriter.

C'est en effet plus de 20 000 000 € d'inscriptions budgétaires supplémentaires que notre Assemblée départementale a dû voter durant l'année écoulée afin d'assurer ses missions et d'assumer les engagements de l'État.

Je profite de cette séquence pour rappeler, une nouvelle fois, la suppression en 2020 par le Gouvernement d'Emmanuel MACRON de la taxe foncière des Départements au profit du bloc communal, qui impacte plus encore nos capacités d'actions.

Il est totalement paradoxal d'exiger de nos assemblées locales l'élaboration de trajectoires financières alors même que nous ne disposons d'aucune lisibilité sur nos recettes ! Dépenses et recettes, ce n'est pas – et vous en conviendrez – ma conception du « en même temps » en matière de gestion des affaires départementales.

Les élus locaux sont responsables et agissent en conséquence. Les actions des départements de France ne sont pas, pour le Gouvernement, une opposition mais bien une solution qui doit, plus que jamais, être prise en considération par les plus hautes instances de l'État.

Notre action publique ne peut être suspendue, à chaque instant, à un changement de posture gouvernementale et au vote, ou non, M. le Député, d'un amendement de dernière minute en loi de finances et vous en conviendrez.

Plutôt que de réfléchir aux moyens de contraindre nos collectivités territoriales, il me semblerait préférable que le soi-disant « pacte de confiance », si cher au Gouvernement, s'attache d'abord à garantir leurs ressources dans un esprit de responsabilité mutuelle.

Discernement : dans un contexte de « quoi qu'il en coûte », il est facile de céder à la surenchère des milliards d'euros déversés chaque jour.

A ces effets d'annonce, je préfère, pour ma part, porter une action départementale réfléchie et volontariste.

Je rappellerais simplement que :

- lorsque des mesures d'urgence s'imposaient durant la crise sanitaire de 2020 pour nos publics fragiles, nos entreprises ou nos collectivités... le Département a répondu présent !
- lorsqu'il s'est agi de prendre en charge les mesures issues du Ségur de la santé... le Département a encore répondu présent !
- lorsque nos entreprises/fournisseurs, impactés par la hausse des prix, ont fait part de leur incapacité à fournir certaines prestations sans une forte revalorisation des conditions de marché... le Département a de nouveau répondu présent !

Toutes ces mesures indispensables pour notre territoire et nos concitoyens, nous avons su les mener dans le respect de nos impératifs budgétaires.

Détermination : si notre trajectoire budgétaire se doit d'intégrer les incertitudes économiques et financières, la feuille de route que nous avons établie ensemble à travers le Plan Vosges Ambitions 2027 constitue la ligne de conduite que nous devons tenir.

C'est notre projet politique commun, que nous avons élaboré ensemble, avec l'implication exemplaire des services de notre collectivité et que nous avons construit en concertation avec les forces vives du département, le panel citoyen bien sûr, et naturellement avec les Vosgiennes et les Vosgiens !

Je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des agents de notre collectivité pour leur implication, leur professionnalisme et leur sens du service public. Ma reconnaissance, en qualité de Président, porte-voix de tous les élus de notre Assemblée et de la Direction générale des services, se concrétise par la mise en place et la montée en puissance du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Naturellement, nous serons également présents dans le cadre de la revalorisation du Ségur de la santé et du point d'indice.

Ainsi, la construction du budget 2023 s'inscrit dans une volonté de « faire face ».

« Faire face », ce n'est pas nier les difficultés à venir mais être en capacité d'assumer nos compétences régaliennes et de faire les choix que les circonstances exigent, ceci afin de préserver l'essence même de notre collectivité départementale : être la garante des solidarités sociales et territoriales.

Mes chers collègues, je vous remercie une fois encore de votre engagement au sein de notre Assemblée et de la qualité de votre travail et de vos interventions.

Mes chers collègues, je vous dis simplement merci. Nous avons encore beaucoup de choses à faire ensemble.

[Applaudissements]

Maintenant, je donne la parole à Mme Nathalie BABOUHOT, Vice-présidente en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS pour la présentation générale des orientations budgétaires 2023. Mme la Vice-présidente, nous vous écoutons avec impatience.

RAPPORT N° 1

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

(Rapport présenté par Mme Nathalie BABOUHOT, Vice-présidente
en charge de l'Administration, des Finances et du SDIS)

RAPPORT

Merci, Président, mes chers collègues, pour nourrir le débat, je vais m'efforcer de vous présenter le rapport que nous avons élaboré dans la perspective de la future construction budgétaire.

Pour poser les éléments du décor, je voulais revenir sur les données statistiques du département :

- une population qui, d'après les derniers indicateurs de l'Insee de 2022, est en baisse – il y a d'ailleurs un article sur le sujet dans la presse ce matin – sur la région Grand Est puisque la population est de 364 499 habitants ;
- un revenu par habitant qui augmente légèrement : 13 959,57 € ;
- une densité de population moyenne avec une grande disparité sur nos territoires : 62 habitants/km², ce qui est relativement stable par rapport à l'an passé ;
- un nombre de bénéficiaires des APL représentant un peu moins de 60 000 habitants ;
- mais surtout un indicateur concernant le revenu de solidarité active (RSA) que nous avons aussi dans le viseur puisque nous comptons contenir ces chiffres. Nous le verrons, ce sont des sommes assez importantes dans nos politiques. Nous avons 11 142 foyers bénéficiaires du RSA ;
- un potentiel financier par habitant s'élève à 645 € contre 626 € en 2021.

Voilà pour ces éléments de contexte.

Je rappelle que nous devons avoir le débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ainsi, le vote du budget 2023 ayant lieu le 19 décembre prochain, nous respectons donc bien évidemment les dispositions réglementaires et législatives.

Vous le verrez dans la présentation, nous avons également cette obligation de présenter les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que les évolutions du besoin de financement annuel.

Nous retrouvons ces différentes données, avec comme fil conducteur le Plan Vosges Ambitions 2027 qui est l'articulation de notre politique, notamment toutes les données concernant le Plan pluriannuel d'investissement que nous avons défini et qui a été actualisé pour la période 2022-2024.

Pour analyser la situation financière, nous aurons des présentations sur les dépenses et les recettes d'exploitation, l'épargne, les dépenses d'investissement mais également l'endettement. Nous retrouvons donc ces données et nous allons pouvoir avoir les éléments de comparaison avec 2021. C'est sans doute assez intéressant d'avoir ces données. Nous les confrontons aux ratios qui sont validés par le Ministère de l'Intérieur mais également par rapport à la situation financière des départements de la strate, donc les départements ayant à peu près la même taille que le nôtre. Juste pour situer quelques départements qui sont dans notre strate, on a l'Allier, l'Ardèche, l'Aube, l'Aude, le Cher, la Haute-Vienne, le Loir-et-Cher, le Lot-et-Garonne, le Tarn et l'Yonne. Il y en a d'autres encore mais c'est juste pour que vous ayez quelques éléments de comparaison.

Concernant la partie « dépenses d'exploitation », vous voyez l'analyse qui est faite sur ces dépenses depuis 2016 jusqu'en 2021. Vous avez les différents ratios, avec une hausse de recettes de 3,4 % qui est à nouveau confirmée, portée par la dynamique des droits de mutation à titre onéreux. En 2021, c'était une année record puisque nous avons atteint 45 000 000 € de droits de mutation à titre onéreux. Je ne suis pas certaine que nous atteignons ces seuils-là pour 2022. La part de TVA est également assez dynamique. C'est lié à la consommation que nous avons pour 2021.

En termes de contexte des dépenses d'exploitation, après les années de crise sanitaire liées à la Covid, nous sommes repartis dans une dynamique de hausse de + 2,37 %. Vous avez, au travers des graphiques, les différents impacts.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, sur les dépenses opérationnelles, nous voyons une progression de 3,2 % par rapport à 2020. Contrairement aux années passées, la hausse des dépenses sociales sensibles n'a pas été compensée par la baisse des autres dépenses. Nous voyons bien que là aussi, nous avons eu une forte hausse des dépenses obligatoires, liée à la conjoncture. Nous avons + 8,5 % alors que nous avons constaté une baisse en 2020 de 4,1 %. Nous dépassons d'ailleurs les niveaux qui étaient constatés en 2018 et 2019 tel que vous pouvez le voir dans les graphiques.

Les dépenses volontaires, qui avaient subi une diminution significative en 2020 en raison de la crise, sont reparties à la hausse – nous avons une hausse de 8,7 % –, tout en sachant que nous n'avons pas dépassé le seuil de 2019. En effet, nous sommes restés inférieurs de près de 2 000 000 € par rapport au seuil de 2019.

Pour situer le Département par rapport aux autres Départements de la strate, vous voyez que les dépenses d'exploitation sont moins élevées dans les Vosges. Il y a 3,8 points d'écart par rapport à la strate. Par contre, l'écart se réduit en 2021 parce que nous avons un écart plus significatif en 2020. Les dépenses d'exploitation évoluent donc plus vite que pour les Départements de la strate alors que la moyenne de la strate progresse de 1,7 %.

Il en est de même pour les recettes. Nous avons moins de recettes que les autres Départements de la strate. C'est souvent lié aux droits de mutation à titre onéreux qui dépendent des différents départements sur lesquels nous avons des écarts. Nous voyons que sur les recettes d'exploitation, l'écart s'est à nouveau accru en 2021. Nous avons 2,6 points en 2020. Nous avons une évolution de recettes qui est moins dynamique dans les Vosges puisqu'elle est constatée à 3,8 % alors que sur la strate, elle est de 5 %, ce qui affiche un vrai rebond.

À propos des dépenses sociales sensibles, sur les dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH), nous avons 39,4 points. C'est inférieur à celles de la strate. Nous sommes en hausse de + 5,3 % dans les Vosges alors qu'elles évoluent de + 10 % pour la strate.

Les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont de 12,9 points, donc inférieures à la strate. Elles se sont accrues de 4,1 % dans les Vosges contre 2,6 % pour la strate. Là aussi, ce sont des indicateurs qui sont assez significatifs par rapport à la démographie de notre département.

Les dépenses de RSA sont désormais de 1,7 point inférieures à celles de la strate. Pour la première fois, nous avons pu constater qu'en 2021, elles ont diminué de 3,3 % dans les Vosges alors que ces dépenses diminuaient de 0,5 % pour la strate.

Au sujet des dépenses d'hébergement et de frais de séjour, nous sommes à 10,8 points inférieures à la strate. Elles se sont accrues sur la période de plus de 5 % et de 2,8 % pour la strate.

Concernant les dépenses « ressources humaines », après avoir rattrapé le niveau de la strate en 2020, les charges de personnel ont poursuivi une évolution conforme à la strate. Vous le voyez dans le graphique. Elles ont

augmenté de manière moins conséquente qu'en 2020, avec une hausse de 2,2 %. Vous savez qu'en 2022, nous avons eu des hausses significatives mais qui n'apparaissent pas, n'étant pas traduites dans ces chiffres de 2021.

Pour l'épargne, s'agissant de l'épargne brute, il s'agit des recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. Nous atteignons un seuil d'un peu plus de 88 000 000 €. Nous avons donc une nouvelle hausse de 7,4 %. Elle était de 8,9 % en 2020. Vous l'avez compris, nous avons puisé un peu dans notre épargne pour réaliser notamment un certain nombre d'investissements.

Nous avons un taux d'épargne dans les Vosges qui est à 20,3 %, ce qui confirme une capacité d'autofinancement (CAF) robuste qui nous permet d'affronter l'avenir dans ce contexte-là. C'est une épargne qui permet un autofinancement à 90,3 %. Nous étions à 93 % en 2020. Il y a donc un léger fléchissement mais qui est très faible. Cette épargne nous permet de faire face à nos dépenses d'investissement, comme je l'évoquais tout à l'heure. Par ailleurs, si nous voulions mettre en rapport l'évolution de notre épargne et l'évolution des droits de mutation, nous sommes un petit peu sous influence des droits de mutation. Ce sont aussi des indicateurs qu'il faudra surveiller de près.

Concernant la situation du département par rapport aux départements de la strate en matière de CAF, nous avons un écart qui se réduit, qui revient dans les proportions que nous constatons avant 2020. Néanmoins, la CAF brute dans les Vosges demeure plus élevée de 22,5 points par rapport à la strate. Néanmoins, cet écart se réduit avec une CAF du département qui continue de s'accroître de 9,4 % alors que nous connaissions un rebond après 2020 qui était de 27,4 % pour la strate, qui était lié à des hausses de recettes.

Sur l'épargne 2021, en comparaison avec les autres départements du Grand Est, en termes d'épargne brute, le Département est en pole position comme ce fut le cas en 2020. Par contre, nous nous situons en quatrième position sur l'épargne nette en raison d'un remboursement d'emprunt qui demeure encore élevé, du moins d'un stock de dettes qui demeure encore élevé.

En matière d'investissements, nous avons une section d'investissement en 2021 qui a connu une hausse de 4 % après une baisse importante qui était enregistrée en 2020 – nous en connaissons la raison –, avec une stabilité sur les dépenses d'équipement directes. Par contre, nous avons une hausse importante des subventions d'équipement. Nous allons voir un peu l'articulation justement au niveau des investissements.

Pour les investissements nouveaux, nous avons 7,1 points de plus que la strate, ce qui confirme bien le volontarisme que nous avons en termes d'investissement, avec des investissements directs qui demeurent à 1,4 point au-dessus de la strate, ce qui marque à nouveau un ralentissement par rapport aux années passées. A l'inverse, alors que la strate connaissait un niveau de subventions d'équipement en retrait (- 5,7 %), celui du Département connaît une nouvelle hausse de + 11,6 % permettant, à nouveau, à ce dernier de dépasser de 28,8 points la strate. Le remboursement de la dette représente une part toujours très importante, beaucoup plus que la strate. Nous avons un écart très significatif lié aux engagements des années précédentes pour 57,4 points. Je souligne que ce sont des engagements qui étaient faits avant 2015.

Nous le voyons bien sur les subventions d'équipement, le Département reste un aménageur important du territoire et un acteur important pour le territoire. Si nous traduisons en euro par habitant ce qui est versé :

- en termes d'équipements directs, nous avons 131,65 € contre 126,20 € pour l'exercice 2020 ;
- en termes de subvention, nous voyons des engagements qui augmentent légèrement avec 71 € contre 70 € ;

- sur la dette, nous continuons à rembourser nos emprunts. Cela baisse légèrement, ce qui est logique. Par conséquent, nous ne ré-endettons pas la collectivité.

Concernant l'écart sur les équipements directs, notamment les politiques que nous allons poursuivre dans la Maison :

- pour les routes, nous avons une légère stabilité puisque nous avons environ 80 € par habitant qui sont investis ;
- pour le patrimoine, nous avons une augmentation : 15,84 € contre 13,87 € pour 2020 ;
- pour les collèges, il faut souligner que malgré la démographie scolaire du département, il y a toujours une forte implication de la collectivité puisque nous sommes à 29,77 € contre 23,39 € en 2020.

S'agissant des écarts dans les subventions, entre 2020 et 2021 :

- sur l'aide aux collectivités, nous avons un soutien très important en 2021 comme nous l'évoquions : 30 € contre 26,65 € en 2020 ;
- sur l'économie, nous avons un écart de 10,38 € contre 14 € ;
- sur l'hébergement et autonomie, nous avons une stabilité sur ces politiques et nous dépensons environ 15 € par habitant ;
- sur l'aménagement numérique, nous avons 7,65 € ;
- sur l'aménagement du territoire, nous avons là aussi des orientations très fortes de 7,65 € contre 4,62 €.

Sur les dépenses réelles d'investissement, comme je l'évoquais tout à l'heure avec la comparaison, nous sommes à la quatrième position dans le Grand Est en termes d'effort d'investissement par habitant. Nous avons devant nous l'Aube, la Meuse et la Haute-Marne. Pour un petit département comme le nôtre, nous prenons des engagements très forts en termes d'investissement.

Concernant la dette et la capacité de désendettement, nous avons un stock de dettes dans le département fin 2021 qui est de presque 259 000 000 €. C'est un stock important. Nous voyons une décroissance et une capacité de désendettement qui demeure très satisfaisante. Nous sommes légèrement au-dessus de la strate mais nous sommes à 2,9 années. C'est un indicateur qui nous permet d'avoir un budget en construction favorable.

À propos des stocks de dettes, donc les emprunts réalisés pour le financement de l'investissement et le remboursement d'encours de dette, vous avez les montants empruntés et vous voyez ce qui est remboursé. Comme je l'évoquais, nous poursuivons cette politique. Nous nous étions arrêtés en 2021. Pour information, sur 2022, la ligne d'emprunt était de 35 000 000 €.

L'encours de dette du Département demeure plus important puisqu'il y a un écart par rapport à la strate de 32 points. L'encours de dette du Département s'est réduit de 1,3 % contre 0,9 % pour la strate. Comme je l'évoquais tout à l'heure – nous voyons l'indicateur –, la capacité de désendettement s'est améliorée. Nous étions à 3,2 années en 2020. Par contre, on est toujours très important. Simplement, ces indicateurs de désendettement sont très bons puisque nous sommes largement au-dessus du seuil d'alerte qui est fixé à dix ans et le seuil critique à quinze ans.

En comparaison avec le Grand Est en termes de stock de dettes, nous ne sommes pas très bien positionnés. Vous voyez que nous sommes juste derrière la Meuse. Pour la capacité de désendettement, nous améliorons la

situation. Pour la première fois, nous sommes au-dessus de la moyenne des Départements du Grand Est, en espérant pouvoir poursuivre ces orientations.

Concernant l'extinction de la dette, vous voyez les encours. Comme on l'évoquait, nous avons de gros encours d'emprunt encore jusqu'en 2026 ou 2027 à peu près. Après, cela réduit. Vous avez la part en intérêt et en capital. Le taux moyen est de 1,42 %. Là aussi, cela m'étonnerait qu'il n'augmente pas. Le taux d'emprunt était à 0,57 % en 2021. Cette année, nous approchons les 3 % par rapport aux emprunts. Les taux, eux, continuent à augmenter.

S'agissant de la dette par prêteur, vous voyez nos différents partenaires. Pour les principaux, nous avons la SFIL, le Crédit foncier, la Banque postale et la CDC.

Nous passons aux autorisations de programme. Je rappelle que ce sont les opérations pluriannuelles d'études, de travaux, de subventions que nous inscrivons en début de chaque exercice. Pour le début d'année 2022, nous avons en stock en autorisations de programme 162 600 000 €, dont 11 500 000 € d'études et de travaux et 51 100 000 € pour les subventions. Vous savez que nous faisons toujours la chasse pour que les collectivités ne tardent pas dans leurs projets et que nous n'ayons pas après de stocks à gérer, qui nous empêchent de poursuivre nos programmations.

Concernant l'état des consommations et l'évolution des AP qui restent à financer, les stocks connaissent une baisse en raison d'opérations de nettoyage qui avaient été menées en 2021 où nous avons annulé une partie des engagements. Là aussi, nous poursuivons toujours avec la DBF ce travail qui est fait, de pourvoir apurer un maximum d'AP. Pour information, 12 400 000 € d'AP avaient été votés au titre de travaux et études en 2021 et 21 500 000 € d'engagements étaient pris pour les subventions. Dans les subventions, il y a 13 000 000 € pour les collectivités. Nous voyons bien l'ampleur de ces travaux et de ces orientations qui sont prises par la collectivité.

Pour vous dire un petit peu où nous en sommes sur nos consommations fin 2022, puisque cela nous donnera aussi une bonne indication sur les dépenses de fonctionnement, nous avons un taux de consommation qui est très élevé : 75,46 %. Nous allons avoir une forte hausse puisque nous allons passer les différentes écritures comptables à la suite des mesures qui impactent la collectivité dans le cadre du Ségur. Le versement se fera au mois de décembre, avec une rétroactivité sur ces mesures pour le mois d'avril. Cela fait quand même des sommes assez importantes à inscrire en budget.

Concernant l'évolution de nos consommations, elles augmentent par rapport à l'an passé de 5,66 %, ce qui se traduit par une augmentation de 15 000 000 € sur les dépenses de fonctionnement.

Sur les dépenses d'investissement, nous avons là aussi une consommation qui a largement augmenté. Souvenez-vous, nous avons eu des dépenses d'investissement très élevées et des engagements pris en 2022 qui sont hors normes puisque nous dépassons les seuils des 100 000 000 € qui avaient été inscrits. La hausse des consommations est donc de 18,20 % par rapport à 2021. Au regard de notre Plan pluriannuel d'investissements (PPI), nous avons dépassé les objectifs que nous nous étions fixés, qui étaient de 80 000 000 €. Je pense que nous serons peut-être aux alentours de 90 000 000 € en réalisés. Ce sont des sommes très importantes et impactantes mais qui sont liées au fait que nous rattrapons la période sanitaire. Il y a quand même des engagements, avec le Collège de Vagney par exemple qui va être livré dans quelques jours. Les hausses de prix ont aussi impacté les différents projets. Voilà un peu pour préfigurer ces orientations.

Nous passons au contexte de la construction budgétaire sur le fonctionnement. Sans vouloir vous faire pleurer, nous avons des engagements très importants qui vont être pris, avec des impacts qui ne sont pas négligeables. J'évoquerai la revalorisation liée au Ségur de la santé, nous avons une augmentation en 2022 de 3 800 000 €. Le Président a repris les revalorisations salariales dans l'introduction de ce débat, à savoir la revalorisation du point d'indice de 3,5 %. La révision du régime indemnitaire était un engagement qui avait été formulé dans la Maison et qui devait intervenir. Puis, nous avons également la revalorisation des assistants familiaux avec la loi Taquet. Cela représente 3 900 000 € d'impact. Il y a aussi la revalorisation du coût de l'énergie qui est liée à la hausse des prix des carburants et aux revalorisations du coût de l'énergie dans les bâtiments. Cela représente 600 000 €. Puis, nous avons des dépenses de fonctionnement supplémentaires qui sont obligatoires ou volontaires et qui conduisent à une augmentation de 20 200 000 € par rapport au budget de 2021 alors que – je le souligne – l'impact moyen des années passées était de 6 000 000 €. Nous avons donc un impact qui est d'ampleur. Nous avons également la poursuite d'une ampleur inattendue – cette fois, c'était une bonne surprise, j'espère qu'elle durera – du retrait des dépenses RSA de 5 000 000 €.

En parallèle, nous avons l'encaissement de recettes fiscales – comme on l'évoquait en introduction par rapport à la part de TVA et aux droits de mutation – de 3 400 000 €, mais également le remboursement lié aux engagements et aux dépenses sociales, donc un remboursement de certaines dépenses, pour 3 200 000 €.

Ce qu'il faut bien comprendre dans la construction budgétaire, c'est que cette augmentation des dépenses de fonctionnement cette année va se pérenniser. A l'inverse, l'absence de visibilité sur la reconduction des retraits au titre du RSA constitue un point d'interrogation. Garderons-nous ces bons résultats que nous avons ? C'est peut-être lié aussi à la politique conduite par nos agents sur ces sujets, en espérant que cela puisse durer.

Puis, il y a la dynamique des recettes. En effet, sur les droits de mutation à titre onéreux, nous ne nous attendions pas à avoir les mêmes recettes qu'en 2021, les 45 000 000 €. Nous avons essayé d'inscrire environ 38 000 000 € sur ces droits de mutation.

Ensuite, la fin de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est annoncée. Elle va disparaître pour l'année prochaine. Tout cela peut menacer l'épargne de la collectivité. Évidemment, quand on touche à l'épargne, on touche à la capacité d'investissement que l'on a pour l'avenir.

Par ailleurs, les enveloppes d'inscriptions budgétaires représentent plus de 100 000 000 €. Comme je l'évoquais, nous avons dépassé le cadrage que nous nous étions fixé pour 2022. Dépasser ce cadre de 80 000 000 € était un choix politique que nous avons validé ensemble – nous serons bien au-delà de ce montant – pour réaliser de grands chantiers comme le Collège de Vagney.

Nous avons aussi l'impact sur les prix de réalisation des travaux, entre autres les travaux de surface de chaussées. Puis, nous avons l'augmentation du niveau d'aide aux collectivités de 2 600 000 €, avec des autorisations de programme qui ont été votées également à la hausse et la réalisation d'opérations d'acquisitions immobilières, notamment à Vittel avec le pôle public.

Pour maintenir ce rythme, face à une probable contraction de l'épargne, il nous restera deux leviers principaux :

- soit l'emprunt – ce qui signifie un ré-endettement massif avec les conséquences sur le niveau de remboursement, donc il faudra manier cet outil avec précaution – ;
- soit le fonds de roulement qui est le seul amortisseur de crise dont nous disposons à la suite de la disparition du pouvoir de lever l'impôt.

Vous voyez bien que désormais, nous allons avoir principalement des parts de TVA qui sont liées à la conjoncture immobilière et de consommation.

Pour les orientations 2023, concernant les recettes, nous étions partis sur une hypothèse optimiste ou réaliste comme on le souhaite pour le budget avec 434 500 000 € qui ont été budgétés.

Pour l'instant, nous étions partis des postulats – nous pourrions interroger tout à l'heure Mme la Préfète sur ces sujets – qu'aucun plan de rigueur ne serait imposé par l'État sur les dotations des collectivités et d'une poursuite de la dynamique des ressources, notamment de la part de TVA sur laquelle un indicateur nous a été donné qui est d'à peu près 9 % d'augmentation. Nous avons inscrit 7 % pour être prudents dans nos constructions budgétaires.

À ce jour, nous avons une contraction modérée des droits de mutation à titre onéreux parce que nous savons que nous aurons sans doute des baisses qui risquent d'arriver dans les mois à venir. Il faudra aussi voir comment construire nos décisions modificatives. Nous sommes partis sur 38 000 000 € budgétés. Nous ne sommes pas revenus au seuil que nous connaissions avant 2018. Vous voyez que nous restons encore sur les mêmes seuils aux environs de 2019. Puis, nous tablons sur le maintien pour partie des dotations complémentaires, surtout celles qui sont liées aux impacts du Ségur de la santé qui étaient en partie compensées.

Concernant les menaces non impactées à ce jour, il s'agit :

- de la contribution de la collectivité au désendettement national qui pourrait passer par un encadrement des dépenses et/ou des baisses de dotations, ce que nous avons connu par le passé ;
- des répercussions plus fortes de la crise sur nos principales ressources économiques :
 - notamment sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), s'il y a moins de consommations, nous sommes tout de suite impactés ;
 - sur les taxes d'aménagement, il est fort à parier qu'il y aurait moins de constructions nouvelles dans le département vu la hausse du prix des matières premières ;
 - sur les droits de mutation également ;
 - puis sur la CVAE dont la disparition est annoncée.

En fait, nous allons devoir nous interroger sur cette capacité à assumer les hausses qui sont inédites dans le département et le rythme des dépenses volontaires qui ont été constatés les années passées. Il faut donc rester sur la prudence.

Les lignes de conduite financières, qui sont aujourd'hui proposées, sont une ambition maîtrisée. Il ne s'agit pas de freiner ni de réécrire la feuille de route que nous avons dressée dans le cadre du Plan Vosges, il s'agit simplement de prendre la mesure du bond que nous connaissons sur les dépenses de fonctionnement et de lever le pied sur les dépenses volontaires afin que ces dépenses de fonctionnement ne subissent pas une nouvelle hausse. Souvent, quand on met en place une politique nouvelle, il y a des répercussions. Là aussi, encore faut-il pouvoir les accepter.

En investissement, nous allons réduire progressivement la forte hausse que nous avons connue. Il n'est pas question de dépasser les seuils des 100 000 000 € comme nous l'avons fait cette année mais de nous conformer au PPI qui a été construit et de garder à l'esprit ce niveau des 80 000 000 € d'investissement.

Concernant l'ambition maîtrisée que j'évoquais, nous voyons les traductions des lignes budgétaires et les simulations que nous avons pu faire en termes de projection même si ce n'est pas toujours facile de parler de projection dans le climat que nous connaissons aujourd'hui. Ce sont des indicateurs importants comme celui que nous avons travaillé ensemble sur l'épargne.

Concernant l'épargne, nous sommes à 67 000 000 € sur le CA anticipé avec la DM2 pour atteindre 55 000 000 € en 2027. Nous avons défini ensemble des seuils. Il ne faut pas descendre en dessous des 50 000 000 €. C'est le seuil d'alerte.

Il en est de même pour l'emprunt. La trajectoire qui est tracée consiste à rester sur des enveloppes de 35 000 000 €. Si nous dépassons ces enveloppes, nous allons endetter fortement la collectivité pour les années futures et pour les futures constructions.

Malgré ces traductions, nous restons sur des capacités de désendettement qui sont tout à fait correctes puisque nous sommes en-dessous des cinq ou nous flirtons les cinq années. C'est largement tout à fait correct. Nous maîtrisons ainsi notre stock de dettes.

Au regard de ces incertitudes, les orientations budgétaires 2023 sont élaborées – c'est ce que nous avons toujours fait dans la Maison – sur du compromis, c'est-à-dire un équilibre, donc un scénario de compromis entre la réduction de cette dynamique de 2022, qui serait difficilement conciliable avec les contraintes financières, et la mise en place d'un plan de réduction forte des ambitions départementales, avec le postulat de /

- préserver une dynamique de recettes ;
- l'absence de nouvelles dépenses obligatoires qui nous seraient imposées ;
- la maîtrise de certaines dépenses volontaires – je le dis et le martèle pour les collègues, c'est vraiment une feuille de route que nous devons nous appliquer – ;
- un retour à un niveau d'investissement conforme au PPI ;
- un plan de mobilisation du fonds de roulement de la collectivité ;
- et toujours le maintien de notre stock de dettes.

En fait, il faut toujours rester prudent et se préparer s'il y avait des choix plus difficiles à faire et si la situation venait à se dégrader. Essayons de rester prudents par rapport à ces mesures.

En termes d'argent, le BP 2023 se traduit par 521 300 000 €. La répartition entre l'investissement et l'exploitation est la suivante : 126 800 000 € d'investissement et 394 500 000 € de dépenses d'exploitation. Nous gardons donc un volume très important en termes d'investissements puisque nous sommes à 24 % d'investissement. Nous gardons ce niveau important pour la collectivité départementale. Nous sommes en léger retrait par rapport à l'inscription 2022 mais cela reste tout à fait mesuré.

Nous avons des niveaux d'investissements d'équipements et de travaux directs qui retrouvent les seuils d'avant 2020, puis des subventions qui poursuivent une dynamique à la hausse, sachant que nous ne savons pas, là aussi, si les collectivités garderont ces caps. Il est fort à parier que les communes ou communautés de communes n'ont pas forcément les moyens d'engager des projets. C'est à craindre.

Pour les dépenses d'exploitation, nous avons une forte hausse de 7,3 % par rapport au BP 2022. C'est lié aux revalorisations salariales mais également à la hausse des prix, notamment du prix de l'énergie.

Sur les recettes, vous voyez toute la complication de la construction budgétaire avec les différentes recettes qu'a la collectivité en termes de dotations et d'allocations de fiscalité directe ou indirecte. Je ne vais pas vous lire l'ensemble de ces chiffres. Vous pouvez voir cette articulation. Puis, nous le reverrons de toute façon dans la construction budgétaire. Nous avons ces impacts de recettes. Ces recettes seront affectées selon l'articulation qui a été adoptée dans le cadre du Plan Vosges. Nous avons vraiment nos quatre piliers.

En termes d'attractivité du territoire, nous avons presque 11 000 000 € de fonctionnement sur cette ligne budgétaire et 7 580 000 € sur l'investissement. Vous voyez, selon les différentes thématiques, les implications.

- En économie, nous proposerions une inscription de 4 131 260 € contre 2 243 000 € pour l'investissement.
- Sur le tourisme, il y a toujours un soutien constant.

- Sur l'agriculture et la forêt, en fonctionnement, nous avons une légère augmentation, avec un léger recul sur certains dispositifs en investissement.
- Pour la culture et le sport, nous l'évoquions dernièrement, nous avons des choix difficiles parce que certains retraits de dépenses volontaires (de 7 %) seront effectués sur ces politiques.
- S'agissant du marketing territorial qui est un point phare pour la collectivité, nous poursuivons les engagements qui avaient été pris.
- Sur les usages du numérique, nous avons là aussi une légère poursuite. Nous avons une baisse assez peu significative.

Sur le volet de la qualité de vie des Vosgiens, nous avons 230 000 000 € d'investissement et, en fonctionnement, près de 8 000 000 €.

- Pour l'autonomie, notamment en investissement, nous avons une augmentation assez significative sur ce volet-là.
- Sur les collèges, comme je l'évoquais tout à l'heure, les engagements sont assez forts. Là, nous avons l'impact de hausses, notamment du prix de l'énergie. Nous l'avons vu lorsque nous avons voté les dotations de fonctionnement.
- Sur l'enfance et la famille, nous avons des engagements importants, notamment en termes de fonctionnement puisqu'il y a des augmentations de 12 %, en espérant que nous arriverons à contenir cette situation qui est difficile pour le Département.
- Sur l'environnement et le développement durable, nous avons un léger retrait d'un peu moins de 5 %. Par contre, en investissement, nous avons un engagement assez fort.
- Sur l'insertion - logement, nous avons un léger retrait de 5,5 % sur le fonctionnement.

Sur les équilibres territoriaux, nous avons 25 000 000 € de fonctionnement contre 47 000 000 € d'investissement.

- En matière d'appui aux territoires, nous avons toujours des engagements très forts sur ces politiques à la fois en fonctionnement et en investissement.
- C'est le cas aussi pour les routes, nous poursuivons également les charges de fonctionnement sur cet aspect.
- Sur la participation citoyenne, les engagements qui avaient été pris dans le Plan Vosges vont se poursuivre mais là, nous sommes sur des budgets plus réduits.
- Sur le SDIS, nous voyons que l'impact des hausses se traduit sur la subvention qui va être versée. En effet, nous avons 12 % d'augmentation liés, là aussi, aux revalorisations salariales ainsi qu'aux hausses du coût de l'énergie pour les différents bâtiments, les véhicules et la flotte automobile. Par contre, en investissement, nous avons un retrait mais c'est un décalage parce que ce retrait, nous le retrouverons l'année prochaine, avec les constructions que nous avons pu faire avec le SDIS sur ces sujets. Ainsi, 500 000 € se retrouveront de toute façon sur l'exercice 2024.

Sur les services supports, nous voyons là aussi des traductions très importantes, soit 128 000 000 € de fonctionnement contre 63 000 000 € d'investissement.

- Sur achat et juridique, nous avons une augmentation sur ces lignes.
- Mais le plus significatif, c'est le poste « ressources humaines » où nous dépassons les seuils des 100 000 000 €, avec une augmentation de 8,9 %. C'est la traduction des mesures que nous avons évoquées, à savoir le Ségur, le point d'indice, les revalorisations salariales du RIFSEEP, la loi Taquet, en espérant – puisque nous ne l'avons pas inscrit dans le budget –, que nous n'ayons pas d'augmentation supplémentaire du point d'indice. C'est sous-jacent a priori. Nous savons que l'augmentation d'un point d'indice représente 600 000 € dans notre budget, ce qui est assez significatif.

- Sur le patrimoine, nous avons là aussi des implications assez importantes par rapport aux différents projets que nous avons à poursuivre. Il y a une augmentation sur la ligne qui est liée également aux impacts des 33 % d'augmentation.

Je vous ai présenté les grandes lignes budgétaires, sans oublier notre Plan Vosges avec les trois politiques transversales que nous avons souhaitées. Nous avons là aussi des traductions budgétaires à la hausse :

- pour la jeunesse : plus de 76 000 000 € du budget sont consacrés aux jeunes ;
- sur la transition écologique, nous avons là aussi un engagement fort pour 21 300 000 € ;
- sur les services publics de proximité, près de 26 000 000 € sont consacrés à ces politiques d'appui auprès des territoires sur ces sujets.

Voilà pour vous présenter les grandes lignes et ouvrir le débat d'orientations budgétaires. Vous avez également dans la KBox un document très utile en matière de ressources humaines, avec un travail qui a été effectué au sein de la collectivité et qui est très important. J'évoquais les mesures liées au RIFSEEP et au Ségur qui ont nécessité pas mal d'implications de la part des services. Nous avons aussi l'analyse qui est faite avec le télétravail. C'est donc un ensemble de modernisations à construire pour le Département.

Je tenais aussi à remercier les services pour la préparation de ces dossiers, en espérant que j'ai été la plus claire possible.

DÉBATS

M. le Président : Merci, Mme la Vice-présidente, pour la présentation de ces orientations budgétaires. Je profite aussi de cet instant pour vous remercier très sincèrement pour votre engagement, votre travail et votre savoir-faire. Je remercie également tous les services. Vous avez une vice-présidence compliquée à assumer, déjà d'une part par l'ampleur de votre mission. 521 000 000 € de budget, ce n'est pas mal. Ensuite, le tout, c'est de l'équilibrer et d'apporter les moyens nécessaires pour faire face à nos obligations. Vraiment merci à vous. Vous avez bien pris la dimension de vos fonctions et je tiens à vous en remercier. J'y associerais aussi les services. Il faut qu'il y ait une bonne entente entre les services et les élus.

J'ai juste une remarque à ce stade. Pour 2023, nous avons encore la possibilité de proposer un bon budget. C'est une bonne chose. C'est un bon budget parce que nous pouvons bénéficier des acquis des années précédentes où nous avons eu un certain nombre de fondamentaux budgétaires qui se sont consolidés au fil du temps. Nous avons pu assainir la situation. Nous avons pu continuer à investir beaucoup.

Certes, nous avons encore un stock de dettes qui est important, soit 259 000 000 € environ, mais en 2025, cela va s'arranger parce que nous avons tout un tas d'emprunts qui vont arriver à leur terme. C'est une bonne nouvelle. Ce qui est important, c'est la capacité de désendettement. C'est la vraie donnée. Là, nous sommes à 2,9 années, ce qui est tout de même assez important. Qui d'entre nous peut rembourser ses emprunts en 2,9 années, en 3 ans ? Cela prouve que notre santé financière est bonne.

Parallèlement à cela, nous continuerons à investir, à investir de façon substantielle, à investir dans le cadre d'équipements nouveaux. Nous suivons évidemment l'évolution comme le lait sur le feu parce que la vraie difficulté, à mon sens, sera la construction du budget 2024. Là, cela risque d'être un exercice beaucoup plus compliqué. Cette année, nous arriverons à faire face à la situation. Nous gardons encore un haut niveau d'investissement, ce qui est tout à fait remarquable.

Sans plus tarder, je donne la parole à Stéphane VIRY.

M. Stéphane VIRY : Merci, Président, mes chers collègues, merci à Nathalie BABOUHOT pour le panorama dressé, pour les éléments financiers qui nous sont donnés en ce moment, pour les éléments de réflexion surtout.

M. le Président, je souscris à vos propos sur la pratique du pouvoir gouvernemental – ce n'est pas une nouvelle, hélas, c'est devenu une récurrence – et sur les arbitrages qui continuent d'être pris au préjudice des collectivités territoriales, souvent à l'emporte-pièce, sans fil conducteur, sans concertation préalable, sauf globalement à assumer encore et toujours de la part du Gouvernement la ligne conductrice qui est celle d'un désengagement de l'État et un transfert de charges aux collectivités territoriales mais également – et à mon avis, c'est tout aussi grave – un défaut de confiance envers les collectivités territoriales et leur capacité à faire de bonnes choses et à être responsables de leurs décisions de gestion quotidienne.

Globalement, l'État nous fait payer une absence de maîtrise globale de ses finances publiques alors que les élus locaux n'en sont absolument pas responsables. Toujours est-il que l'exercice devient assez compliqué. Ce que je peux déplorer par rapport aux propos que vous avez pu tenir à titre introductif, c'est qu'il n'y a pas de pacte de territoire. Il faudrait enfin dans ce pays, dans ce quinquennat, qu'il y ait un pacte de territoire entre l'État, dont nous avons besoin parce qu'il porte la République et incarne la Nation, et les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient. Quand on parle de pacte, nous avons des ersatz qui reposent sur des motivations sournoises et des effets pervers. Je citerais notamment le pacte Cahors jadis.

Je souscris donc à ce que vous avez pu dire sur le contexte dans lequel le Conseil départemental doit avancer et proposer aux Vosgiens des décisions qui préparent l'avenir et qui apportent des services publics à la population. C'est le moment des orientations budgétaires, des trajectoires. Nous menons cette réflexion par rapport à nos priorités pour les Vosges. Elles ont été unanimement posées en début de mandat, faut-il le rappeler, et par rapport à nos choix qui ont été effectivement traduits dans le Plan Vosges 2027.

Pour 2023 – merci à Nathalie BABOUHOT et aux services –, le cadrage est posé, il est clair. Je crois que nous pouvons encore parler de solidité par rapport à ce qui peut se passer en 2027. Il n'en demeure pas moins, me semble-t-il, à ce moment de nos réflexions et de nos débats, notamment dans le cadre de ces orientations budgétaires, que nous pouvons poser deux réflexions.

La première, c'est la ligne de conduite qui doit être la nôtre compte tenu de cette crise énergétique, devrais-je dire de ce choc énergétique, dont le précédent, pour l'Occident, date des années 70 et dont nous avons vu les conséquences encore quarante à cinquante ans après (chômage de masse, désindustrialisation...). C'est terrible. Ce qui se passe en 2022 aura des conséquences collatérales multiples et majeures. L'impact pour notre collectivité territoriale, pour les communes vosgiennes, pour les villes et les villages sera conséquent. Je reformule cette idée, au-delà du quotidien et au-delà de ce que le Département fait très bien dans le cadre de la maîtrise de ses process, d'un travail de regard sur nos pratiques, sur nos habitudes, sur notre fonctionnement, sur nos engagements qui pourrait nous permettre de modifier les choses qui ont été étayées, qui ont été reprises au fil du temps. Le Département n'aura peut-être plus la possibilité ou la charge prioritaire en 2024, en 2025, en 2026... Puisque globalement en 2023, cela va passer encore, donnons-nous la chance et le temps d'anticiper pour nous permettre d'avoir encore des marges de manœuvre pour maîtriser ce que nous voulons proposer et faire pour les Vosges.

La deuxième réflexion, au-delà de ce travail de révision de nos pratiques, ce serait peut-être – je sais que ce n'est pas la ligne – de réfléchir à une mobilisation de la capacité budgétaire du Conseil départemental qui est le fruit d'une très bonne gestion depuis toujours. Nous avons effectivement une capacité opérationnelle en réserve. Ne faudrait-il pas envisager de l'utiliser et de la mobiliser partiellement comme l'État a su le faire à la sortie de la

crise sanitaire, comme la Région Grand Est a su le faire également à la sortie de la crise sanitaire pour soutenir le territoire, pour porter les communes, pour véritablement être présents, avoir l'effet levier et immédiatement éviter qu'il y ait des conséquences collatérales ?

Tout cela mérite d'être réfléchi, calculé. Néanmoins, ne devrions-nous pas faire quelques entorses et faire preuve de dérogation par rapport à la ligne qui a été la nôtre compte tenu de la situation dans laquelle nous sommes qui, à mon avis, dépasse la crise économique, dépasse la crise financière telle que la France a pu en connaître selon certains cycles ?

Je crains que ce soit beaucoup plus grave. Je crains que cela tape encore plus vite, encore plus fort, notamment pour les Vosgiens et les Vosgiennes. Il faudrait probablement que le Département soit au rendez-vous selon ses capacités budgétaires et opérationnelles.

Ce sont les deux réflexions que je voulais émettre à l'appui, je le redis, des orientations qui nous sont présentées par notre Vice-présidente aux Finances.

M. le Président : Merci pour votre intervention qui, somme toute, est dans la logique de ce que nous avons toujours fait, avec des degrés variables d'intensité, tout simplement parce que nous faisons face à la situation. C'est-à-dire que quand nous sommes dans des périodes propices, dans des périodes de très bonne stabilité financière, cela n'impose pas forcément à ce que nous réalisions véritablement du chamboule-tout au sein de notre Assemblée et que nous forcissions le trait sur des lignes budgétaires comme l'investissement par exemple. C'est ce qui nous a permis de financer la fibre, de faire tout un tas de choses à l'échelle de notre territoire qui sont aujourd'hui jugées comme extrêmement positives.

Sur les perspectives de notre société, parce que c'est un débat de société, il n'y a pas que les Vosges qui vont être impactées par les problèmes de crise énergétique. Il va de soi que cela fait partie de nos préoccupations. En creux ou au travers de mon discours de présentation de ces orientations budgétaires d'une part et d'autre part, dans le cadre de la présentation très factuelle de notre Vice-présidente en charge des Finances, il est apparu immédiatement de façon très claire que la prudence et la remise en cause d'un certain nombre de nos politiques, si les besoins s'en font sentir – et il y a de fortes chances que nous serons obligés de revisiter un certain nombre de nos politiques publiques –, nous serons évidemment prêts.

D'ailleurs, la meilleure preuve, pourquoi avons-nous mis en place tout notre dispositif et tout notre concept d'évaluation de nos politiques publiques ? C'est un outil qui est présent dans notre Assemblée et qui nous apporte justement depuis un certain nombre d'années les éléments très factuels et les éléments très concrets de l'efficacité de nos politiques publiques qui sont fondamentales dans le cadre d'une vraie politique de prospective.

Effectivement, nous sommes obligés d'être en veille permanente sur l'évolution de notre société et, en creux, sur l'impact qui est à craindre pour demain de ce contexte international particulièrement difficile d'une part et d'autre part, avec l'inflation, la crise énergétique et toute sa cohorte de difficultés qui nous attendent.

D'ailleurs, il ne vous échappe pas que de grandes organisations telles que l'Europe, de grandes institutions telles que la BCE (Banque centrale européenne) également essaient aujourd'hui de débattre sur des questions aussi importantes que l'inflation en disant que la meilleure façon de combattre l'inflation, c'est d'instaurer une politique déflationniste. Je veux bien croire que c'est efficace pour lutter contre l'inflation – je vous l'accorde –, mais d'un autre côté, le remède n'est-il pas pire que le mal ? C'est aussi la question que nous sommes en droit de nous poser. D'ailleurs, si vous lisez les médias qui traitent d'économie, c'est un sujet qui commence à être récurrent. C'est un exemple parmi tant d'autres.

En ce qui concerne la sortie de la crise sanitaire, j'apporterais, chers collègues, juste un petit bémol : nous n'en sommes pas totalement sortis. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Du jour au lendemain, nous sentons

qu'il y a un peu de mou notamment sur les campagnes de vaccination et que le virus est encore bien présent au sein de notre société. Il faut encore aujourd'hui rester plus que prudent.

Ceci dit en son temps, je tiens aussi à rappeler que le Département – comme vous le savez – a apporté un support important à nos entreprises lorsqu'elles nous ont remonté les difficultés qu'elles rencontraient, notamment en ce qui concerne les coûts qui étaient plus élevés. Le Département, comme je le disais dans mon intervention liminaire, a fait face. Nous l'avons fait de façon concrète. Ce sont des sujets qui nous préoccupent. Cela a été vrai aussi pour les associations ainsi que pour un certain nombre de partenaires.

Pour répondre très clairement à votre question, plus que jamais, il est important qu'en commission, nous commençons à travailler dès le vote du budget 2023. Je peux dire qu'à ce stade, nous avons bien encadré le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, que la difficulté va être pour 2024 et qu'au lendemain du vote du budget primitif 2023, les commissions se mettent au travail pour justement réfléchir à des marges de manœuvre éventuelles qui pourront exister demain grâce à un réaménagement, à un redéploiement d'un certain nombre de politiques publiques.

En tout cas, depuis le temps, la flamme qui m'anime est intacte. L'innovation, la modernité, la prospective – je pense être autorisé à dire –, avec des degrés de réussite variables, sont des sujets auxquels je suis particulièrement attaché. On a du mal à dire le contraire.

Pour préparer l'avenir, mes chers collègues, plus que jamais, nous allons travailler collectivement pour gérer au mieux la situation qui nous attend. J'ai besoin de vos propositions. Je sais pouvoir compter sur vous.

William MATHIS a demandé la parole.

M. William MATHIS, Vice-président : M. le Président, mes chers collègues, on a raison d'appeler le document que nous venons d'examiner les orientations budgétaires. En matière budgétaire, il y a trois étapes. Il y a d'abord les orientations, c'est-à-dire un point de départ et un point d'arrivée que nous aimerions atteindre suivant une certaine trajectoire. Il y a ensuite le budget primitif qui s'appelle prévisionnel – c'est son autre dénomination – et qui met en œuvre les moyens potentiels pour aboutir à l'objectif que nous nous étions fixé. Puis, il y a surtout le compte administratif qui montre l'exactitude des comptes au centime près en dépenses comme en recettes. C'est la première fois, depuis que je siége dans cet hémicycle, que nous sommes amenés à faire des modifications budgétaires au cours de l'année et à cette hauteur. C'est donc bien la preuve que nous subissons à certains moments des assauts que nous ne maîtrisons pas.

Revenons aux fondamentaux d'un budget. Un budget, ce sont des dépenses de fonctionnement, ce sont des recettes de fonctionnement. En général, il vaudrait mieux – ce n'est pas le cas partout – que les recettes soient supérieures aux dépenses. Or là, elles le sont effectivement par une certaine rigueur budgétaire ou une rigueur dans la gestion du budget parce qu'une rigueur budgétaire, nous savons ce que c'est, cela a un autre sens quand nous disons que nous mettons une certaine rigueur dans la gestion des affaires financières de la collectivité. Cette différence s'appelle l'épargne brute. En face, il y a des remboursements d'emprunts. Une fois que l'on a puisé le remboursement dans l'emprunt, on a l'épargne nette qui nous sert, elle aussi, à investir.

Le problème, c'est que sur ces fondamentaux que sont les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, nous ne maîtrisons plus grand-chose. En matière de dépenses, de nouvelles normes, de nouvelles obligations nous sont imputées. La preuve en est cette année... Nathalie BABOUHOT vient de les décliner. Je ne dis pas que cela est injustifié mais le Ségur, le point d'indice, etc., nous amènent quand même à des sommes considérables en dépenses.

Les recettes, comme nous n'avons plus de levier fiscal, nous ne les maîtrisons plus. Nous fonctionnons avec ce que l'on nous donne en compensation. Si l'on nous donne en compensation tout ce qui est nécessaire à l'exercice des fonctions déléguées, cela marche, mais ce n'est pas toujours le cas.

Quant à l'inventivité dont nous devons faire preuve, je crois que nous avons toujours fait preuve d'inventivité pour essayer de gérer au mieux les affaires de cette collectivité. Toutefois, il est des espaces financiers majeurs qu'il est difficile de moduler. Je prends l'exemple des ressources humaines.

Si nous voulons exercer les missions telles que nous avons besoin de les exercer et telles qu'elles sont attendues sur le terrain, il nous faut bien les ressources humaines correspondantes. Certes, nous avons fait l'expérience – le Directeur général s'en rappelle – à certains moments, nous avons fusionné des directions, nous avons regroupé et nous avons fait des économies. Je me rappelle d'un cas où en fusionnant deux directions, nous avons fait une économie certes, mais qui était avalée par une obligation de dépenses d'arrivée sur le territoire – c'était l'équivalent, ce n'était pas directement lié – de trois mineurs mis sous notre protection ; c'est-à-dire que l'économie que nous avons faite en montrant un peu d'inventivité et de novation était annihilée par trois prises en charge d'enfants mineurs confiés par la justice.

Ainsi, l'inventivité... oui ! Le changement de cap pour faire d'autres actions différemment... évidemment ! Cela peut constituer un travail de fond qui peut être amené à être plus efficace en travaillant différemment.

Néanmoins, je reviens à l'origine de mon propos, les fondamentaux sont là. Ils ont, pour la plupart, subi les décisions qui nous amènent aux recettes et aux dépenses. Après, il nous appartient, avec la gestion la plus rationnelle possible, la plus prudente possible et peut-être par moments la plus inventive possible, de garder une capacité d'autofinancement et surtout de garder une épargne en meilleur état possible avec un endettement modéré.

Je reprends les quatre points : les recettes que nous ne maîtrisons pas, les dépenses dont nous faisons tout pour les maîtriser, l'épargne qui est très correcte et la capacité d'autofinancement aussi. Bien sûr, l'endettement est un peu fort mais je pense que nous faisons, au fil du temps, tous les efforts car dans les budgets que nous votons, l'emprunt d'équilibre n'est jamais tiré à la hauteur où il a été inscrit. C'est ce que je constate depuis que je siége ici. Tout le monde a toujours fait des efforts. Il faut encore en faire plus mais de façon intelligente parce qu'il ne faut pas mettre en péril les actions que nous développons sur le terrain.

M. le Président : Merci, cher collègue. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à rajouter à votre analyse qui est le fruit de votre compétence, de votre vécu, de votre expérience d'élu et nous ne pouvons que souscrire à vos propos.

Je me réfèrerais à quelques mots que j'ai prononcés dans mon discours d'introduction. Il faudrait tout de même qu'une bonne fois pour toutes, le Gouvernement et même les gouvernements qui se succèdent intègrent bien le fait que les Départements de France ne sont pas une opposition mais une solution et que ce n'est pas en bridant en permanence nos grandes collectivités territoriales et en particulier les Départements... parce que nous sommes dans la strate de collectivités qui est toujours en ligne de mire des gouvernements. On va vous faire une réforme... Un jour, on va les supprimer... Le lendemain, on va les regrouper... On en perd son latin. Puis, finalement, nous sommes toujours là. Pourquoi ? Parce que nous sommes profondément ancrés dans nos territoires.

La difficulté, c'est que si nous voulons continuer à exercer nos fonctions, encore faut-il que nous en ayons les moyens et que l'on respecte les départements, que les lois de décentralisation soient respectées. L'article 72 de la Constitution qui accorde et réaffirme la libre administration des collectivités territoriales se trouve dans les faits, et ce depuis plusieurs années, quelque peu impacté par les décisions gouvernementales que nous

subissons. Nous dire que nous avons notre libre arbitre et parallèlement à cela, nous mettre les contrats Cahors, nous contraindre dans nos recettes et nous imposer des dépenses nouvelles sans que nous n'ayons quoi que ce soit à dire... Bref, une cohorte d'impératifs que nous subissons et qui impactent notre action alors que l'action des Départements est plus que jamais nécessaire. Nous l'avons bien vu les temps derniers dans le cadre de la pandémie.

Notre budget, pour revenir à ce qui nous préoccupe, dispose d'un certain nombre de fondamentaux solides. Vous les avez rappelés mais il y a des fondamentaux que nous ne maîtrisons pas, notamment les dépenses nouvelles qui nous sont imposées du jour au lendemain. Nous l'avons vu sur le Ségur, sur le point d'indice et sur d'autres dépenses qui nous ont été imposées. Nous n'avions qu'une chose à faire, c'était accepter. On décidait à notre place et nous, nous faisons le chèque. C'est un sujet.

Ensuite, nous ne maîtrisons plus nos recettes, donc nous allons très vite arriver à une situation intenable. Ce que j'appelle de mes vœux ! D'ailleurs, c'est le discours de l'Association des présidents de conseils départementaux de France qui est de dire au Gouvernement : « Redonnez-nous de l'oxygène, faites confiance aux territoires, faites confiance aux élus et aux élus locaux. Nous ne sommes pas là pour faire du n'importe quoi, nous sommes là pour agir de façon positive à l'endroit de nos territoires et de nos départements ».

C'est vrai, l'exercice devient de plus en plus difficile. S'il y a vraiment une démarche que je revendique, c'est en son temps, même dans un contexte difficile, les décisions courageuses que nous avons prises. Nous en aurons encore parce qu'il y a des réformes qui s'imposent et pour le bien aussi de nos compatriotes. Néanmoins, ce sont des réformes qui changent un peu la donne aujourd'hui. Nous le ferons parce que nous serons présents au rendez-vous et notre collectivité restera debout. En tout cas, c'est l'engagement que nous pouvons tous prendre collectivement.

Christian TARANTOLA a demandé la parole.

M. Christian TARANTOLA : Mes chers collègues, j'ai écouté attentivement ce que notre collègue, Mme BABOUHOT, a présenté. Je voudrais revenir sur quelques points, concernant beaucoup plus ce qui se passe sur le terrain.

Aujourd'hui, par rapport à tout ce qui se passe, nous remarquons une précarité qui s'accroît. Les associations caritatives et humanitaires de notre canton nous ont demandé de refaire très rapidement une réunion, comme nous le faisons d'habitude, parce que le seuil d'acceptabilité semble quasiment atteint, c'est-à-dire que l'on ne peut plus répondre d'une manière normale, d'une manière humaine aux besoins qui se font ressentir. C'est quelque chose que je ne pensais pas un jour avoir à dire ici.

Vous savez mon attachement à tous mes engagements sur le Département. Cela veut dire aussi que nous devons être extrêmement prudents sur l'évolution de ses besoins, y compris, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, sur l'évolution des personnels, de nos personnels qui gèrent en dernier rideau malheureusement, que ce soit pour l'enfance ou sur les Maisons de la solidarité et de la vie sociale (MSVS), les demandes qui sont faites. Je pense que nous avons véritablement là un travail de fond à faire, bien que ce soit difficile à l'heure actuelle de trouver des candidats pour pouvoir répondre. Cependant, si nous n'avons pas, dans ce budget qui va être présenté, le souci de pouvoir répondre à cela, je ne sais pas comment nous allons pouvoir être clairs vis-à-vis de nos concitoyennes et concitoyens dans les temps à venir.

J'ai bien écouté ce que notre confrère VIRY nous a dit tout à l'heure. À travers les propos que vous avez tenus, il y a aussi le fait de s'engager sur nos obligations régaliennes, on a parlé des collègues. On a dit tout à l'heure que 2023, c'est « ok » mais les années suivantes, quelle va être la politique, quelles vont être les politiques que nous pourrions mener ? Je ne vais pas reprendre les autres mais ma préoccupation profonde aujourd'hui est de

répondre à des besoins humanitaires par rapport à ce que nous sommes capables de faire, ce que nous devons faire et nous projeter dans l'avenir.

Vous avez parlé tout à l'heure des commissions. J'ai déjà dit ici qu'il faudrait que les commissions soient des commissions qui travaillent véritablement, qui se réunissent pour envisager le futur. L'instant est vraiment difficile aujourd'hui. Donnons-nous les moyens. Donnons-nous les objectifs de pouvoir travailler ensemble pour faire des propositions tout en suivant les évolutions qui nous sont imposées. Travaillons ensemble. Je pense que là, nous pourrions donner une réponse positive à nos concitoyennes et concitoyens. J'arrête là-dessus parce qu'il est l'heure mais je pourrais parler pendant des heures.

M. le Président : Je le sais. Merci, cher collègue, pour votre intervention. Qui pourrait dire le contraire ? Qui pourrait dire aujourd'hui que nous n'assistons pas à une augmentation de la précarité notamment matérielle ? Il suffit de regarder dans les villes universitaires les files d'attente de nos étudiants qui font la queue pour bénéficier des Restos du cœur notamment. C'est incroyable. C'est insoutenable à cette époque, au 21^{ème} siècle. Franchement, il y a trente ou quarante ans, je pense que nos jeunes étudiants vivaient mieux, pour un certain nombre d'entre eux. C'est un sujet.

Le Département doit être présent pour faire face, en fonction de nos compétences, à l'endroit des familles qui sont confrontées à de réelles difficultés. Nous sentons bien que cette précarité matérielle augmente. D'ailleurs, cela se traduit directement quand nous regardons le détail des postes budgétaires sur l'autonomie, sur l'enfance-famille, etc., tous ces postes budgétaires sont malheureusement en augmentation. Nous le voyons, la précarité augmente.

Ensuite, il y a une précarité qui est immatérielle. Des familles souffrent. Nous le voyons notamment au niveau de l'enfance. Le nombre d'enfants qui sont sous ma responsabilité en tant que Président du Conseil départemental et des services du Département est en augmentation. Cela prouve aussi une forme de souffrance. Nous sommes plutôt dans une logique où il faut être plus que jamais sensible.

Maintenant, j'attends le travail des commissions. Vous avez toute latitude. Vous savez comment je préside cette Assemblée. Je veux être à la tête plus que jamais d'une Assemblée oxygénée, qui respire, où chacun peut s'exprimer. Vous savez que c'est mon mode de fonctionnement. Cela a toujours fonctionné dans ce sens depuis que j'occupe ces fonctions. Franchement, faisons des propositions, imaginons encore plus l'avenir. Nous avons été au rendez-vous jusqu'à maintenant mais je crois qu'eu égard aux difficultés, en rebondissant sur les propos de William MATHIS, les vôtres et des différents intervenants, aujourd'hui le cap est clair, nous devons encore faire preuve de plus d'imagination pour gérer les années qui viennent.

Carole THIÉBAUT-GAUDÉ a demandé la parole.

Mme Carole THIÉBAUT-GAUDÉ, Vice-présidente : Merci, Président. Pour conforter les inquiétudes de mon ami Christian TARANTOLA, je voudrais – pour compléter notamment le contexte départemental que nous a présenté Nathalie BABOUHOT en amont de la définition des orientations budgétaires – vous apporter un chiffre qui est issu du portail social de la Caisse d'allocations familiales des Vosges qui stipule que 45 % des Vosgiens sont aujourd'hui bénéficiaires d'une aide qui est soumise à condition de ressources. C'est quasiment la moitié de la population.

Puis, par rapport au RSA, si initialement son ambition était de remettre ces bénéficiaires dans une dynamique d'autonomie, malheureusement le rapport de la Cour des comptes n'a pas stipulé cette perspective puisqu'il annonce justement que l'allocation ne permet pas de sortir de la pauvreté mais tout simplement de ne pas

s'enliser dans une grande pauvreté. Si nous mettons aujourd'hui ces constats en corrélation avec les chiffres de notre Département, nous nous apercevons quand même que 37 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de cinq ans et malheureusement, 41 % de ceux qui en sont sortis y reviennent dans les quelques mois qui suivent.

Aujourd'hui, l'État essaye d'apporter des solutions en s'intéressant notamment aux chômeurs de longue durée, dans un premier temps avec la création de territoires « zéro chômeur », puis dernièrement par France Travail qui, je le rappelle, n'a pas vocation à remettre d'emblée au travail mais simplement d'apporter un accompagnement réel, plus que formel, en proposant 15 à 20 heures d'accompagnement, avec des portefeuilles qui sont passés de 80 à 40 personnes et d'engager des démarches de retour à l'emploi. Cela ne signifie pas forcément avoir un travail dans les mois qui suivent l'accompagnement.

Tout cela nous amène à découvrir que nous avons des chiffres alarmants et qui sont très justement mis en avant par Christian TARANTOLA qui connaît bien son territoire et qui rencontre les associations caritatives. En tout cas, nous nous apercevons aussi dans nos MSVS que l'activité est croissante, que nous avons des demandes sociales avec des profils de familles que nous ne connaissions pas auparavant, puis des personnes âgées retraitées qui ont du mal à joindre les deux bouts mensuellement.

Je suis tout à fait favorable à ce que nous fassions de notre département un territoire attractif, notamment au travers de la vitrine qu'il peut nous apporter d'un point de vue « environnement » – c'est une certitude –, mais j'aimerais que nous nous intéressions davantage aux publics qui sont les nôtres et que nous devons accompagner, pour leur apporter la qualité de vie qui leur est due et que nous puissions, en tous cas dans les mois et années à venir, nous donner les moyens. Aujourd'hui, le Pôle Développement des Solidarités (PDS) accompagne tous les publics à tous les âges de la vie, de la naissance, et même avant la naissance, au grand âge ; comme vous le disiez justement, Président, que nous fassions de notre Département une collectivité qui soit garante de la solidarité sociale.

M. le Président : Je rappelle très rapidement à toutes fins utiles que le budget de l'ensemble de nos politiques sociales, qui est de l'ordre de 190 000 000 € environ, est le plus gros budget de notre collectivité.

M. Jérôme MATHIEU a demandé la parole.

M. Jérôme MATHIEU, Vice-président : M. le Président, chers collègues, nous avons effectivement un département avec d'un côté une population qui souffre. Comme l'ont dit mes collègues, Carole THIÉBAUT-GAUDÉ ou Christian TARANTOLA, nous devons faire face à une pauvreté qui se développe. Ce ne sont pas de bons indicateurs. Par contre, d'un autre côté, nous pouvons aussi être optimistes et nous dire que nous avons notre territoire qui est un vaste terrain de jeu sur l'ensemble du territoire et nous avons aussi des pépites. Nous avons également un tissu d'entreprises – TPE (Très petites entreprises) et PME (Petites et moyennes entreprises) – présentes sur le territoire, où que ce soit sur nos territoires, qui ont envie d'investir et qui croient en notre territoire.

Oui, nous avons un territoire avec des difficultés – il faut bien sûr les prendre en compte –, mais surtout, même si ce n'est pas dans nos compétences obligatoires et même avec moins de moyens, il faut que nous continuions à accompagner tous ceux qui veulent investir et tous ceux qui veulent développer dans les Vosges, que ce soit avec notre politique des routes qui est aussi une compétence obligatoire, les accès, etc., mais aussi aider autant que possible en ingénierie les porteurs de projets présents sur l'ensemble du territoire. Nous en avons un certain nombre dans notre département qui croient au département des Vosges parce que nous avons également plein

d'atouts. De toute manière, si nous voulons réduire ces difficultés sociales, il faut aussi mettre de l'activité en face. Ces porteurs de projets apportent de l'activité sur l'ensemble du département, de la plaine à la montagne, même si nous avons des territoires qui sont plus dynamiques mais dans un train, il y a toujours une locomotive et il y a des wagons. En tout cas, il faut que le Département continue à être la locomotive, à tirer tous les wagons de notre département.

Il faut surtout que nous continuions. Nous avons des jeunes, des moins jeunes. Quand nous parlons du Plan Santé qui fait que nous arrivons à attirer des médecins jeunes ou moins jeunes, des praticiens hospitaliers, tout cela fait partie de l'attractivité. Effectivement, c'est dans ma délégation « Je Vois la Vie en Vosges », mais c'est surtout de l'attractivité. Ce que nous voulons dire à tous ceux qui sont autour de nous et tous ceux qui veulent vivre chez nous, c'est : pour une nuit ou pour la vie, quelle que soit la catégorie. Ce qui va tirer notre département vers le haut, c'est bien de l'activité, quelle qu'elle soit, dans tous les secteurs d'activités, sur l'ensemble du département.

M. le Président : Merci. Juste un mot avant de donner la parole à Nathalie BABOUHOT. Ce genre de débat nous interpelle et exige une concentration maximum en ce qui nous concerne. D'un autre côté, il faut aussi, parallèlement à cela et sans faire preuve d'obscurantisme, mettre en avant comme vous l'avez fait les atouts du département. Nous n'avons pas que de la misère non plus et c'est tant mieux. Nous nous concentrons bien sûr sur les fonctions qui sont les nôtres, c'est une chose mais nous avons des pépites et des entreprises.

Je vais vous demander d'être assez brefs. Mme la Préfète vient d'arriver. Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE veut dire un mot. Je redonnerai ensuite la parole à Nathalie BABOUHOT pour les ressources humaines. Puis, j'accueillerai Mme la Préfète.

Mme Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Vice-présidente : Je voulais juste rebondir sur les propos de Jérôme MATHIEU. Nous souscrivons tous à ce qu'il vient de dire. Néanmoins, je crois qu'il ne faut pas que l'on oppose – comme vous le dites très justement, Président – le développement du territoire, l'attractivité du territoire et les difficultés sociales. Il faut bien prendre en considération nos populations qui souffrent. Nous ne pouvons pas avoir une politique de développement de nos territoires, d'attractivité de nos territoires en oubliant la population vosgienne qui souffre. Je pense que c'est ce qui nous oblige. C'est ce qui doit nous faire réfléchir et apporter les réponses justes pour que tout le monde ait cette qualité de vie dans notre département. Effectivement, les politiques sociales sont les compétences obligatoires. Elles nous obligent. Pour autant, elles doivent aussi nous conduire à réfléchir, à être innovants pour pouvoir accompagner ces publics qui souffrent.

Je rejoins aussi mes collègues pour dire que si la construction budgétaire 2023 se fera de façon réaliste et optimiste – comme vous l'avez dit, Président –, je pense que les exercices budgétaires suivants seront bien plus compliqués. Aujourd'hui, le Département n'est pas encore impacté de manière importante par les problématiques en lien avec le contexte actuel. Les chiffres des MSVS le montrent, les crédits ne sont pas complètement épuisés. Pour autant, nous savons que nous avons une nouvelle population qui va bientôt arriver, qui aura besoin d'aide et d'accompagnement au regard de l'inflation et des nouvelles difficultés rencontrées. Je pense et je le dis. Je ne veux pas être Cassandre. Pour autant, je reste inquiète par rapport à ces politiques sociales qui nous obligent.

M. le Président : Merci. Je donne la parole à Nathalie BABOUHOT pour le volet « Ressources humaines ».

Mme Nathalie BABOUHOT, Vice-présidente : Je vais intervenir rapidement pour ne pas faire attendre plus longtemps Mme la Préfète et juste clore ce débat d'orientations budgétaires.

Pour poursuivre nos politiques publiques que nous avons définies dans le Plan Vosges, il nous faut des agents. C'est à ce titre qu'au niveau budgétaire, nous avons une inscription d'un peu plus de 91 000 000 € concernant nos agents, que nous retrouvons à la fois sur les ressources humaines en budget principal mais également au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF), du Laboratoire départemental et de Vosges Développement.

Vous avez dans nos documents les différents impacts budgétaires et les traductions qui sont faites. Il y a une donnée importante. Contrairement à certains qui peuvent penser que nous avons des agents qui sont là uniquement pour le folklore, ce n'est pas le cas parce que nous avons vraiment les mêmes montants que la strate, soit 229 € par habitant. Je pense que nous sommes tout à fait conformes aux autres Départements. Je n'ose pas imaginer que tous les Départements de la strate se soient trompés. Nos agents sont absolument nécessaires, utiles pour nos orientations et pour définir nos politiques.

Pour le traduire en chiffres, nous avons :

- 1 636 agents qui sont présents sur les postes permanents ;
- 12 contrats de projets ;
- 3 collaborateurs de cabinet ;
- et 5 apprentis.

C'est aussi une des politiques que nous poursuivons au travers de la jeunesse. Nous avons également 20 agents qui sont mis à disposition de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), de l'Association des maires et président de communautés des Vosges et de l'Agence technique départementale. Ce sont des sujets que nous avons déjà abordés.

A ces effectifs, s'ajoutent :

- 16 agents sur postes permanents au Laboratoire vétérinaire.
- 97 à la MEF et un apprenti ;
- et 215 assistants familiaux.

Vous avez les répartitions selon les catégories de statut A, B ou C, par pôle et également par filière. Nous voyons bien les équilibres que nous avons selon nos différentes politiques publiques.

Concernant le temps de travail, nous sommes sur un temps de travail de 40 heures sur 5 jours. Ce sont des choses qui ont déjà été évoquées au sein de la Maison. Je ne reviens pas sur les jours de congés annuels. Nous sommes tout à fait conformes. J'ai déjà abordé le télétravail dans la présentation. Tout un travail a été accompli avec les organisations syndicales à ce sujet.

Nous avons des temps de travail spécifiques avec des cycles annualisés pour certains sites, notamment les sites culturels ou les collèges.

En termes de rémunération, nous atteignons 99 000 000 € répartis, pour les fonctionnaires, entre le traitement indiciaire, la NBI – nous pourrions un jour faire un cours sur ces sujets très techniques –, le régime indemnitaire, la rémunération des contractuels, des assistants familiaux.

Nous avons également, pour la participation du Conseil départemental aux contrats de santé, une somme qui est inscrite de 657 000 €.

Vous voyez l'impact budgétaire et les comparatifs entre 2022 et 2023, avec une hausse de 8 244 000 € qui a été mise en inscription budgétaire, liées aux différentes mesures qui s'appliquent, notamment la revalorisation du RIFSEEP, du point d'indice, du Ségur de la santé et de la loi Taquet pour les assistants familiaux.

Il y a également les avantages en nature. Je précise que nous avons certains agents qui disposent de logements de fonction pour des nécessités absolues de service. Des votes sont organisés chaque fois sur ces sujets pour les agents des collèges, les concierges et les responsables de la Maison de chasse à Tignécourt. Cela représente au total 12 agents. Nous avons également deux véhicules de fonction pour le DGS et le DGA. J'en ai terminé avec ces présentations.

M. le Président : Merci, Mme la Vice-présidente. Là, nous sommes vraiment dans la technique de la technique. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vous rappelle que les orientations budgétaires ne font pas l'objet d'un vote. Je demande seulement à l'Assemblée de prendre acte des orientations qui vous sont présentées. C'est désormais chose faite.

Le Conseil départemental prend acte des orientations budgétaires.

Je vais suspendre la séance deux minutes. Vous restez en place. Je vais accueillir Mme la Préfète que je remercie très sincèrement d'avoir bien voulu accepter que nous terminions nos travaux. C'est vraiment sympathique de sa part et j'y suis très sensible.

Suspension de séance à 15 h 54.

Reprise de séance à 15 h 56.

Rapport de Monsieur le Président

**Session ordinaire
du Conseil départemental des Vosges
Orientations budgétaires 2023
Réunion du vendredi 25 novembre 2022**

Orientations budgétaires 2023

Commissions réglementaires compétentes

Avis principal :

Toutes commissions confondues

Avis budgétaire :

Proposition du Conseil départemental

Je vous invite à prendre connaissance des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 qui vous sont présentées dans les deux documents joints en annexe.

Décision du Conseil départemental

Vu le rapport n° 1,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir :

- prendre acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2023, telles que présentées dans les documents joints en annexe.

Le Président du Conseil départemental,

François VANNON

DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

25 novembre 2022

Orientations Budgétaires 2023

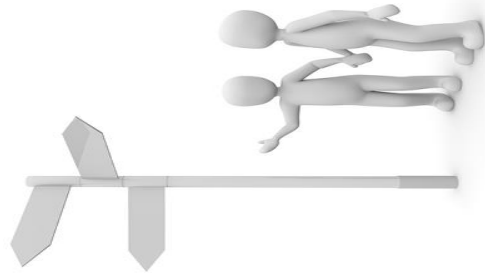
Débats de l'Assemblée
départementale

vosges.fr



LA VIE EN
VOSGES
le Département

Contexte départemental



- Population INSEE : **364 499 hab*** (366 112 hab.)**
- Revenu par habitant : **13 959,57 €** (13 750,60 €)
- Densité de population : **62,05 hab/km2** (62,33 hab/Km2)
- Nbre de bénéficiaires des APL : **59 269 hab.** (65 819 hab.)
- Nbre de bénéficiaires du RSA : **11 142 foy.** (10 684 foy.)
- Potentiel financier/habitant : **645,12€/hab** (626,40 € /hab)

* Chiffres 2022 de la Direction Générale des Collectivités Locales

** Chiffres 2021 de la Direction Générale des Collectivités Locales

Objet des orientations budgétaires

Ainsi que le prévoit l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires du Conseil départemental doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée départementale dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (BP).

Par ailleurs, la loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022, dans son article 13, impose de présenter les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que d'évolution du besoin de financement annuel lors de ce DOB.

Les orientations budgétaires 2023 correspondent au sens que la collectivité donnera à la réalisation du projet qu'elle porte pour le département, en particulier dans le cadre du **Plan Vosges Ambitions 2027**, en cohérence avec la prospective pluriannuelle et le Plan Pluriannuel d'Investissement que l'Assemblée départementale a actualisé pour la période 2022/2024

La séance du vote du BP 2022 est fixée au 19 décembre prochain.

Situation financière du Département fin 2021

Pour juger de la situation financière du Département des Vosges, il convient pour chaque rubrique de gestion (dépenses et recettes d'exploitation, épargne, dépenses d'investissement et endettement) de :

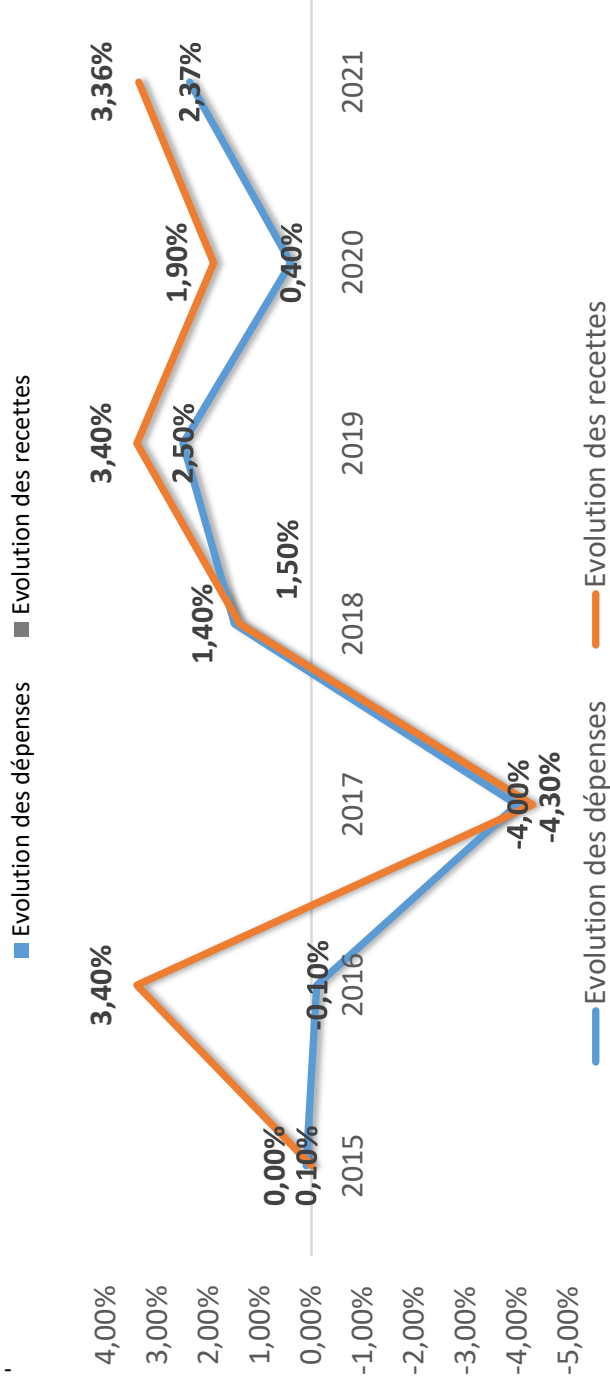
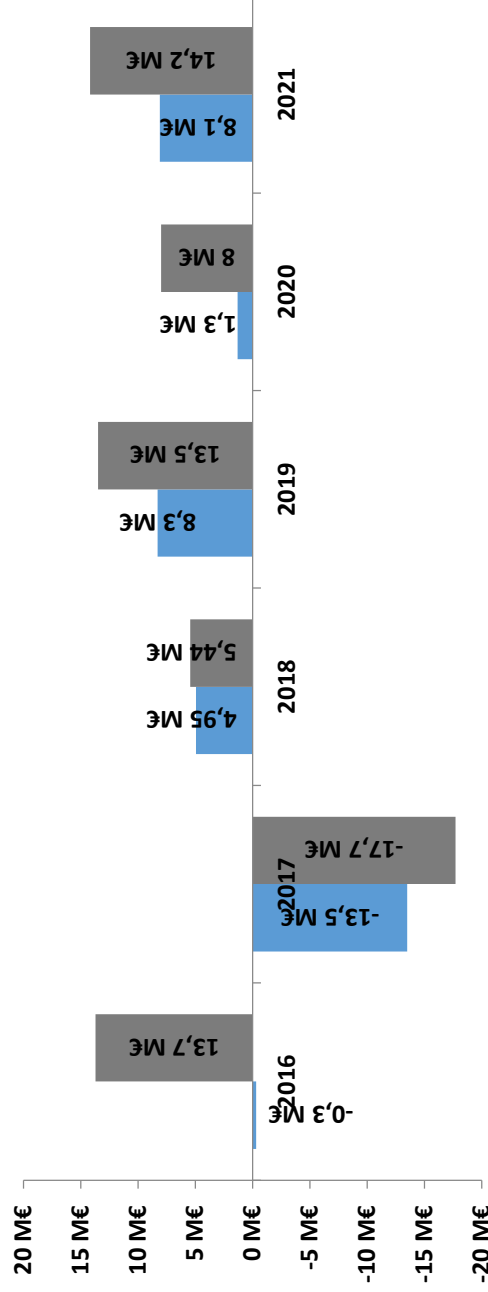
- **l'analyser sur plusieurs exercices,**
- **de la confronter aux ratios validés par le Ministère de l'Intérieur (DGCL),**
- **de la confronter à la situation financière des départements de même taille** (les départements de la strate sont ceux peuplés de 250 000 à 500 000 habitants).

Par ailleurs, le Département peut également être situé parmi les Départements de la Région Grand Est pour les ratios d'épargne, d'investissement et d'endettement.

DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION



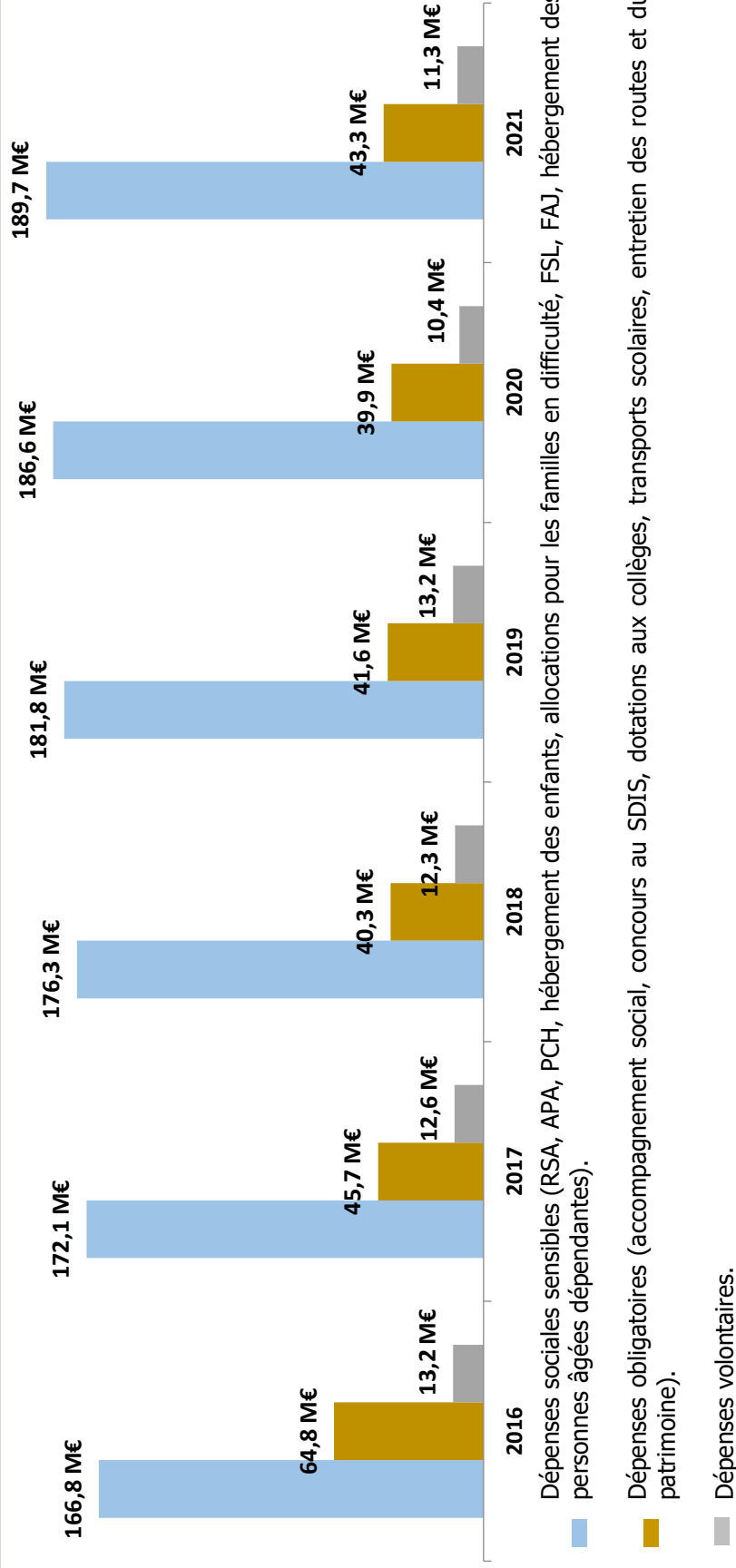
Recettes et dépenses d'exploitation depuis 2016



En 2021, la hausse des recettes (+3,4%) s'est à nouveau confirmée, portée par la dynamique des DMTO et la part de TVA.

En 2021, après une année de stabilisation liée au contexte sanitaire, les dépenses d'exploitation sont, à nouveau, reparties dans une dynamique de hausse +2,37%

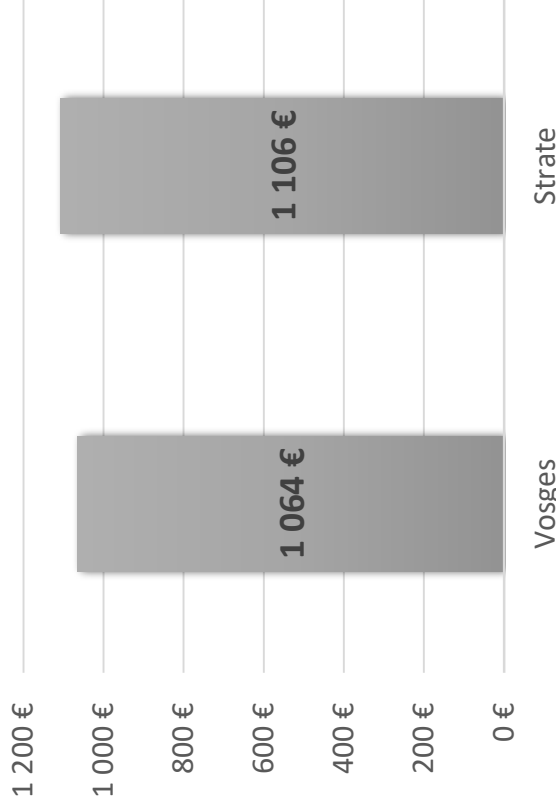
Évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement



En 2021, les dépenses opérationnelles ont repris leur progression (+3,2%) soit 7,4M€ par rapport à 2020. Contrairement aux années passées, la hausse des **dépenses sociales sensibles (+1,7%)** soit 3,1 M€ n'a pas été compensée par des baisses des autres dépenses. Les **dépenses obligatoires sont en hausse (+8,5%)**, après une baisse de - 4.1% en 2020, elles dépassent les niveaux constatés en 2018 et 2019. Les **dépenses volontaires**, qui avaient subi une diminution significative de - 21% en 2020 en raison de la crise sanitaire, sont logiquement en hausse de **+8,7%**, tout en restant inférieures de près de 2 M€ au niveau de 2019.

Situation du Département parmi les départements de la strate (2021)

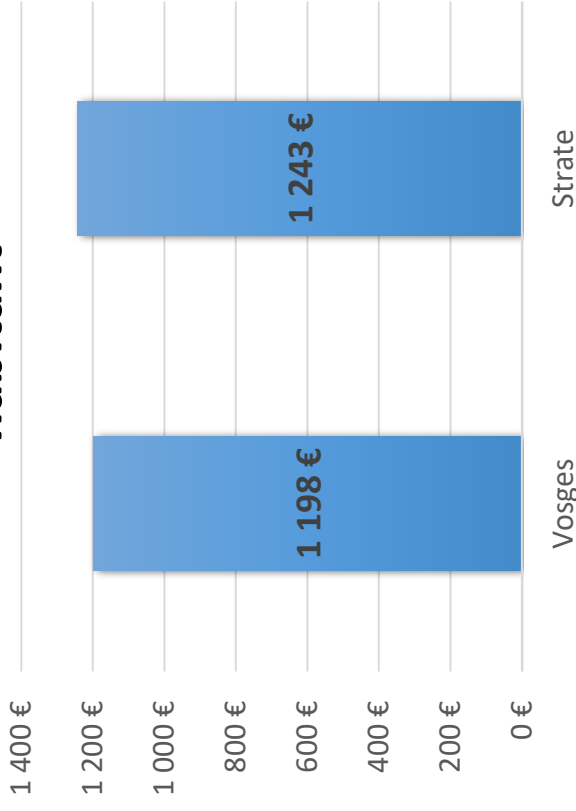
Dépenses d'exploitation par habitant



Dépenses d'exploitation :

Toujours moins élevées dans les Vosges de 3,8 pts par rapport à la strate. L'écart se réduit toutefois en 2021 (4,3 pts en 2020). Les dépenses d'exploitation des Vosges évoluent plus vite de +2,3% (+0,9% en 2020) pendant que celles de la moyenne de la strate progressent de +1,7% (+1,7% en 2020).

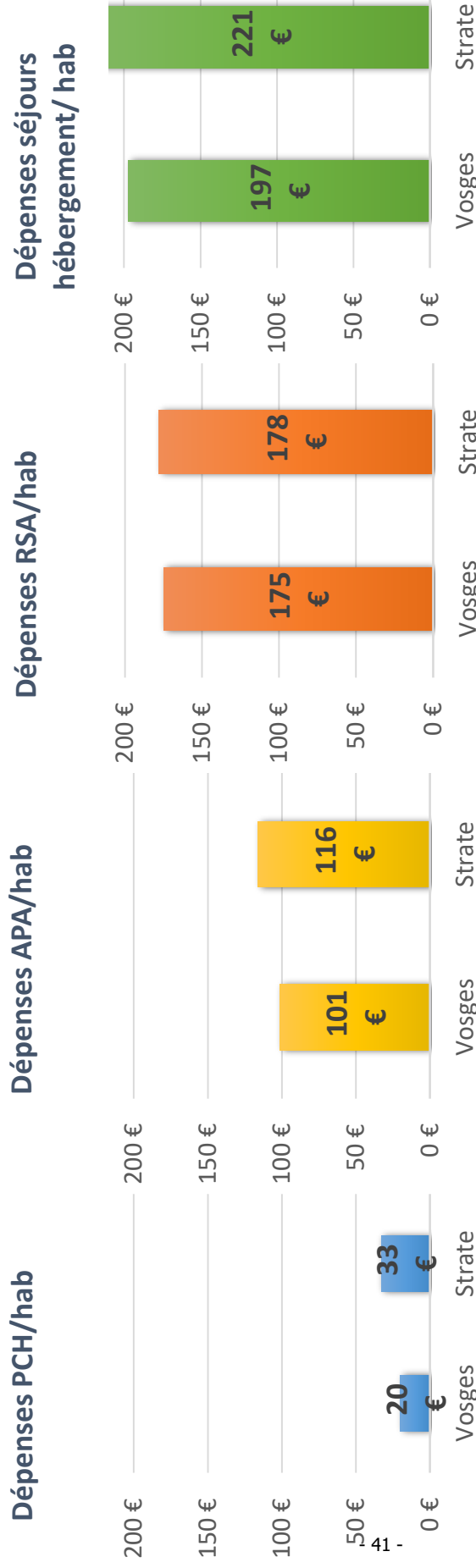
Recettes d'exploitation par habitant



Recettes d'exploitation :

Toujours moins élevées dans les Vosges de 3,6 pts par rapport à la strate. L'écart s'est à nouveau accru en 2021 (2,6 pts en 2020) avec une évolution des recettes moins dynamique dans les Vosges +3,8% (+2,7% en 2020) que celle de la strate +5% (+1,4% en 2020) qui affiche un vrai rebond.

Les principales dépenses sociales



Concernant les AIS :

Les dépenses de PCH sont 39,4 pts (36,6 pts 2020) inférieures à celles de la strate. En hausse de +5,3% dans les Vosges, elles évoluent de +10% pour la strate

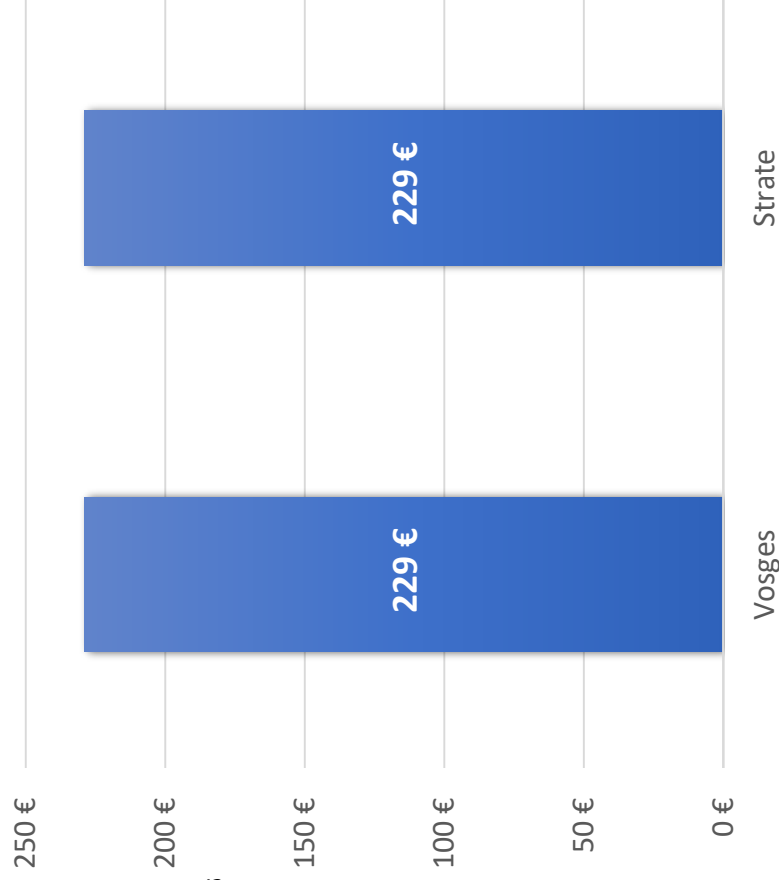
Les dépenses d'APA sont elles 12,9 pts (14,1 pts en 2020) inférieures à la strate. Elles se sont accrues de +4,1% dans les Vosges et de +2,6% pour la strate.

Les dépenses de RSA sont désormais 1,7 pt (1,1 pt en 2020) inférieures à celles de la strate. Pour la 1ere fois elles ont diminué -3,3% dans les Vosges et de -0,5% pour la strate.

Concernant les dépenses d'hébergement et frais de séjour, elles sont 10,8 pts inférieures à la strate (13 pts 2020). Elles se sont accrues de +5,3% dans les Vosges et +2,8% pour la strate.

Les Dépenses RH

Dépenses de personnel /habitant en 2021



Après avoir rattrapé le niveau de la strate en 2020, les **charges de personnel** du Département des Vosges ont poursuivi une évolution conforme à la strate.

Les dépenses de personnel ont augmenté de manière moins conséquente qu'en 2020, avec une hausse de +2,2% (+3,2% en 2020) dans le Département tout comme la strate

L'ÉPARGNE

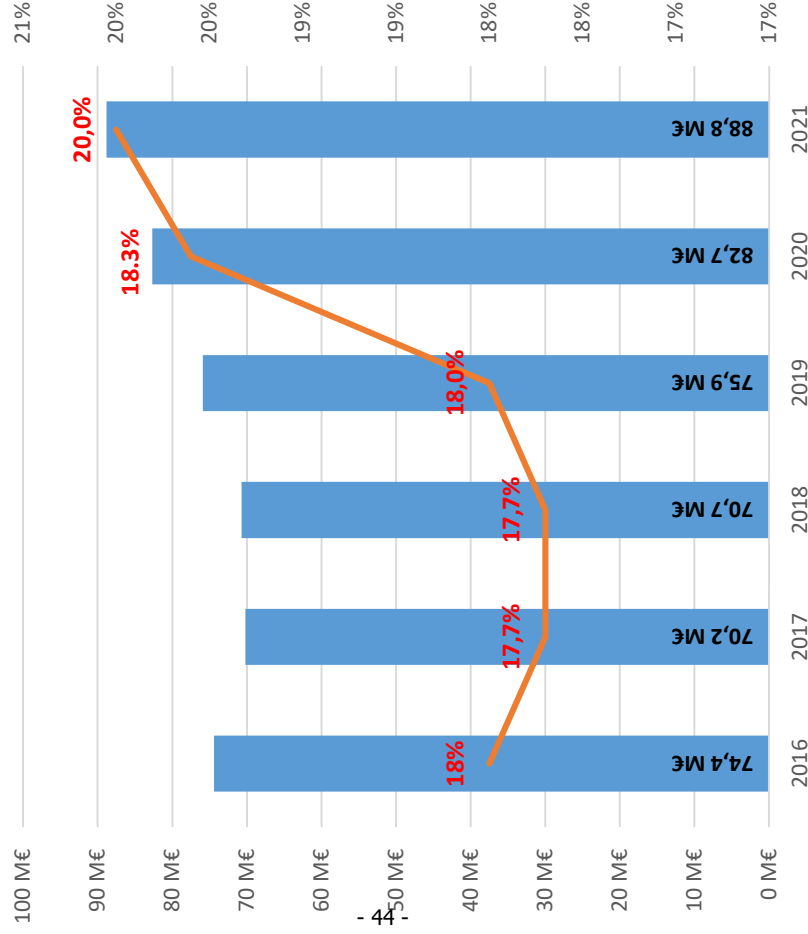


L'ÉPARGNE FIN 2021

Épargne = Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement

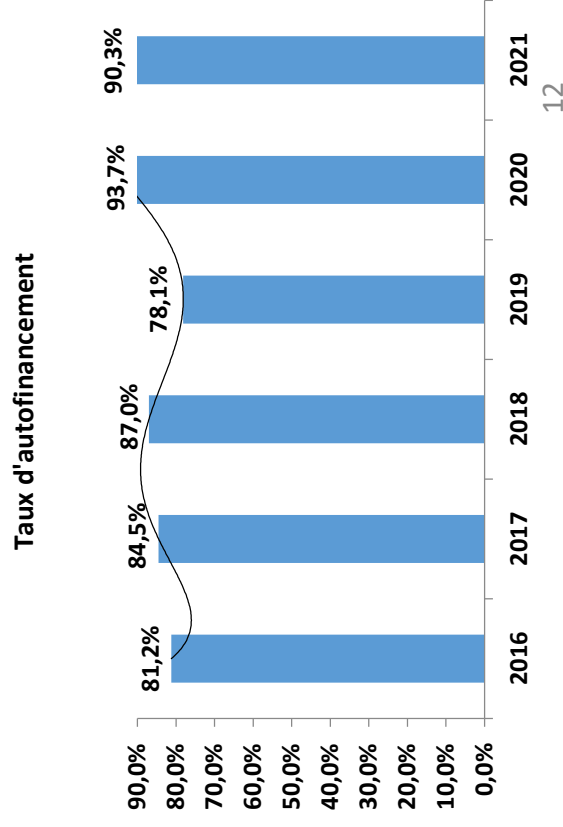
436 996 000€ - 348 163 000 € = 88 833 000 €

⇒ Nouvelle hausse de + 7,4% (+8,9% en 2020)



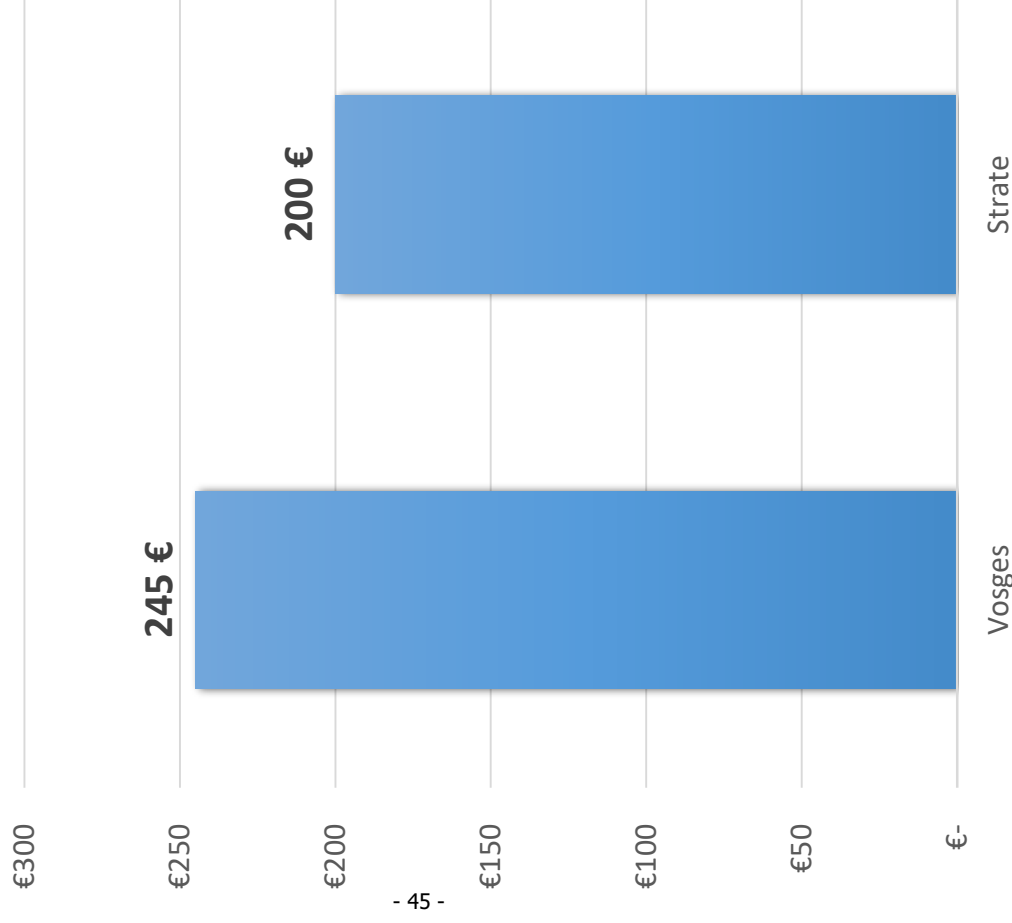
Le taux d'épargne des Vosges à 20,3% confirme à nouveau une capacité d'autofinancement robuste (Pour rappel : ratio admis sur le taux d'épargne 10% seuil d'alerte/7% seuil plancher)

L'épargne, ajoutée aux recettes propres, permet un autofinancement à 90,3 % de nos investissements, ratio qui se réduit par rapport à 2020, principalement en raison de la reprise des dépenses d'investissements après une année 2020 en retrait. L'épargne demeure la principale source de financement des investissements.



Situation du Département parmi les départements de la strate (2021)

CAF brute par habitant



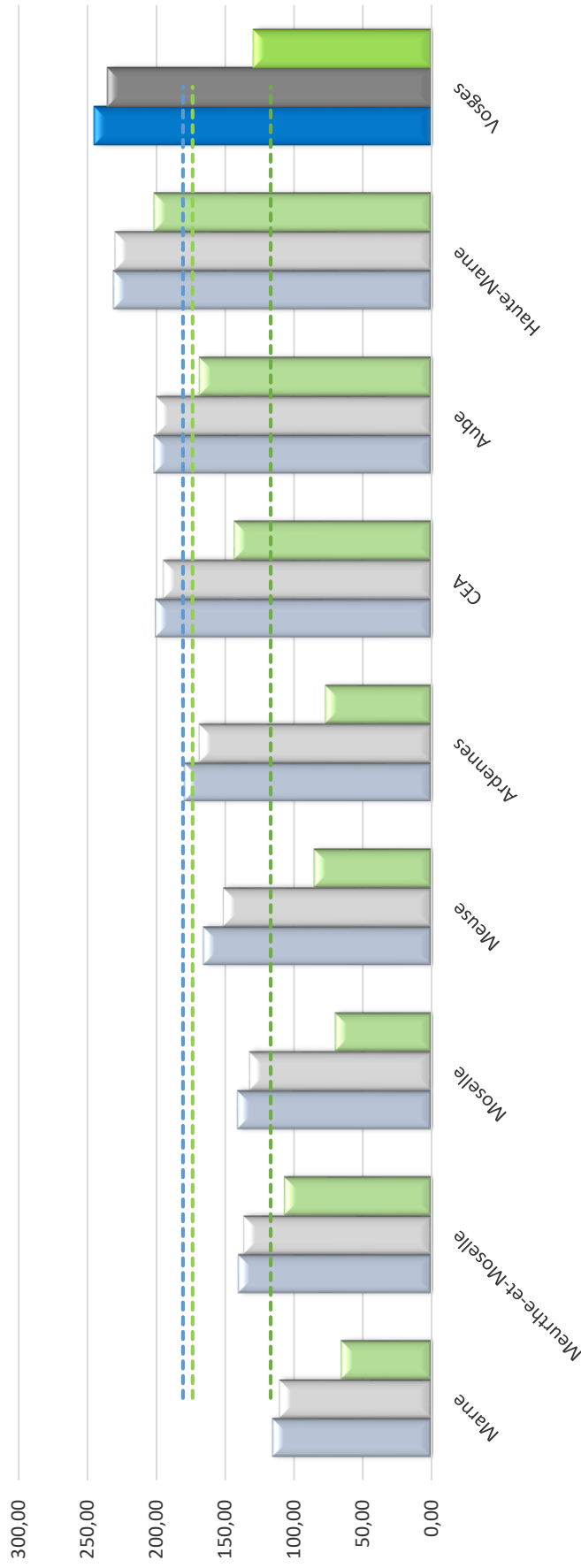
CAF Brute:

Ecart qui se réduit et revient dans les proportions constatées avant 2020, la CAF brute demeure plus élevée dans les Vosges de 22,5 pts (42,6 pts en 2020) par rapport à la strate.

L'écart se réduit avec une CAF du Département qui continue de s'accroître de +9,4% alors qu'elle connaît un rebond après la baisse de 2020 de +27,4% pour la strate

L'épargne 2020 : comparaison GRAND EST

Épargne 2021 (en € par habitant)



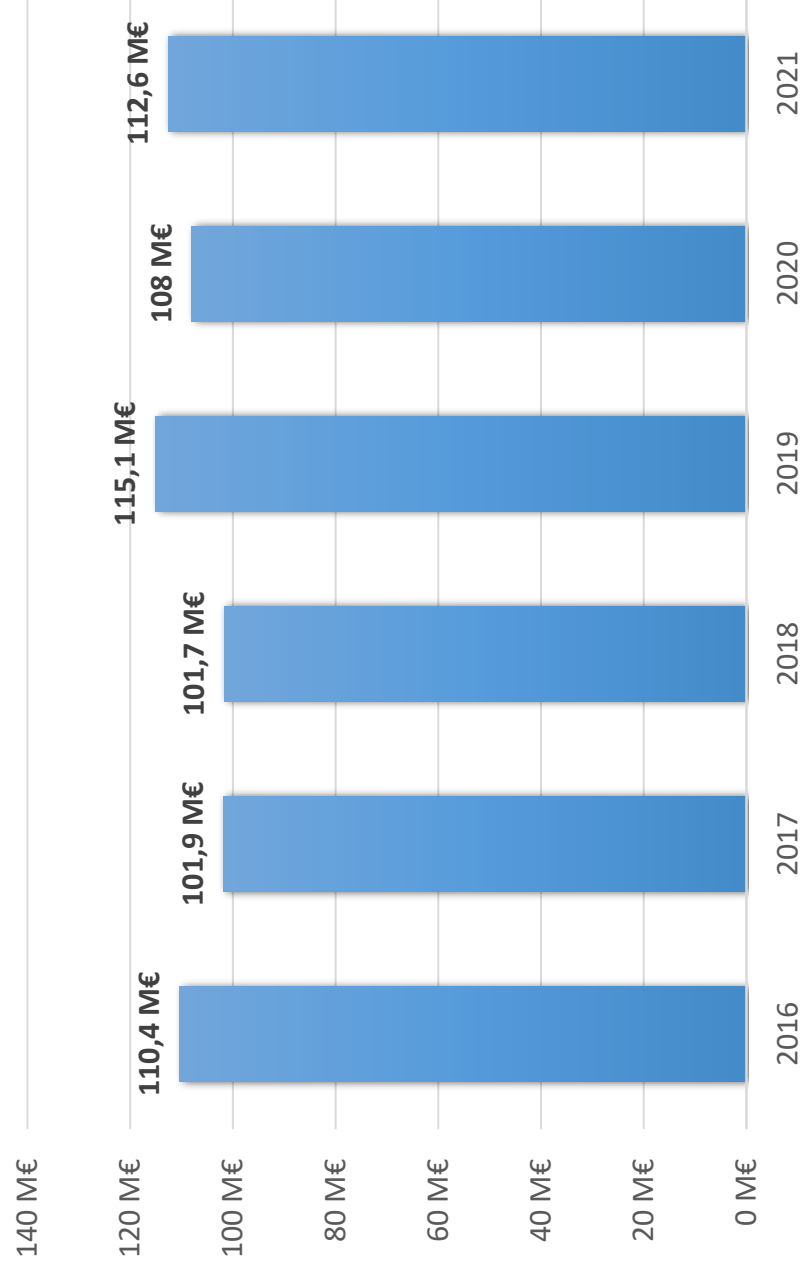
En matière d'épargne de gestion et d'épargne brute, le Département est en tête des Départements du Grand Est. Il se situe en 4^{ème} position sur son épargne nette en raison d'un remboursement d'emprunt qui demeure élevé.

L'INVESTISSEMENT



Des dépenses d'investissements en 2021

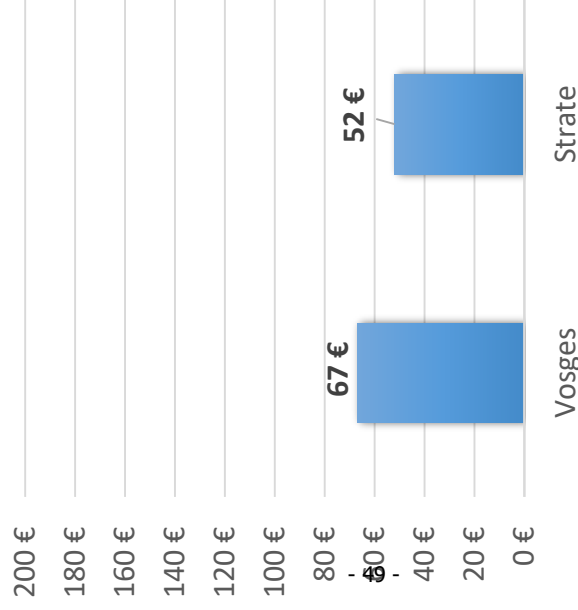
Niveau des dépenses d'investissement



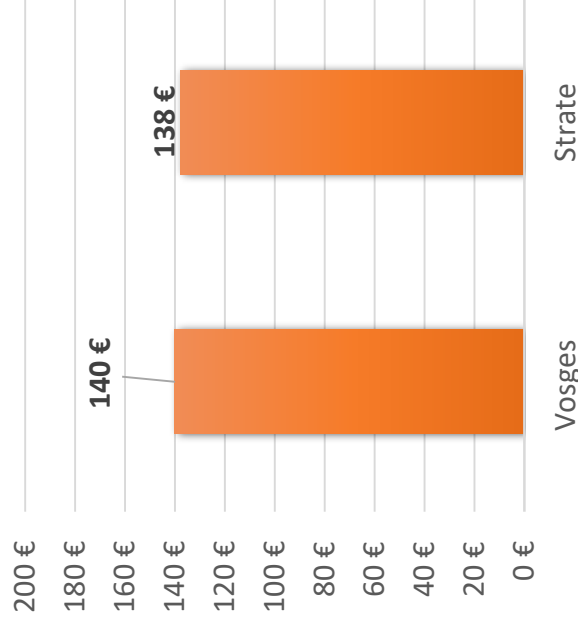
La section d'investissement du Département en 2021 a connu une hausse de +4% après la baisse importante enregistrée en 2020 (-5,9%). Avec une stabilité sur les dépenses d'équipements directs et travaux et, en revanche, une nouvelle hausse importante des subventions d'équipement.

Situation du Département parmi les départements de la strate 2021

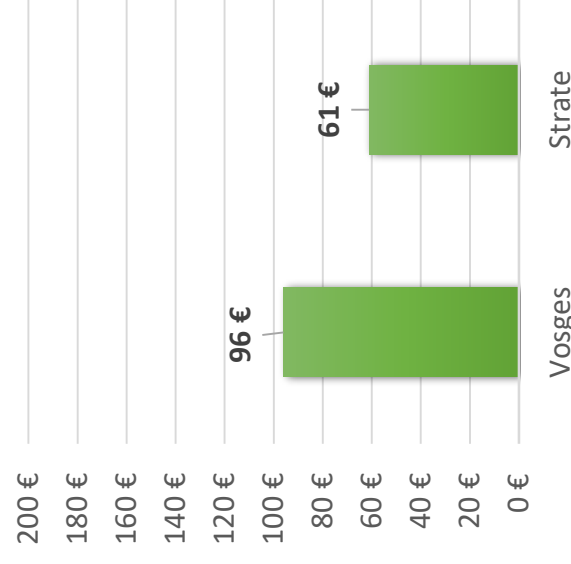
subventions d'équipement versées



Dépenses d'investissement directes



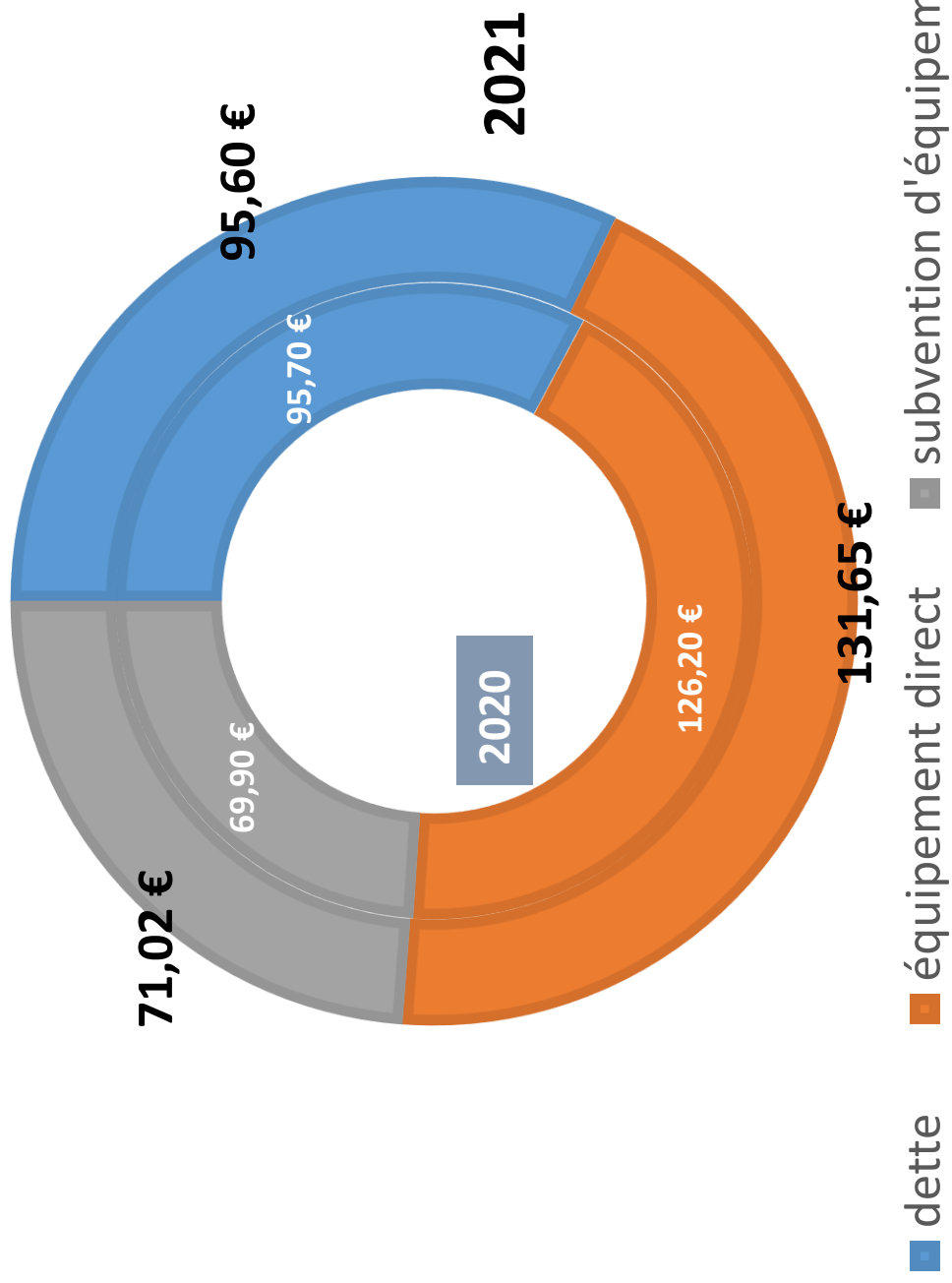
Remboursement du capital de dette



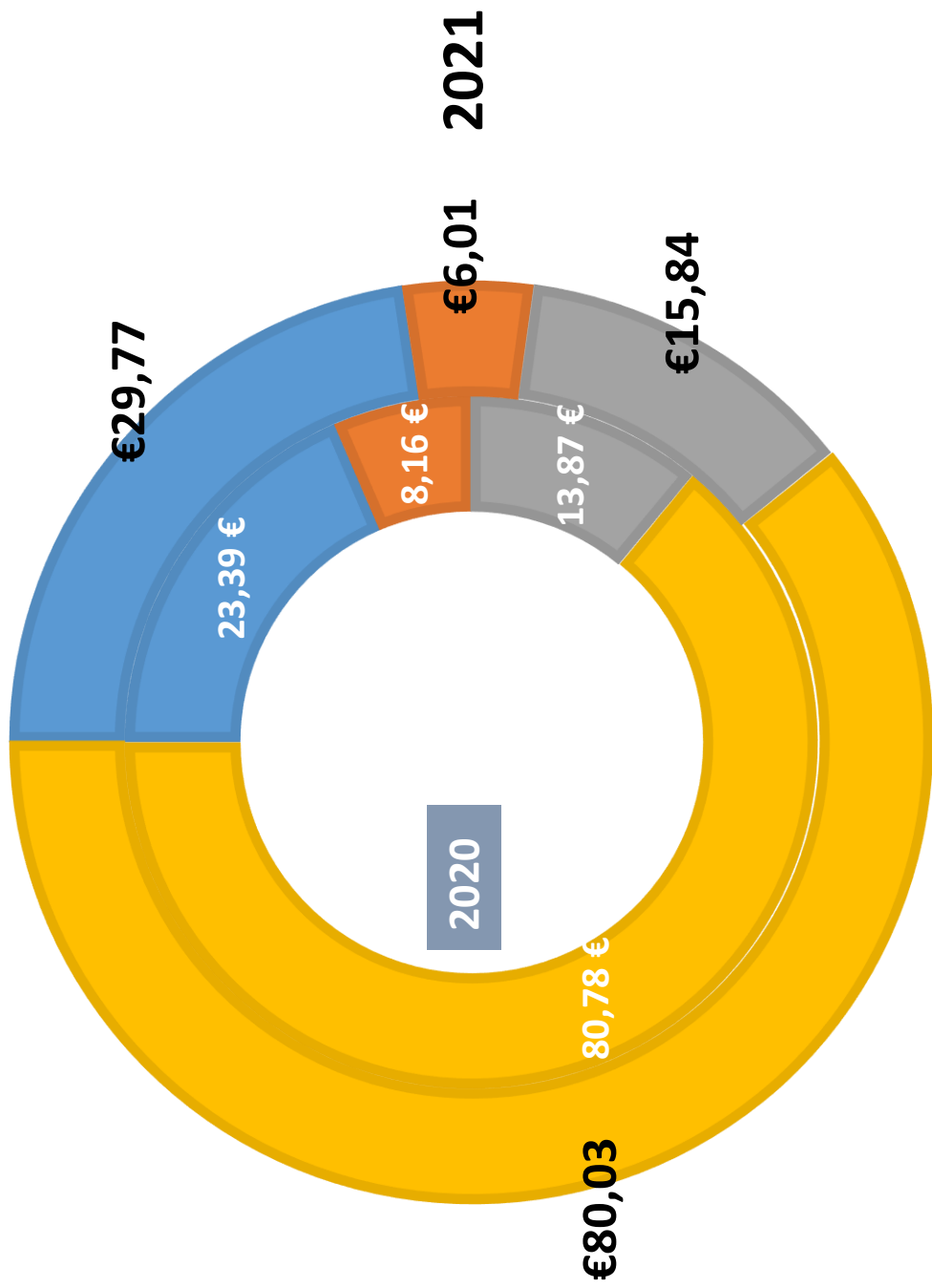
Le Département consacre aux investissements nouveaux 7,1 pts (6 pts en 2020) de plus que la strate. Il confirme donc son volontarisme à matière d'investissement.

- Les **investissements directs** demeurent 1,4 pt au dessus de la strate, ils marquent, à nouveau, un ralentissement par rapport aux années passées (4,6 pts en 2020)
- A l'inverse alors que la strate connaissait un niveau de **subventions d'équipement** en retrait (-5,7 %) celui du Département connaît une nouvelle hausse de +11,6% permettant, à nouveau, à ce dernier de dépasser de 28,8 pts la strate (9 pts en 2020)
- Le **remboursement de la dette**, les Vosges consacrent toujours une part beaucoup plus importante que la strate 57,4 pts, (identique à 2020).

EN 2021, LE DEPARTEMENT AURA CONSACRE PAR HABITANT :

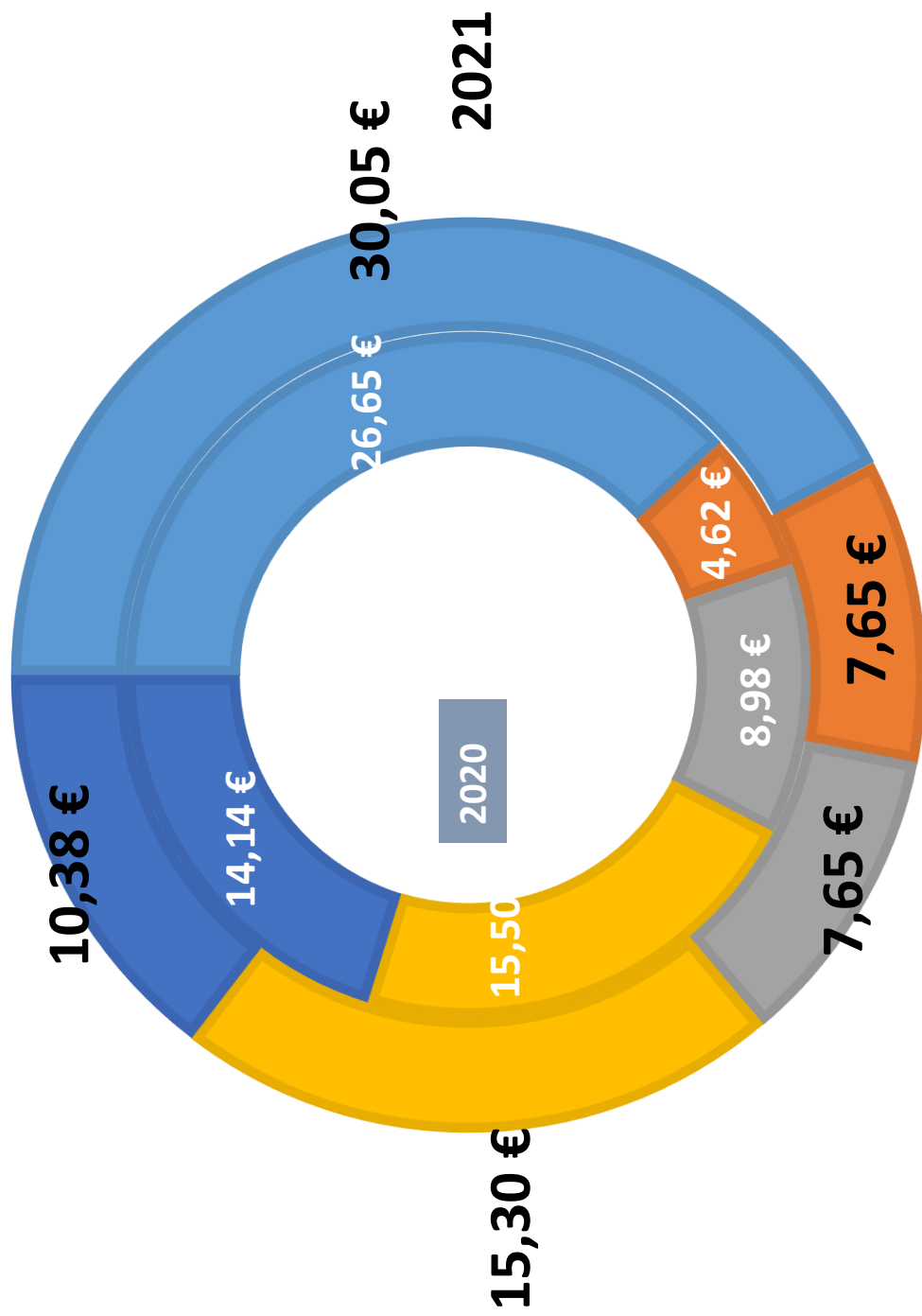


EN 2021, LE DEPARTEMENT AURA CONSACRE PAR HABITANT EN EQUIPEMENT DIRECT :



■ COLLEGE ■ EQUIPEMENTS INTERNES ■ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL ■ ROUTE

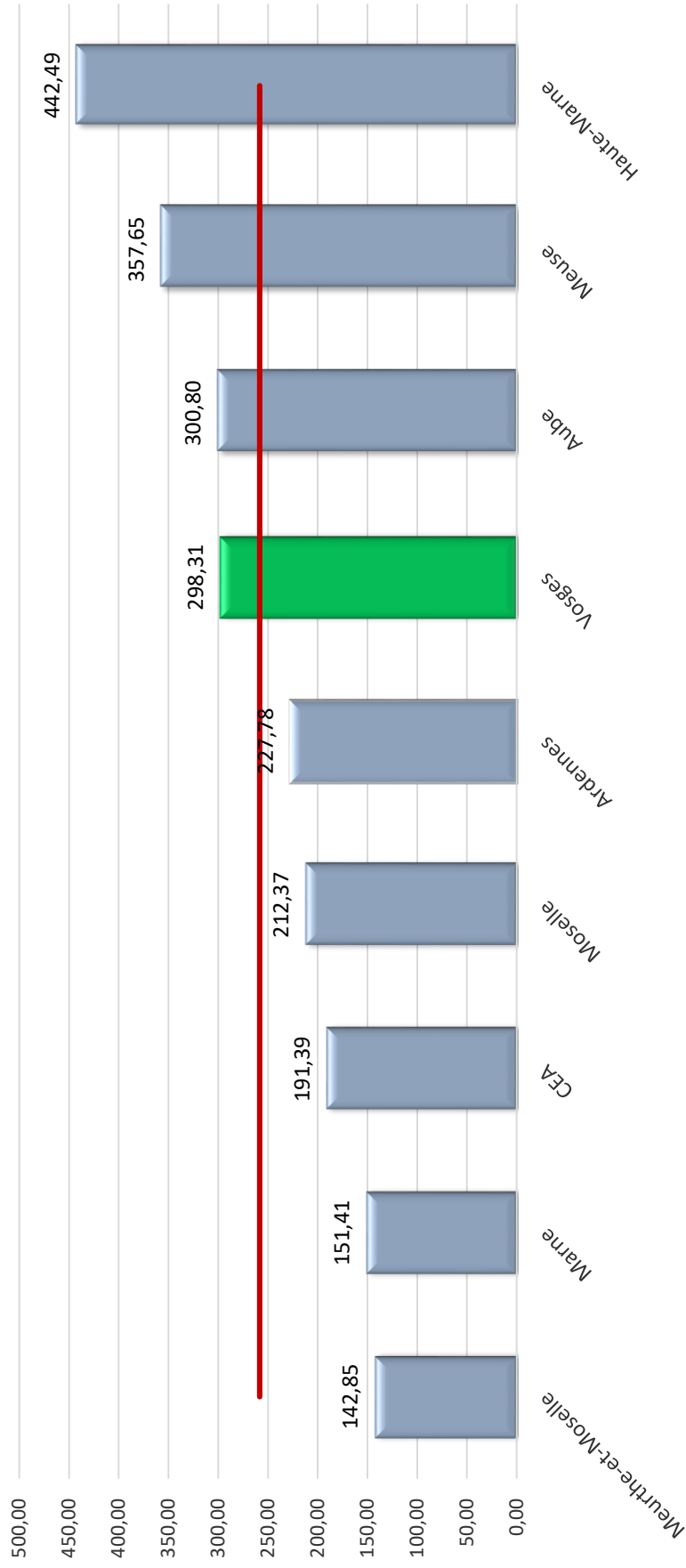
EN 2021, LE DEPARTEMENT AURA CONSACRE PAR HABITANT EN SUBVENTIONS :



- AIDES AUX COLLECTIVITES
- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- AMENAGEMENT NUMERIQUE
- HEBERGEMENTS AUTONOMIE
- SOUTIEN A L'ECONOMIE

Les dépenses d'investissement : comparaison GRAND EST 2021

Dépenses réelles d'investissement 2021
(en € par habitant)



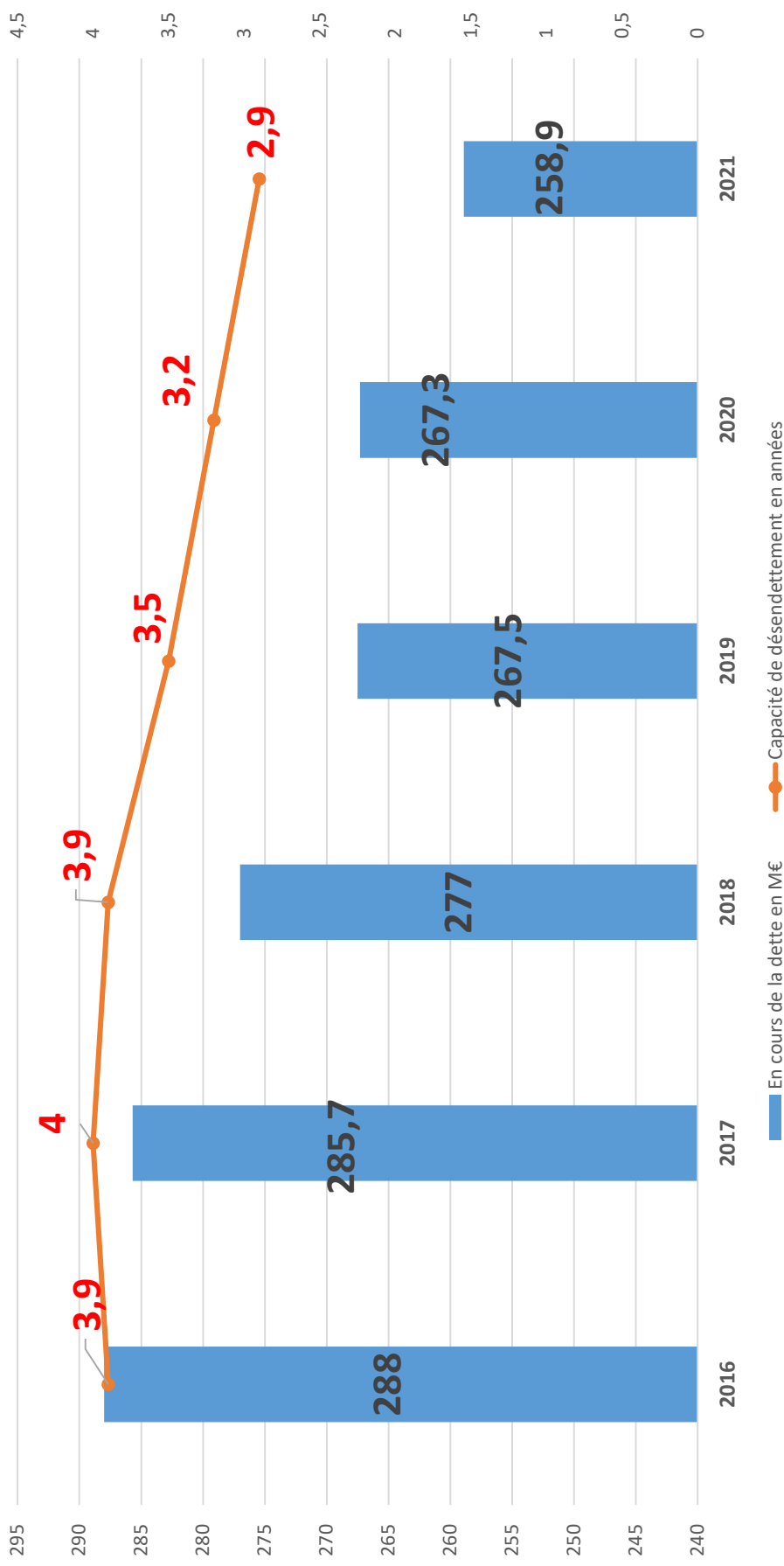
En 2021, les Vosges demeurent le 4^{ème} Département du Grand Est en effort d'investissement par habitant.

LA DETTE ET LA CAPACITÉ DE DÉSENNDETTEMENT



Stock de dette du département fin 2021

ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2021 ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

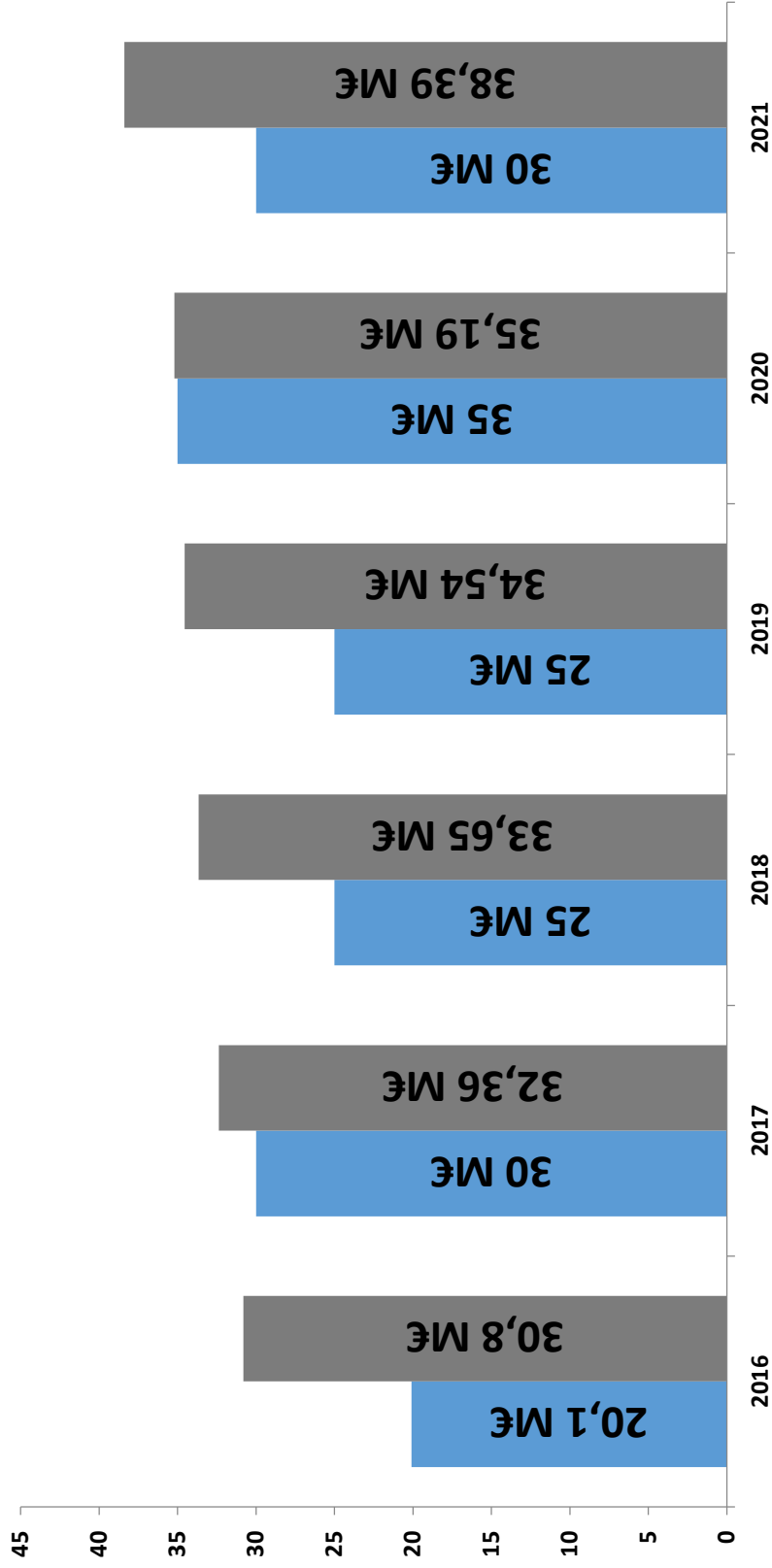


La capacité de désendettement demeure très satisfaisante (2,7 années pour la strate)

Stock de dette du département fin 2021

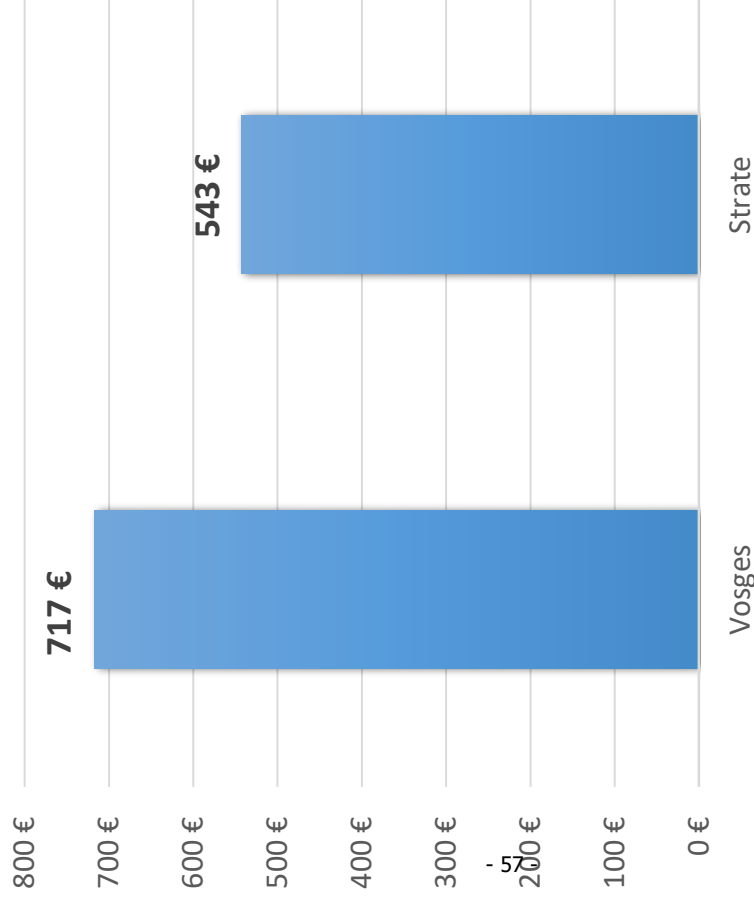
EMPRUNTS RÉALISÉS POUR LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET REMBOURSEMENT D'ENCOURS DE DETTE

■ Emprunts nouveaux ■ Remboursements d'emprunts

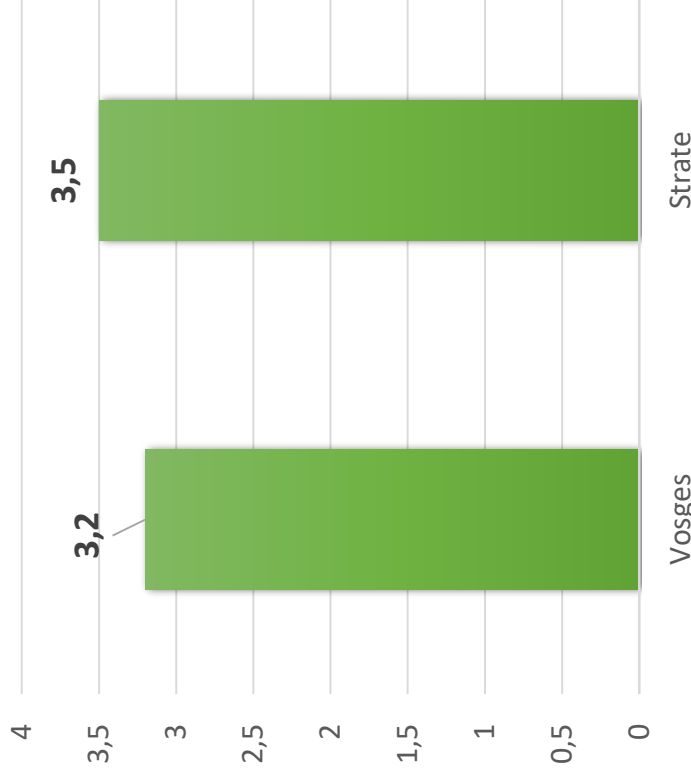


Situation du département parmi les départements de la strate 2021

Stock de dette



capacité de désendettement (en années)



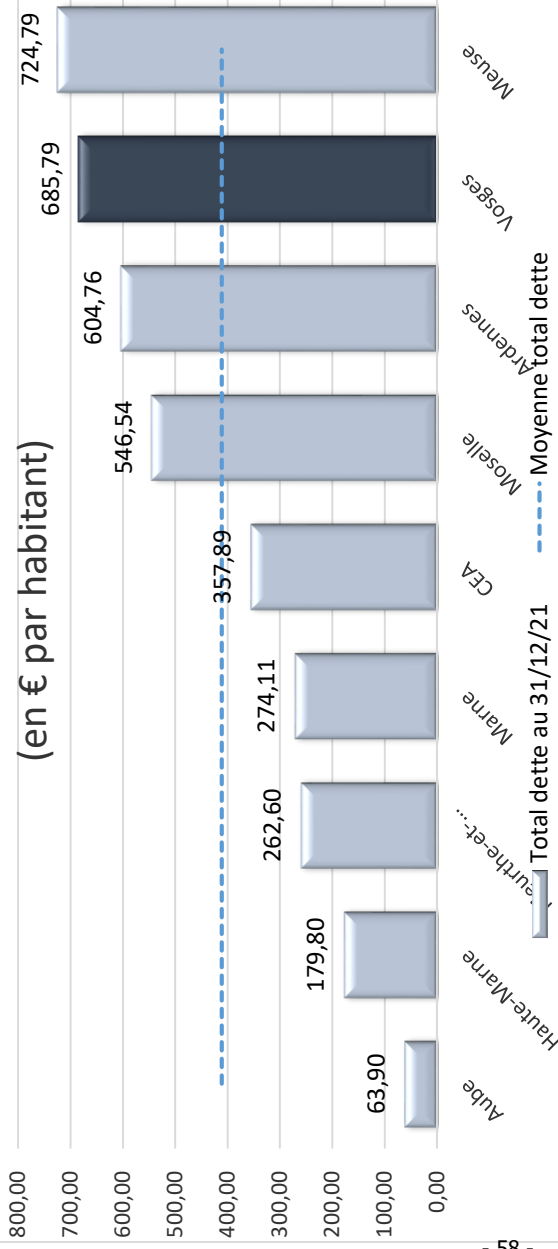
L'encours de dette du Département demeure plus important que la strate de **32 pts en 2021** (32,7 pts en 2020). En 2021, l'encours de dette du Département s'est réduit de -1,3% et de -0,9% pour la strate.

La capacité de désendettement s'est à nouveau améliorée 2,9 ans en 2021 (3,2 ans en 2020) elle apparaît toutefois moins importante que celle de la strate à 2,7 ans. S'expliquant par une épargne retrouvée de la strate avec un encours de dette moins conséquent que les Vosges.

Pour rappel, le seuil d'alerte est fixé à 10 ans, le seuil critique à 15 ans.

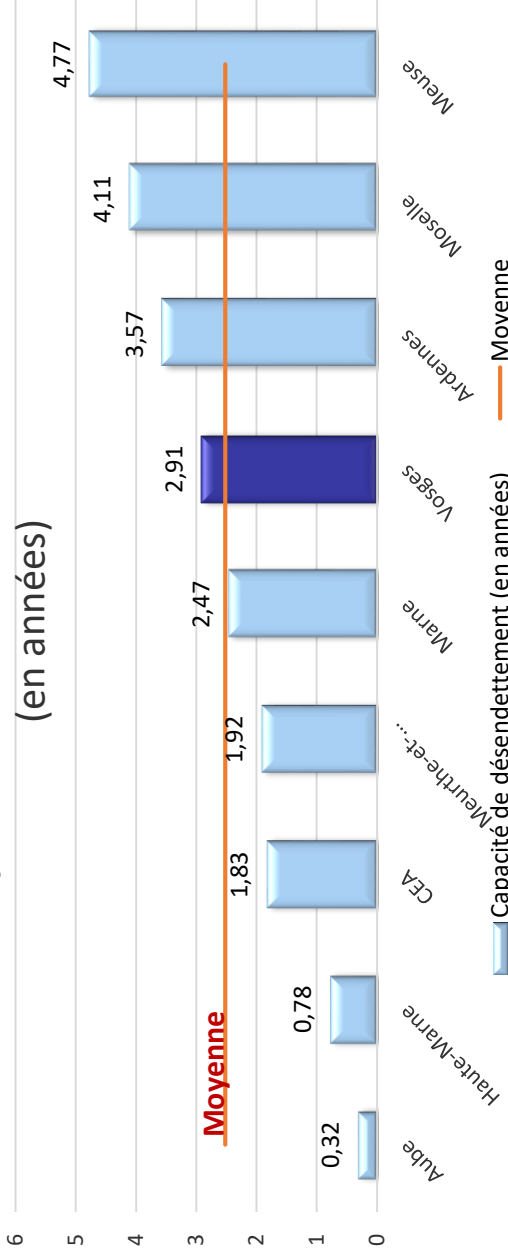
L'endettement : comparaison GRAND EST

Stock de dette 2021



Un stock de dette qui demeure élevé malgré le désendettement poursuivi en 2021.

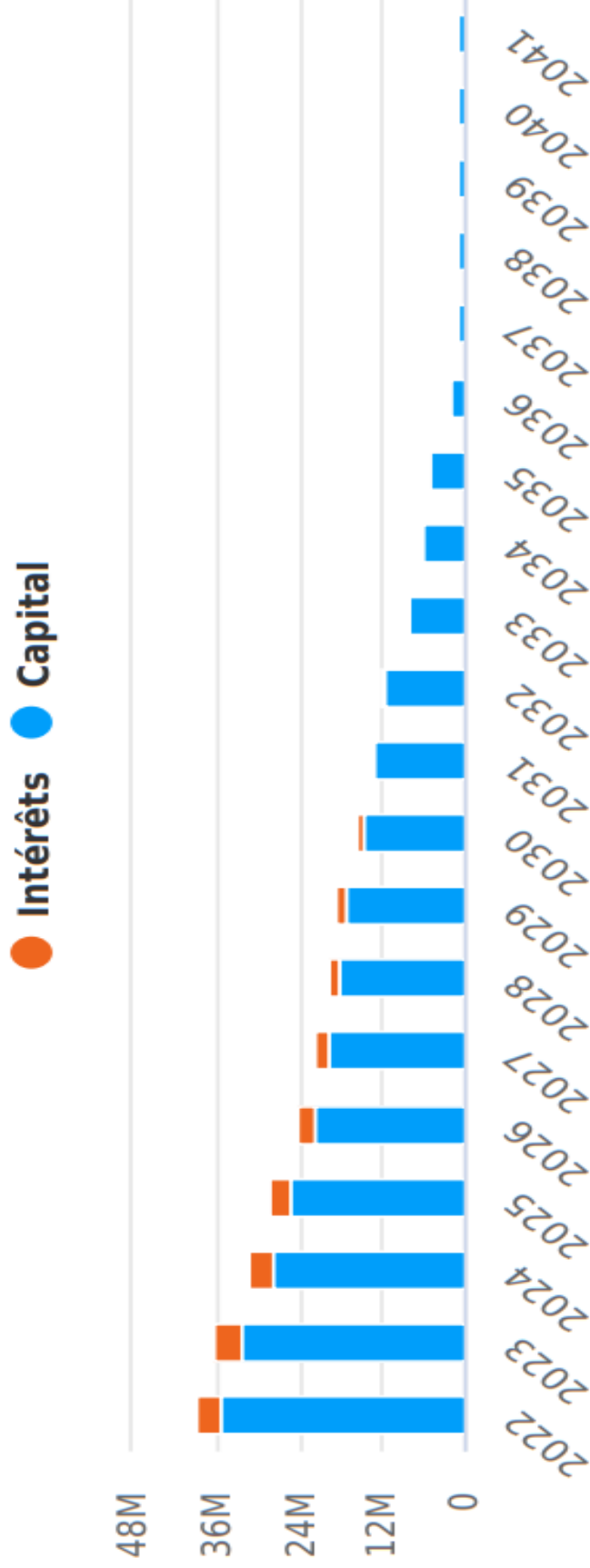
Capacité de désendettement 2021



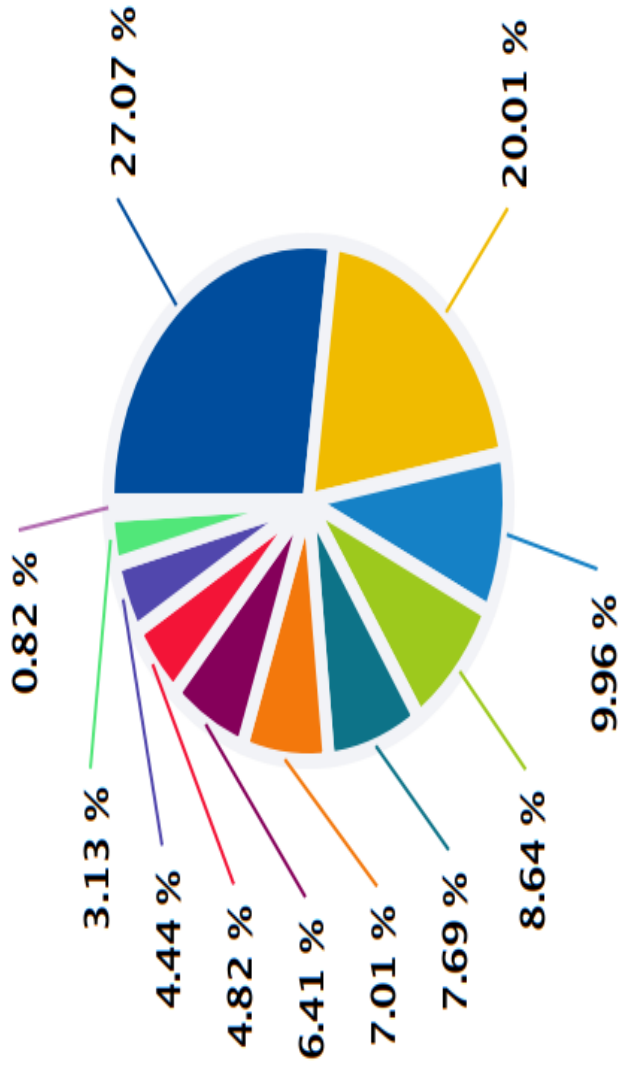
Une capacité de désendettement qui s'améliore à nouveau (2,9ans) même si elle se situe désormais et pour la 1ere fois au dessus de la moyenne des Départements du Grand Est.

Profil extinction de la dette

- ⇒ Capital restant dû fin 2021 : 258,9M€*(267,3 M€ en 2021)
- ⇒ Taux moyen = 1,42% (1,61 % en 2020)
- * Les 35M€ sollicités en 2022 ne sont pas encore intégrés à ce montant de capital dû.



Dettes par prêteur



- SFIL
- CREDIT MUTUEL
- SG
- CE
- Crédit Foncier
- BANQUE POSTALE
- CDC
- Autres prêteurs
- SaarlB
- CACIB
- ARKEA

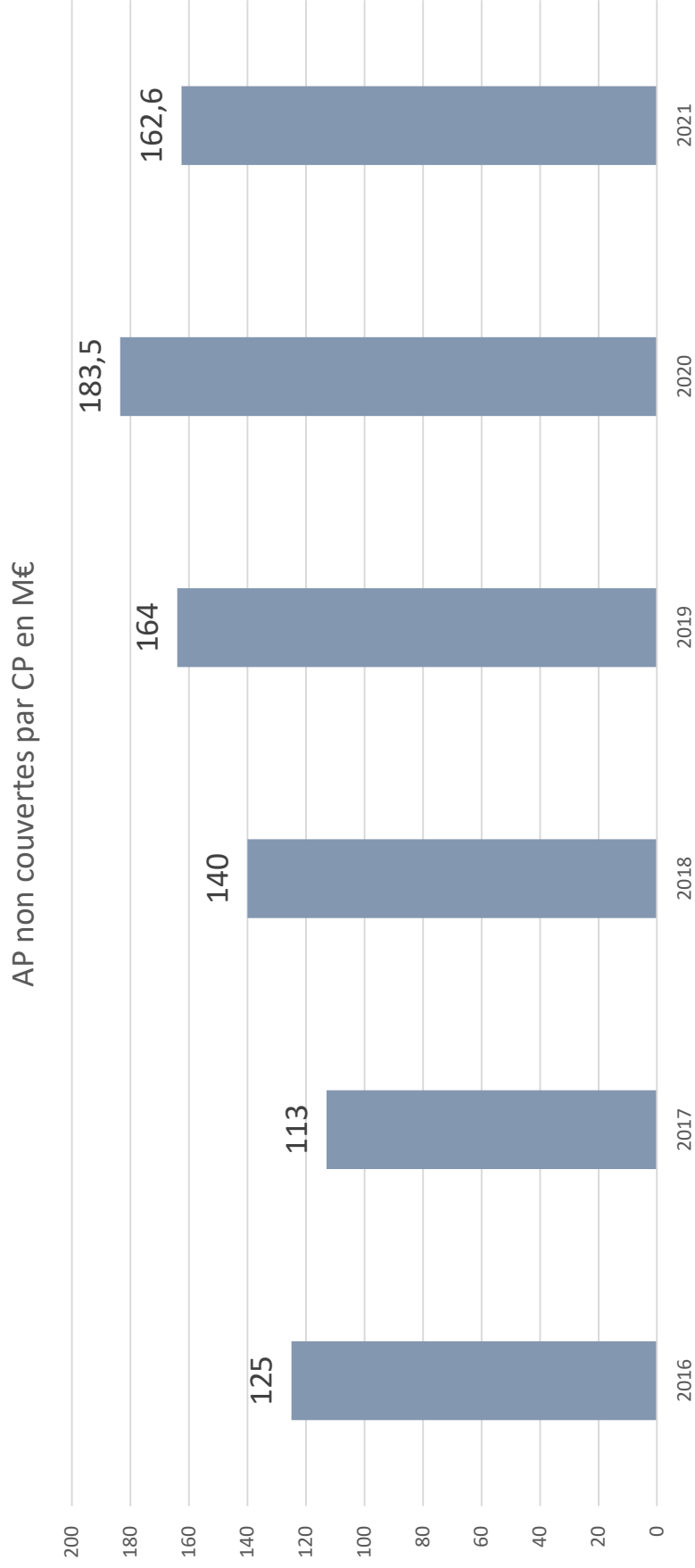
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)



Stock d'AP

- Les AP permettent d'engager des **opérations pluriannuelles** d'études, de travaux ou de subventions, en inscrivant pour chaque exercice le niveau des crédits de paiement nécessaires.
- Au 31/12/2021, les AP non couvertes par des crédits de paiements, C'est-à-dire les engagements pris restant à financer sur les années 2022 et suivantes, s'élèvent à **162,6 M€**, répartis ainsi:
 - études et travaux: 111,5 M€;
 - subventions: 51,1 M€.

Evolution des AP restant à financer



Le stock des AP connaît une baisse en raison notamment d'une opération de nettoyage menée en 2021, visant à annuler des engagements pris de longue date qui ne sont réalisés que partiellement ou ont été annulés. Pour information, en 2021, 12,4 millions d'AP ont été votées au titre des travaux et études, et 21,5 millions d'engagements pris pour les subventions, dont 13 millions pour les aides aux collectivités.

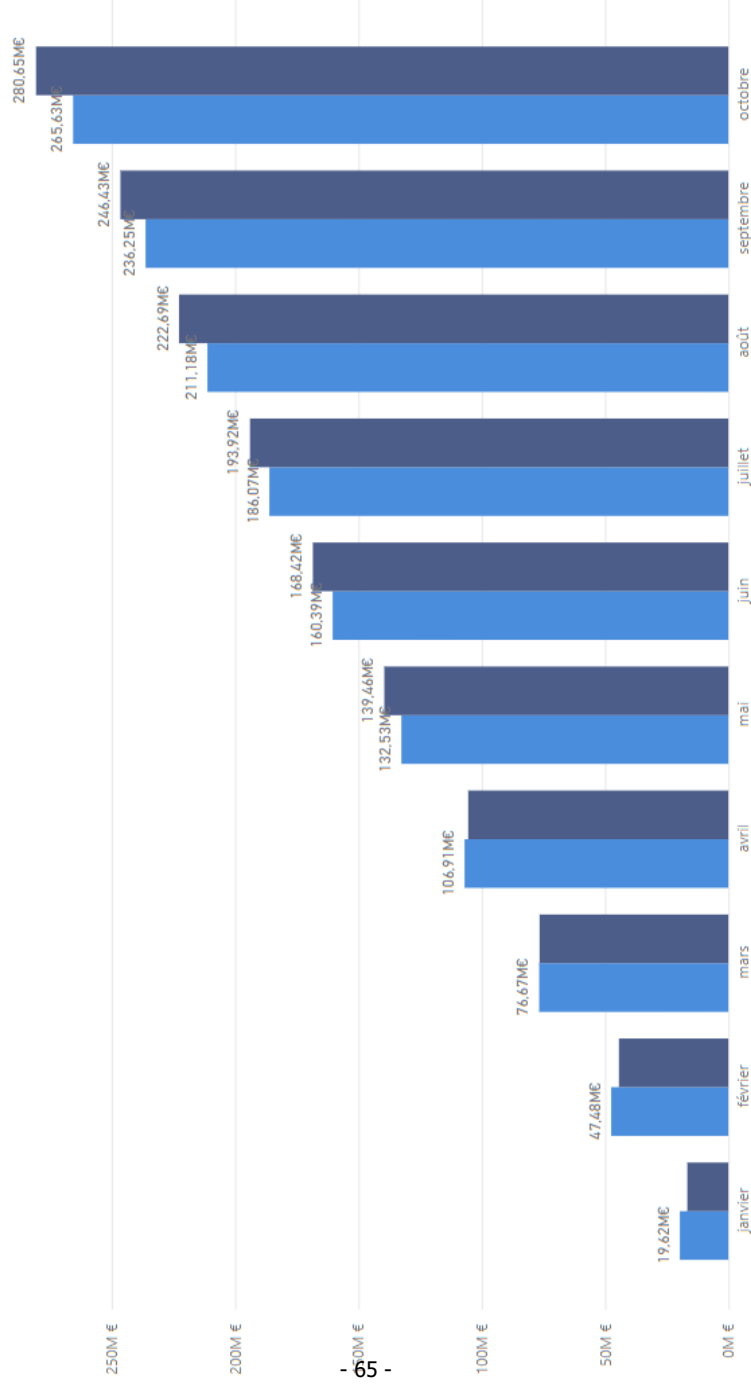
ETAT DES CONSOMMATION FIN 2022



Evolution de la Consommation des Dépenses de Fonctionnement* à octobre 2022

Evolution cumulée

● Cumul consommation n-1 ● Cumul consommation N



tx de consommation



5,66 %

Evolution Consommation

15,03M€

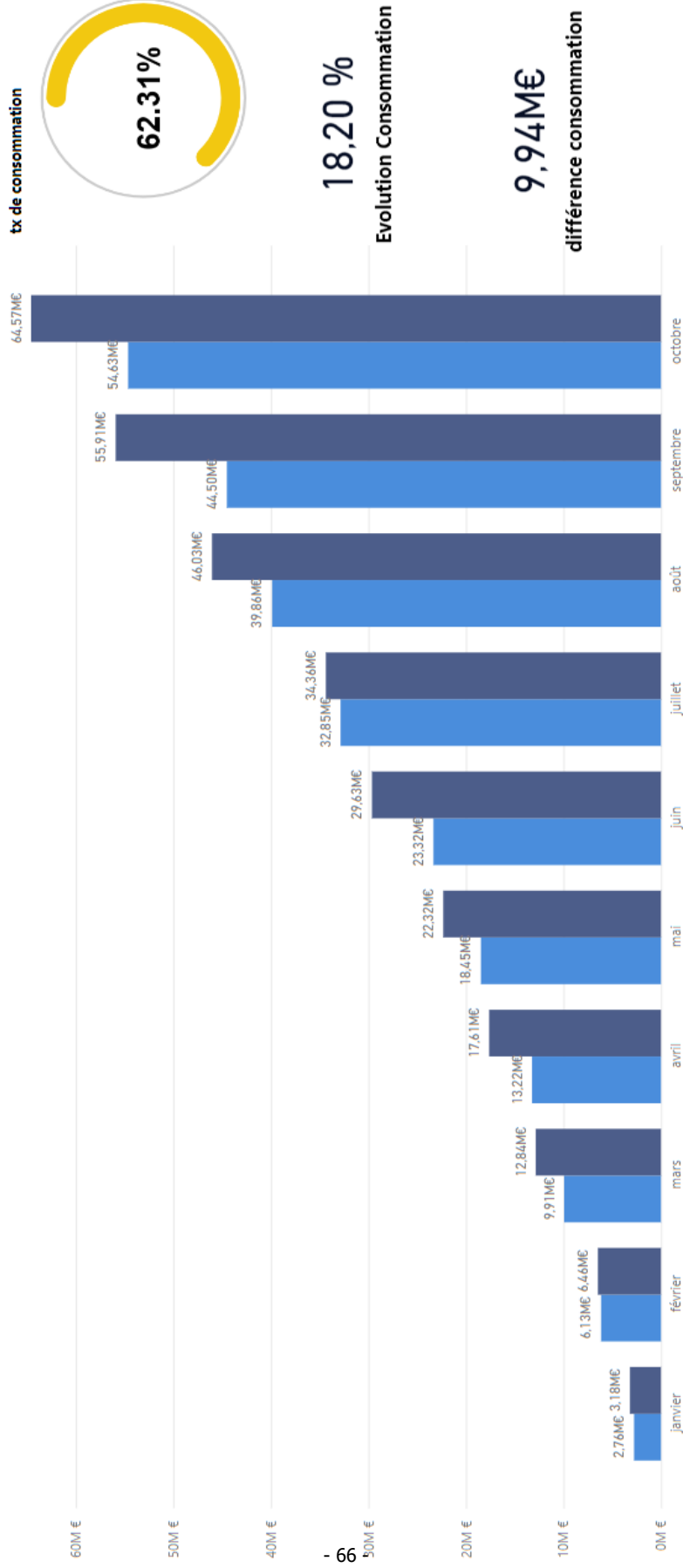
différence consommation

En conformité avec les projections, une consommation fin octobre 2022 en hausse de +5,6% (15M€) par rapport à la même période 2021. Cette dynamique devrait encore s'accélérer en fin d'année avec l'impact RH et Ségur.

Evolution de la Consommation des Dépenses d'Investissement* à octobre 2022

Evolution cumulée

● Cumul consommation n-1 ● Cumul consommation N



Une hausse des consommations de la section d'investissement de +18,2% (9,9M€) par rapport à la même période 2021. Dans l'hypothèse d'une poursuite de cette dynamique, les consommations 2022 devraient être au-delà de l'objectif des 80 M€ conjuguant rattrapage de la période sanitaire et hausse des prix.

*dépenses d'investissement hors dette et dépenses exceptionnelles et péréquation

CONTEXTE 2022 DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2023 EN FONCTIONNEMENT

- Revalorisation liées au SEGUR de la santé : **+3,8M€** en 2022
- Revalorisation des agents (revalorisation indiciaire, révision du régime indemnitaire, revalorisation AssFam...) **+3,9 M€**
- Revalorisation du cout de l'Energie **+0,6M€**

Des inscriptions de dépenses de fonctionnement supplémentaires obligatoires ou volontaires qui conduisent en 2022 à **+20,2M€** par rapport au Budget 2021. (impact moyen des années passées +6M€)

- La poursuite d'une ampleur inattendue du retrait des dépenses RSA (**-5M€** de retrait sur l'année)
- L'encaissement de recettes fiscales (**+3,4M€**) et sociales (**+3,2M€**)

La nature même de ces dépenses de fonctionnement qui vont encore augmenter et se pérenniser et , à contrario, l'absence de visibilité sur la reconduction des retraits et la dynamique des recettes (DMTO ? ; fin de CVAE ? ...) peuvent menacer l'Epargne de la Collectivité et en 1^{er} lieu sa capacité à investir...

CONTEXTE 2022 DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2023 EN INVESTISSEMENT

- Enveloppe d'inscriptions budgétaires de plus de 100M€ qui dépasse de très loin le cadrage du PPI 2022/2024 par le cumul de :
 - Réalisation de grand chantier (ex : collège de Vagny +3M€)
 - L'impact des prix sur la réalisation de travaux (ex : travaux de Surface de Chaussées +2M€)
 - L'augmentation du niveau d'aides aux Collectivités +2,6M€ avec des AP votées en hausse également
 - La réalisation d'opérations d'acquisitions immobilières

- 68 -

Pour maintenir un tel rythme, face à une probable contraction de l'Épargne, la Collectivité ne pourra s'en remettre qu'à 2 leviers :

- **l'emprunt ...en se ré-endettant massivement avec les conséquences sur le niveau de remboursement**
- **le Fonds de Roulement... en ponctionnant le seul amortisseur de crise dont il dispose à la suite de la disparition du pouvoir de lever l'impôt**

ORIENTATIONS 2023



PROSPECTIVE SUR LES RECETTES

Les premières estimations projetées de recettes partent d'une hypothèse « optimiste » de **434,5M€** budgétés

- Cette hypothèse supposerait :
 - Aucun plan de rigueur imposé par l'Etat sur les dotations des Collectivités ;
 - Poursuite de la dynamique des principales ressources de la Collectivité et notamment la part de TVA. (+7%)
 - Contraction modérée des DMTO à **38M€** budgétés (pour mémoire 45M€ encaissés en 2021 ; 30M€ encaissés en 2018)
 - Maintien, pour partie, de dotations complémentaires notamment celles liées aux impacts SEGUR de la Santé

Les menaces non impactées à ce jour :

- une **contribution des Collectivités au désendettement national** qui pourrait passer par un encadrement de dépenses et/ou des baisses de dotations à terme dans la prochaine loi de programmation des finances publiques ;
- des répercutions plus fortes de la **crise sur nos principales ressources « économiques »** (TICPE; Taxe d'Aménagement, DMTO, CVAE avant sa disparition annoncée...).

La Collectivité va devoir s'interroger sur sa capacité à assumer les hausses inédites en 2022 et son rythme de dépenses volontaires constaté les années passées.

LES LIGNES DE CONDUITE FINANCIERES 2023 DES « AMBITIONS MAITRISEES »

- La Collectivité prend la mesure du bond sur les dépenses de fonctionnement et entend « **lever le pied** » sur les dépenses volontaires afin que ces dépenses de fonctionnement ne subissent pas une nouvelle hausse risquant de menacer l'équilibre budgétaire.
- En investissement, la Collectivité réduit progressivement la forte hausse de 2022 afin de se conformer aux orientations du PPI22/24 tout en conservant un niveau proche des **80M€**

LES LIGNES DE CONDUITE FINANCIERES 2023

« AMBITION MAITRISEE »

	CA18	CA19	CA20	CA21	CA ANTICIPE AVEC DM2	PROJECTION CA 2023	PROJECTION CA 2024	PROJECTION CA 2025	PROJECTION CA 2026	PROJECTION CA 2027
RECETTES EXPLOITATION	403,3	414,7	422,8	437	437,4	443,1	448,2	454,9	463,2	471
DEPENSES EXPLOITATION	330,4	338,7	340,1	348,3	370,4	387,3	395	401,5	408	415,3
EPARGNE	72,9	76	82,7	88,7	67	55,8	53,2	53,4	55,2	55,7
DEPENSES INVESTISSEMENT	101,4	115,1	108,3	112,6	123,1	114	111,4	110,4	108,7	108,4
INVESTISSEMENT TS NOUVEAUX (AVEC REPORT)	67,8	80,6	73,1	74,2	87,9	79,5	79,1	78,3	77,8	77
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	33,6	34,5	35,2	38,4	35,2	34,5	32,3	32,1	30,9	31,4
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT	101,6	115,1	108,3	112,6	123,1	114	111,4	110,4	108,7	108,4
EMPRUNT	25	25	38,4	30	35	34,5	33	35	35	35
RECETTES DIVERSES	17,8	13,9	18,7	12,9	11,5	12	12	12	12	12
EPARGNE	72,9	76	82,7	88,7	67	55,8	53,2	53,4	55,2	55,7
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	14,1	-0,2	31,5	19	-9	-11,1	-13,2	-10	-6,5	-5,6
STOCK DE DETTE	277	267,5	267,3	262,3	262	262	262,8	265,7	269,8	273,4
ANNUITE	3,8	3,52	3,23	2,96	3,9	4,7	4,9	5	4,9	4,9

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Au regard des nombreuses incertitudes qui demeurent à ce stade, les Orientations Budgétaires 2023 ont été élaborées selon un scénario de « compromis » entre une poursuite sur la dynamique de 2022 qui serait difficilement conciliable avec les contraintes financières et la mise en place d'un plan de réduction forte des ambitions départementales.

Postulat à ces orientations 2023 :

- la préservation d'une dynamique des recettes ;
- l'absence de nouvelle dépense obligatoire imposée ;
- la maîtrise de certaines dépenses volontaires ;
- le retour à un niveau d'investissement conforme au PPI22/24
- la possible mobilisation du Fonds de Roulement de la Collectivité
- le maintien du stock de dette de la Collectivité

Le Département ne remettrait pas en cause ses Ambitions, toutefois, il se préparerait à des choix difficiles si la situation devait à nouveau se dégrader

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Dès lors, le BP 2023 s'orienterait ainsi à 521,3 M€ (491,2 M€ au OB22) :

126,8M€ (+2,4 %) de dépenses d'investissement
Dont 92,3 M€ d'investissements nouveaux

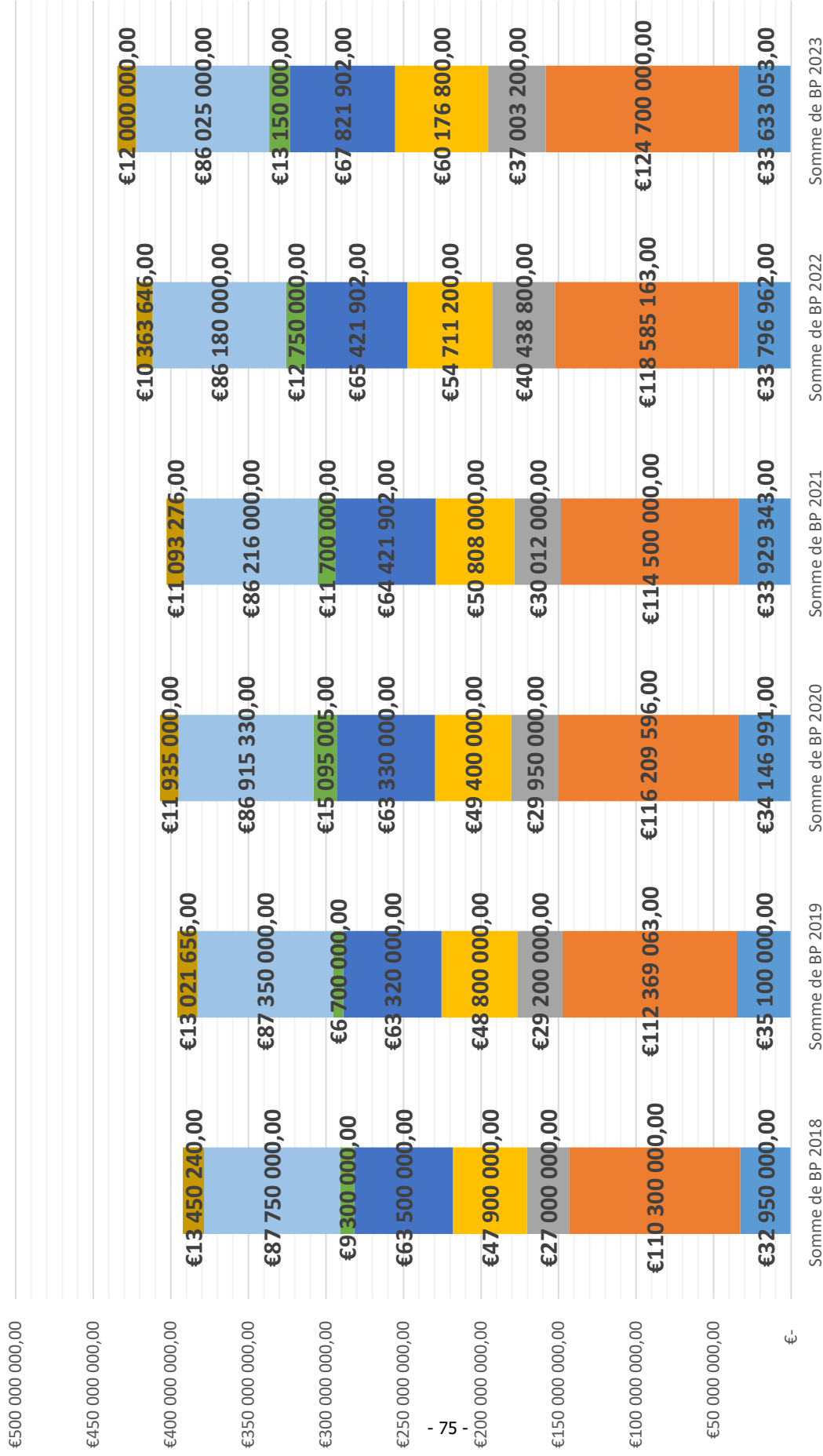
394,5 M€ (+ 7,3 %) de dépenses d'exploitation

24,2 % d'investissement, les Vosges conserveraient un niveau d'investissement important pour une Collectivité départementale. Part qui serait toutefois en léger retrait (25% en 2022) en raison de la hausse importante de la section d'exploitation

Poursuite d'une dynamique en section d'investissement + **2,4%** avec des niveaux d'investissements d'équipements et travaux directs qui retrouvent les seuils d'avant 2020 et des subventions qui poursuivent une dynamique à la hausse

Des dépenses d'exploitation en très forte hausse de **+ 7,3 %** par rapport au BP 2022, qui sont la traduction d'une année 2022 impactées par les diverses revalorisations salariales et la hausse des prix notamment de l'énergie.

RECETTES BUDGETEES DE FONCTIONNEMENT



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE = 10 599 005€ 7 580 160€

Thématique	Proposition BP 2023	BP 2022 voté	%
ÉCONOMIE	4 131 260 €	4 303 400 €	-4 %
	2 243 000 €	2 014 000 €	+11,4 %
TOURISME	1 225 600 €	1 200 510 €	+2,1 %
	2 333 000 €	2 287 500 €	+2 %
AGRICULTURE & FORET	1 002 530 €	945 900 €	+6 %
	1 134 000 €	1 453 400 €	-22 %
CULTURE & SPORT	2 855 415 €	3 073 400 €	-7,1 %
	1 806 160 €	1 883 000 €	-4,1 %
MARKETING TERRITORIAL	706 000 €	358 000 €	+97,2 %
	2 000 €	15 000 €	-86,7 %
USAGE DU NUMERIQUE	678 200 €	702 000 €	-3,4 %
	62 000 €	60 000 €	+3,3 %

Légende : fonctionnement
 investissement

QUALITE DE VIE DES VOSGIENS = 230 409 755 € 7 937 439 €

Thématique	Proposition BP 2023	BP 2022 voté	%
AUTONOMIE	105 131 741 € 3 722 939 €	95 780 002 € 2 495 046 €	+9,7 % +49,2 %
COLLEGE	5 669 100 € 2 941 000 €	5 298 400 € 2 505 000 €	+7 % +17,4 %
ENFANCE FAMILLE	49 581 477 € 139 000 €	44 322 934 € 39 000 €	+11,9 % +156 %
ENVIRONNEMENT DVPT. DURABLE	672 050 € 1 058 500 €	705 150 € 664 000 €	-4,7 % + 59,4 %
INSERTION LOGEMENT	69 355 387 € 76 000 €	73 401 333 € -€	-5,5 % %

Légende : fonctionnement
 investissement

ÉQUILIBRES TERRITORIAUX = 25 016 102 € 47 823 000 €

Thématique	Proposition BP 2023	BP 2022 voté	%
APPUJ AUX TERRITOIRES	2 043 102 €	1 874 920 €	+8,9 %
	16 853 000 €	14 467 300 €	+16,5%
ROUTES	4 521 000 €	4 297 000 €	+5,2 %
	30 450 000 €	30 731 000 €	-0,9%
PARTICIPATION CITOYENNE	2 000 €	6 000 €	-66,7%
	20 000 €	40 000 €	-50 %
SDIS	18 450 000 €	16 463 675 €	+12,1 %
	500 000 €	1 000 000 €	-50 %

SERVICES SUPPORTS = 128 524 120 €

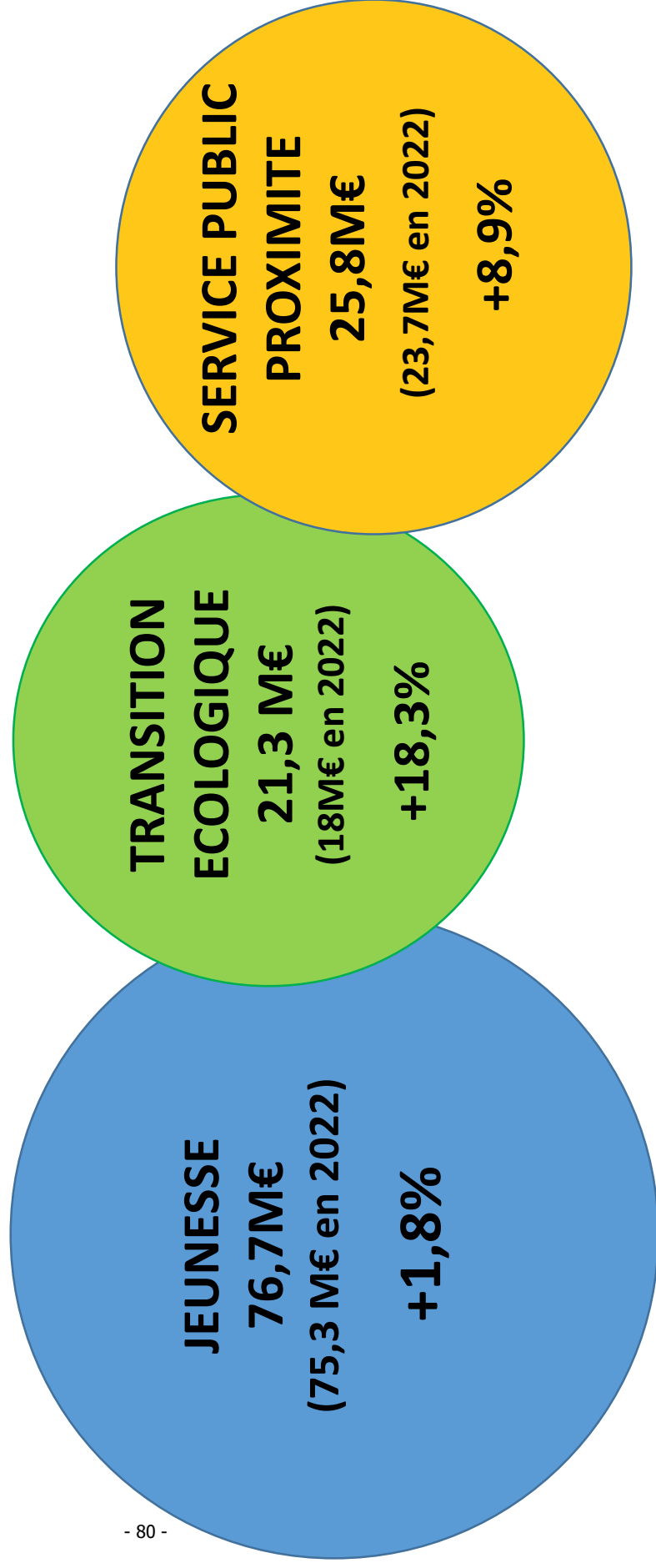
63 507 000 €

Thématique	Proposition BP 2023	BP 2022 voté	%
ACHAT & JURIDIQUE	1 220 900 € 45 000 €	882 700 € 50 000 €	+38,3 % -10 %
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	1 335 000 € 5 000 €	1 328 600 € 5 000 €	+0,5 % -%
PROSPECTION & EVALUATION	14 500 € €	68 620 € €	-78,9 % %
SYSTEME D INFORMATION	1 055 200 € 2 118 500 €	1 095 260 € 2 397 940 €	-3,6 % -11,6 %
PATRIMOINE	12 986 800 € 26 763 500 €	9 746 100 € 28 147 800 €	+33,2 % -4,9 %
RESSOURCES HUMAINES	102 808 300€ 25 000 €	94 393 040 € 5 000 €	+8,9 % +400 %
FINANCES	9 131 700 € 34 550 000 €	8 616 310 € 35 200 000 €	+5,9 % -1,8%

Légende : fonctionnement
investissement

LES POLITIQUES TRANSVERSALES

Les Orientations Budgétaires 2023 confirment la volonté de la Collectivité départementale de soutenir les initiatives en faveur des Politiques transversales « JEUNESSE » ; « TRANSITION ECOLOGIQUE » et « SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE ».



MERCI DE VOTRE ATTENTION



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

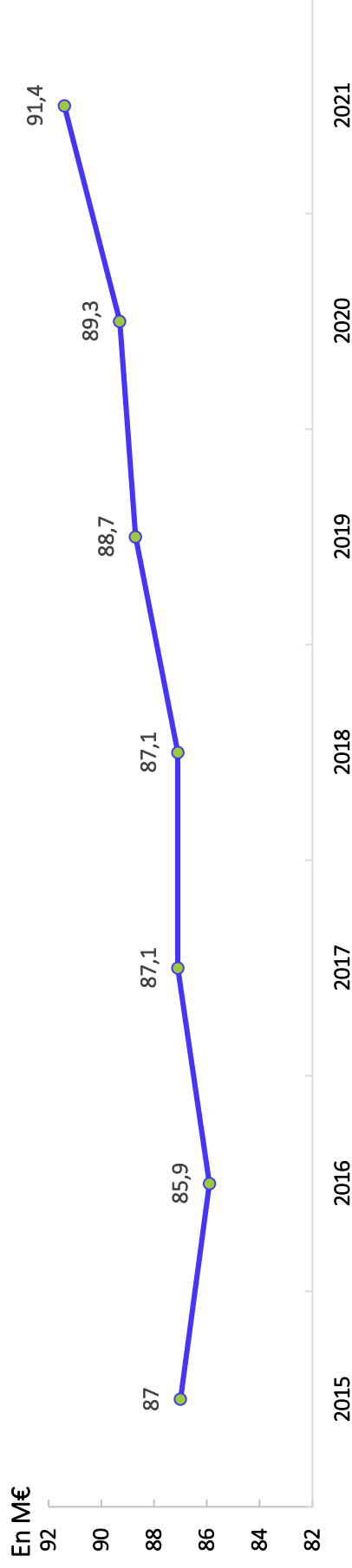


numéro de ressources

RH

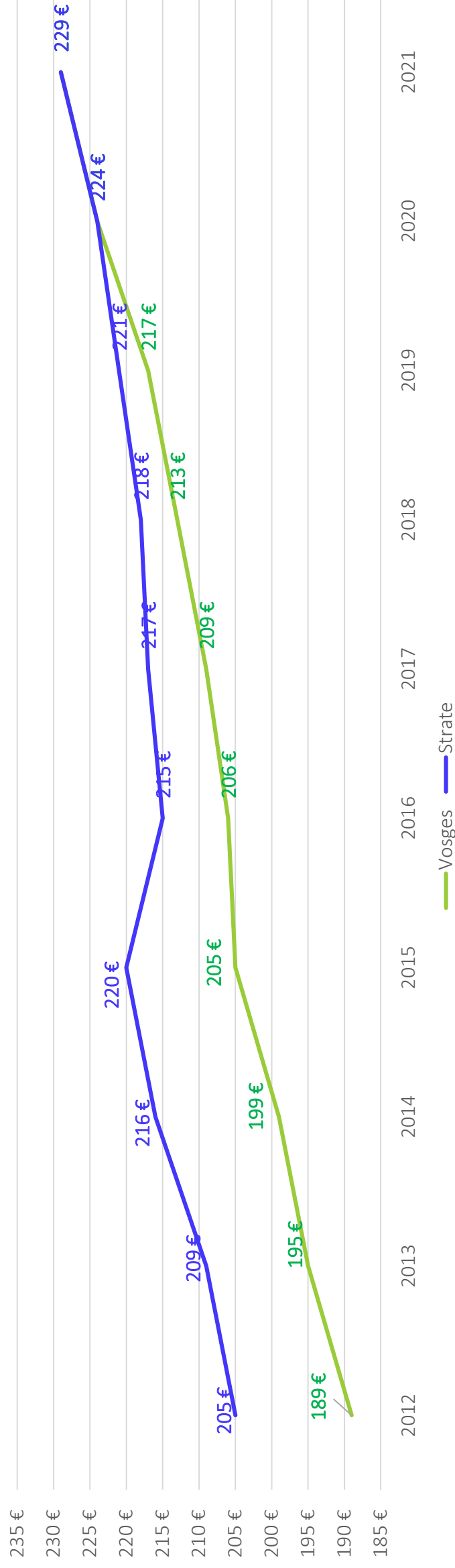
tous budgets confondus

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RH du budget principal	81 537 k€	80 526 k€	81 416 k€	81 859 k€	83 653 k€	84 697 k€	86 658 k€
Maison de l'Enfance et de la Famille	3 430 k€	3 195 k€	3 916 k€	3 619 k€	3 551 k€	3 575 k€	3 732 k€
Laboratoire	709 k€	677 k€	666 k€	698 k€	722 k€	782 k€	746 k€
Vosges Développement	1 297 k€	1 193 k€	1 111 k€	1 006 k€	719 k€	259 k€	274 k€
Vosges Arts Vivants	/	183 k€	335 k€	/	/	/	/
Total	86 973 k€	85 874 k€	87 108 k€	87 182 k€	88 645 k€	89 313 k€	91 410 k€



Situation du département parmi les départements de la strate

Evolution des dépenses de personnel par habitant. Source DGCL



En 2021, la dépense Ressources Humaines par habitant s'élève à 229 € pour une moyenne des départements de 229 €.

La masse salariale du Département des Vosges est à nouveau au même niveau que celle des Départements de la strate

Les effectifs en chiffres

Au 1^{er} octobre 2022, le conseil départemental compte :

- 1636 agents présents sur postes permanents soit 1572,20 ETP ;
- 3 collaborateurs de cabinet ;
- 12 contrats de projet ;
- 5 apprentis;

20 agents sont mis à disposition de différentes structures (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Association des Maires, Agence Technique Départementale notamment).

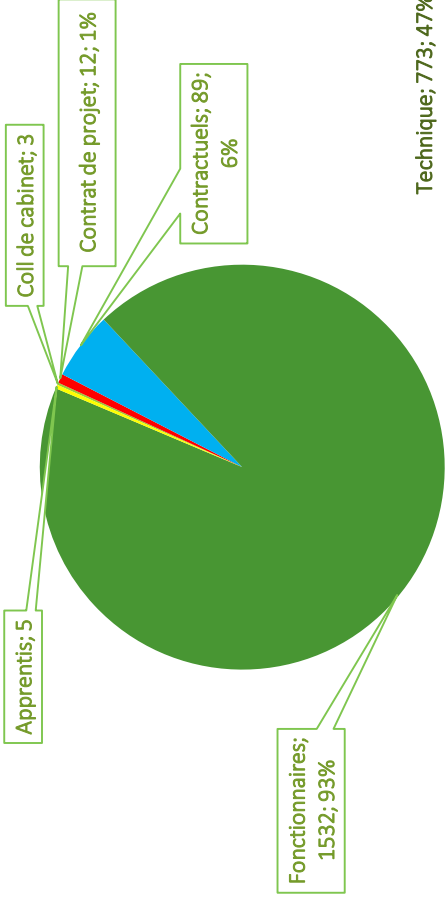
- 85 -

A ces effectifs s'ajoutent :

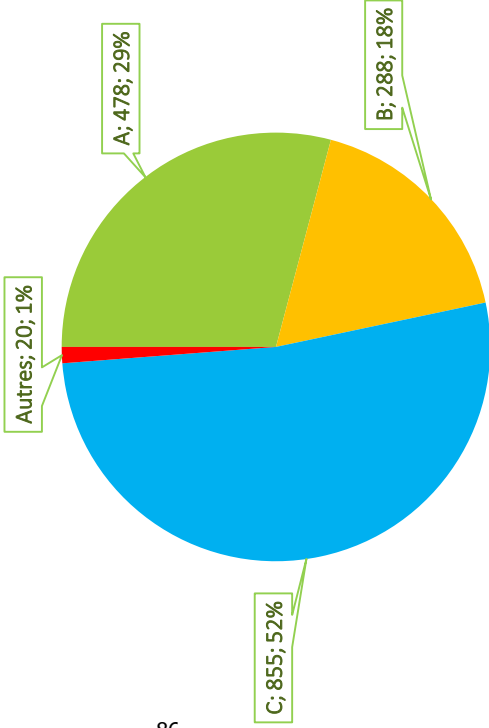
- 16 agents présents sur postes permanents au laboratoire vétérinaire départemental;
- 97 agents présents sur postes permanents pour la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF), et 1 apprenti ;
- 215 assistants familiaux.

Les effectifs en graphiques

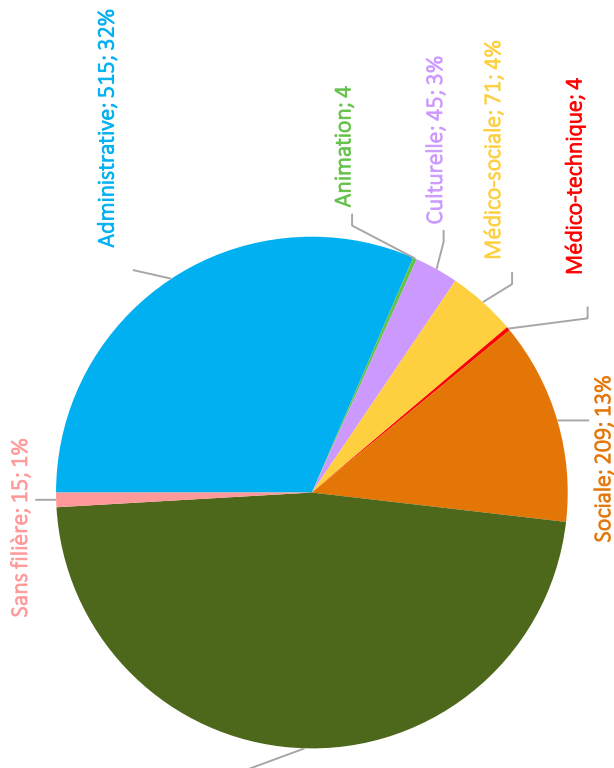
REPARTITION DES AGENTS PAR STATUT



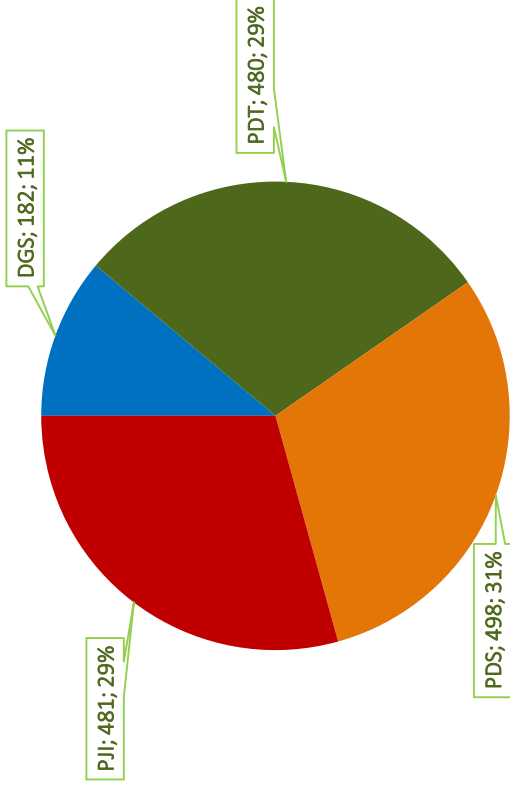
RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE
(TOUS STATUTS CONFONDUS)



RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE



RÉPARTITION DES AGENTS PAR PÔLE



Le temps de travail

Temps de travail annuel dans le respect des décrets n°2000-815 du 25 août 2000 et n°2001-623 du 12 juillet 2001 : 1607 heures

- Temps de travail hebdomadaire : 40 heures sur 5 jours
- Jours de congés annuels pour un temps plein : 27 jours
- Jours d'ARTT annuels pour un temps plein : 25 jours
- Jours d'ARTT défalqués pour absence : ½ journée pour 4,5 jours d'absence
- Application d'autorisations d'absence dans le cadre d'absences réglementairement définies (mariage, décès d'un parent etc.)
- Alimentation possible d'un Compte Epargne Temps dans la limite de 60 jours
- Télétravail : 1 jour fixe par semaine et 25 jours flottants pour un temps plein

Temps de travail spécifiques, cycles annualisés, sur la base des 1 607 heures :

- Selon cycles saisonniers : sites culturels et centres d'exploitation
- Selon l'année scolaire : collèges

La rémunération

- La rémunération : **99 280 900 €**
 - La rémunération des fonctionnaires : **75 483 400 €** dont :
 - Traitement indiciaire brut : 40 000 000 €
 - NBI : 403 000 €
 - Régime indemnitaire et autres indemnités : 13 650 000 €
 - Dont astreintes et heures supplémentaires : 750 000 €
 - La rémunération des contractuels : **7 126 500 €** dont :
 - Traitement brut : 4 800 000 €
 - La rémunération des assistants familiaux : **16 671 000 €** dont :
 - Rémunération principale : 9 370 000 €
 - Indemnités : 750 000 €
 - Indemnité d'entretien : 2 400 000 €

- La participation du Conseil départemental aux contrats de santé : **657 000 €**
 - inclue dans les frais de rémunération ci-dessus

Evolution de la rémunération

Comparatif 2022/2023

2022 : 91 036 820 €

2023 : 99 280 900 €



+ 8 244 080 € soit + 9,05 %

- La rémunération des fonctionnaires : **+ 4 182 400 € soit + 5,86 %**
 - Budgetisation des agents en poste + Intégralité des postes vacants susceptibles d'être pourvus
 - Budgetisation sur 12 mois
 - Intégration de tous les agents au RIFSEEP et réexamen des IFSE
- La rémunération des contractuels : **+ 1 820 680 € soit 34,31 %**
 - Agents en poste + remplaçants, accroissements d'activité et vacataires
- La rémunération des ASSFAM : **+ 2 241 000 € soit + 15,53 %**
 - Base de budgétisation : 250 postes

Les avantages en nature

Logements de fonction :

Au Conseil départemental, des concessions pour nécessité absolue de service sont actuellement octroyées à :

- 9 agents des collèges,
 - 2 concierges du Musée Départemental d'Art ancien et contemporain,
 - 1 responsable de la Maison de la chasse et de la Forêt à Tignécourt,
- soit un total de 12 agents.

Véhicules de fonction :

À Au sein du Département des Vosges, les postes permettant au sein de la collectivité de bénéficier d'un véhicule de fonction sont ceux :

- de Directeur Général des Services,
- De Directeur Général Adjoint.

PRÉSENTATION PAR MME LA PRÉFÈTE DES VOSGES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ÉTAT

M. le Président : Mesdames et Messieurs, Mme la Préfète, Mesdames et Messieurs les Directeurs des services de l'État, nous sommes très heureux de vous accueillir dans notre enceinte, dans la salle des délibérations que nous considérons souvent comme le cœur du réacteur nucléaire.

Je profite aussi de cet instant pour vous souhaiter la bienvenue dans le département des Vosges. Vous venez d'être nommée Préfète du département. Je vous souhaite naturellement, au nom de tous les élus du département, une bonne installation dans notre département ; bonne installation parce qu'au-delà des fonctions qui sont les vôtres et qui sont les miennes, nous sommes voisins, donc je suis aussi très attaché aux bonnes relations de voisinage, ce qui est important. Je vous souhaite aussi une pleine réussite dans le cadre des fonctions qui sont les vôtres. D'ailleurs, comme je vous l'ai dit lorsque vous êtes venue me rendre visite il y a quelques jours, les fonctions de préfet sont des fonctions qui sont de plus en plus difficiles à assumer, je vous le dis comme je le pense, une situation compliquée qui exige une concentration permanente.

En ce qui concerne la trajectoire pour laquelle j'ai toujours opté en qualité de Président, même s'il est tout à fait normal qu'il y ait des débats entre les collectivités territoriales et l'État – c'est bien normal –, nous sommes effectivement attachés à la libre administration de nos collectivités comme cela est stipulé très clairement dans notre Constitution. Il n'en demeure pas moins qu'eu égard à la situation, j'ai toujours été très attaché au fait que les relations avec le corps préfectoral, les services de l'État dans le département, soient d'excellente qualité et de bon niveau, le tout pour l'intérêt des Vosgiennes et des Vosgiens. Soyez assurée de notre loyauté, en tout cas de la mienne, pour que nous puissions co-construire une nouvelle étape dans le département, dans notre cher département des Vosges qui – je le rappelle, Mme la Préfète – est incontestablement le plus beau département de France, vous vous en êtes déjà rendue compte.

Selon l'article L 3121-26 du Code général des collectivités territoriales, nous vous donnons la parole, Mme la Préfète, pour nous présenter le rapport annuel de l'activité des services de l'État dans notre département.

Mme la Préfète, en renouvelant mes vœux de bienvenue, c'est bien volontiers que je vous donne la parole. Ensuite, un certain nombre de collègues auront certainement des questions à vous poser. Enfin, nous franchirons la grille de l'autre côté pour un moment de convivialité.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : Merci, M. le Président, pour vos propos à la fois d'accueil – propos chaleureux – et de modalités de travail envisagées que je partage bien évidemment, y compris sur votre vision du département qui est le plus beau de France, je l'entends bien.

M. le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les membres du corps préfectoral, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Chefs de service de l'État, Chefs de service du Département, Mesdames et Messieurs, conformément aux obligations légales que vous avez bien voulu rappeler, M. le Président, il m'appartient, en tant que Représentante de l'État, de vous présenter ce rapport d'activité des services de l'État pour le département des Vosges et concernant l'année 2021.

Bien sûr, c'est pour moi une occasion privilégiée de partager avec vous, élus de l'Assemblée départementale mais aussi avec l'ensemble de l'assistance, un moment d'échange sur l'année écoulée.

En 2021, je n'étais pas encore dans le département. Je tiens à saluer ici toute l'action de mon prédécesseur, Yves SEGUY. La continuité de l'action de l'État s'incarne aussi dans la fluidité du passage de relais entre les femmes et les hommes qui le représentent. C'est donc moi qui vais présenter ce rapport aujourd'hui.

Je souhaite tout d'abord, M. le Président, vous remercier pour votre accueil dans cette salle splendide. Je ne sais pas si c'est le cœur du réacteur mais je retiens la formule. Je souhaite aussi saluer l'ensemble des Conseillers départementaux et des personnels du Conseil départemental avec lesquels les services de l'État travaillent dans une relation de coopération pour la bonne conduite de l'action publique dans ce département des Vosges. Depuis quelques semaines, tous ces éléments me sont confirmés.

Par cette présentation, je salue aussi l'engagement des agents de l'État qui exercent leurs missions avec ce sens aigu du service public que nous connaissons. Je me fais témoin de leur implication et de leur engagement pour œuvrer en permanence dans ce département et pour ce territoire. Je rappelle l'importance de l'articulation du travail entre l'État et les collectivités, avec le Département aujourd'hui mais de manière plus générale entre l'État et les collectivités locales, et de cette relation de confiance qui est essentielle pour mener à bien cette conduite des politiques publiques. Chacun œuvre dans son domaine de compétence. Vous avez rappelé l'attachement, et c'est bien normal, au Code des collectivités locales et aux lois de décentralisation. Bien évidemment, chacun a ses prérogatives. Néanmoins, travailler ensemble constitue un maillon essentiel de l'atteinte des objectifs mais surtout de la réussite, c'est-à-dire de l'intérêt général pour nos concitoyens et pour le territoire. Pour moi, c'est quelque chose d'essentiel.

Concernant cette présentation des activités des services de l'État, les services déconcentrés de l'État sont étendus. J'évoquerais ce choix aujourd'hui de prendre les actions prioritaires sans vouloir, ni surtout pouvoir, être exhaustive sur tout ce qui a été effectué par les uns et les autres au cours de l'année 2021.

J'ai choisi de vous présenter cinq thématiques que nous retrouvons ici pour illustrer ces missions de l'État dans les Vosges en 2021. Ce sont cinq thématiques, cinq axes qui correspondent aux principales orientations de l'action des services. À signaler aussi que ces grandes actions restent toujours d'actualité en 2022. D'ailleurs, à cet égard, au moment où je vous présente ce rapport, l'ensemble des actions poursuit son déploiement et son avancée.

Tout d'abord, nous avons la sécurité des populations qui est la première mission de l'État, pour laquelle les services ont été particulièrement mobilisés au quotidien. Ensuite, je traiterai les sujets liés à l'économie. Nous y reviendrons avec cette année 2021. À travers les différents dispositifs, les services de l'État ont pu accompagner les acteurs pour maintenir, soutenir l'économie et aussi sauvegarder l'emploi. L'étape suivante avec France Relance, c'est le redémarrage et la transformation qui s'est invitée à la suite. Puis, les outils déployés dans le cadre de France 2030 permettent d'aller plus loin dans les efforts communs vers la transformation économique, mais aussi vers la transformation sociale et vers ce troisième axe qui est la transition écologique. Dans le contexte actuel, cette mission est désormais en toute première ligne, nous le savons tous. La quatrième thématique sera le renforcement de l'attractivité du territoire, avec en particulier la mise en place du laboratoire de la ruralité sur lequel je reviendrai. Enfin, le cinquième axe concerne la question de la cohésion sociale qui concourt pleinement à l'équilibre du territoire et très certainement au mieux-vivre, mieux vivre ensemble et mieux vivre en territoire.

« Agir pour la sécurité de tous au quotidien » est le premier axe.

La sécurité est toujours, et à plusieurs titres, au cœur des préoccupations des décideurs publics pour répondre à une aspiration totalement légitime de nos concitoyens. Au quotidien, la lutte contre la délinquance contribue au sentiment de sécurité et elle est marquée pour 2021. Elle a permis une forte baisse de la délinquance générale et de la délinquance sur la voie publique. Pour vous donner un chiffre, c'est une baisse de 21 % des cambriolages en 2021 par rapport à l'année précédente.

Pour autant, les atteintes à l'intégrité physique sont, dans le département, en hausse, avec des chiffres qui suivent une tendance nationale (+ 13,8 % pour les Vosges et + 12,6 % au niveau national). C'est un phénomène que nous voyons dans des périodes (2021) qui ont suivi cette grosse crise sanitaire.

Je souligne aussi ici le taux élevé d'élucidation des faits. Plus de 82 % des faits constatés ont été élucidés. Je tiens à saluer le travail des forces de sécurité sur ces sujets, sachant que bien évidemment, un fort taux d'élucidation est aussi limitatif pour la récidive. C'était un élément extrêmement important.

Sujet qui a été aussi largement travaillé en 2021, c'est le plan départemental de prévention de la délinquance qui a été adopté en mars 2022 pour les cinq années à venir. Cela a été le fruit d'une concertation étroite entre tous les acteurs de la sécurité. Là aussi, ce plan comprend des axes prioritaires :

- la prévention chez les jeunes : aller plus tôt, aller plus loin dans cette prévention chez les jeunes ;
- aller vers les personnes les plus vulnérables pour mieux les protéger ;
- travailler avec la population comme acteur de la prévention de la délinquance ;
- œuvrer pour le territoire avec une gouvernance rénovée et efficace ;
- lutter contre l'insécurité routière qui est toujours un sujet important.

Notre partenariat s'illustre dans nombre d'actions de ce plan pluriannuel dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité ou encore dans l'amélioration de la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales. Cela fait partie des sujets que nous travaillons conjointement.

Lutter contre la délinquance : l'État a financé dans le département 32 projets qui s'inscrivent dans le champ de la prévention. Nous avons comme outil ce que nous appelons le FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) qui permet de financer des projets de prévention – prévention de la délinquance, de la radicalisation –, prévention qui peut être portée par les collectivités locales, les entreprises ou les associations. Ce fonds concourt également à la mise en place de vidéo-protection, à l'équipement de police municipale ou à la sécurisation de sites sensibles. Un quart de ces projets correspond à des actions dont l'objectif est de renforcer la protection des personnes vulnérables. C'est la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales ou l'accompagnement des victimes de manière plus générale.

En 2021, ce fonds a permis de cofinancer 2 postes d'intervenants sociaux, l'un en police et l'autre en gendarmerie, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous en sommes à 3. Il a également soutenu des projets innovants de prévention de la récidive, comme l'accompagnement et l'hébergement des auteurs de violences conjugales, permettant ainsi aux victimes de rester à leurs domiciles.

Au-delà de la lutte contre la délinquance, la lutte contre les trafics est le deuxième pavé de la diapositive. Cette lutte contre tous les trafics reste une priorité forte du Gouvernement. Elle s'est traduite dans les Vosges par une présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain et aussi au développement des amendes forfaitaires délictuelles qui permettent de sanctionner immédiatement l'usage de stupéfiants, pour ne prendre que cet exemple.

La sécurité routière que j'évoquais tout à l'heure est une priorité absolue pour notre département. En 2021, ce sont 23 personnes qui sont décédées sur les routes vosgiennes. Ce bilan paraît comparable à la moyenne des cinq dernières années mais une mobilisation sans faille se poursuit pour lutter contre cette insécurité dans le cadre du plan d'action départemental de sécurité routière.

Peut-être un éclairage complémentaire, fin 2021, les accidents impliquant les deux-roues motorisés ont représenté un tiers des accidents alors que ce n'était qu'une moyenne de 23 % entre 2015 et 2019. C'est pourquoi un plan d'action spécifique a été adopté en octobre 2021 pour endiguer ce phénomène et appeler à la vigilance pour nos motards.

Le quatrième pavé concerne les violences faites aux femmes. Ce 25 novembre, Mesdames et Messieurs, est un jour particulier s'agissant de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans le département des Vosges, l'État et ses services sont particulièrement mobilisés à vos côtés et aux côtés des partenaires pour lutter contre ces violences et améliorer la prise en charge des victimes. À titre d'exemple, l'année 2021 a vu la signature d'une convention entre l'État, la Gendarmerie et la Croix-Rouge permettant d'organiser le transport des femmes victimes de violences vers un hébergement d'urgence. Ainsi, 65 places sont destinées à l'accueil de femmes victimes de violences et sont financées dans notre département.

Voilà pour vous donner un balayage en quelque sorte de cette thématique sécuritaire. La sécurité de nos concitoyens ne vaut que si l'État et les collectivités travaillent de concert pour approfondir ce que nous appelons le continuum de sécurité. Ce continuum n'est pas un vain mot dans le département, la preuve en est la signature de trois contrats de sécurité intégrée, mais aussi le volet « sécurité » dans des conventions de petites villes de demain, les contrats ou encore l'installation des CLSPD (comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance). Ce travail avec les collectivités et avec l'État est quelque chose d'important pour l'ensemble de nos concitoyens et nous ne pouvons pas l'ignorer.

La sécurité, ce n'est pas que la délinquance générale telle que nous venons de le voir, c'est aussi la sécurité civile, c'est aussi la sécurité sanitaire. Si je reviens sur 2021, même si aujourd'hui cela peut nous paraître lointain, c'était dans le cadre de la pandémie de Covid-19 qui nous préoccupait tous à ce moment-là, l'organisation de la vaccination a été un succès grâce à la mobilisation de tous. A la fin de l'année 2021, le taux de vaccination dans le département était tout à fait remarquable, à savoir 73 % de la population avaient un schéma vaccinal complet et 52 % avaient bénéficié d'une dose de rappel. Ces bons résultats ont été possibles grâce à cet excellent partenariat mis en place entre l'État – quand je dis l'État, je pense bien sûr à l'ARS et à l'ensemble des acteurs des services de l'État – et les collectivités locales au sein des centres de vaccination permanents et à l'accueil des centres éphémères qui ont permis de mailler finement le département pour aller à l'approche de nos concitoyens.

Quand je dis « aller à l'approche », ce n'est pas seulement avec ce maillage fin, c'est une partie du sujet puisqu'il y a dû « aller vers » qui a été mis en place et qui a permis de toucher les personnes les plus vulnérables socialement mais aussi les moins mobiles. Ainsi, cette cellule territoriale d'appui à l'isolement a traité plus de 758 situations. C'est pour vous donner un éclairage du « aller vers », apporter un soutien matériel, social et psychologique aux personnes en difficulté.

Je disais « sécurité sanitaire » mais aussi « sécurité civile », un risque important et nous l'avons vu encore plus en 2022, cela a été la lutte contre le risque incendie qui était déjà une actualité de prévention en 2021, qui a été aussi illustrée par des formations à ce risque « feu » ou à cette gestion « feu » pour les sapeurs-pompiers et un certain nombre d'autres actions. Je crois que nous aurons l'occasion d'en parler de manière encore plus détaillée l'an prochain.

Voilà un petit peu ce premier balayage d'axe « sécurité ».

Le deuxième axe, c'est bâtir l'économie de demain.

Comme je le disais, les crises ont des impacts importants sur l'économie. Les crises que nous avons subies depuis début 2020 et qui se poursuivent encore aujourd'hui, même si elles changent de forme, ont un enjeu vraiment lourd pour notre économie.

Que s'est-il passé dans le département des Vosges ? L'État a œuvré, bien sûr comme au national mais tout particulièrement pour protéger les entreprises. Pour vous donner quelques exemples, ce sont le fonds de solidarité, les PGE (prêts garantis par l'État), des facilités mises en place à la fois au plan fiscal et au plan social pour les entreprises. Il s'agissait aussi d'assurer l'emploi pendant la crise, c'est-à-dire les mesures de chômage partiel, ce que nous avons appelé la PLD pour faciliter et qui ont été en large partie financées par l'État. Il y a eu la mise au point de mesures d'urgence, de plans spécifiques pour des filières complètes. J'ai en tête les filières industrielles, qu'elles soient automobiles ou aéronautiques et d'autres filières.

Ce soutien sans précédent apporté par l'État, le « quoi qu'il en coûte », s'est concrétisé par des actions menées auprès de l'ensemble des partenaires, qu'ils aient été publics ou privés. A la sortie de crise à l'été 2021, le Comité départemental économique de gestion de crise avait suivi 67 entreprises pendant l'année. Par ailleurs, un référent a été nommé à la Direction départementale des finances publiques pour accompagner les entreprises en situation de fragilité. Aujourd'hui, la poursuite de l'activité des entreprises et le maintien de l'emploi sont allés de pair et ont permis d'avoir une situation fin 2021 qui était économiquement bien meilleure que ce que nous pouvions connaître chez d'autres voisins dans d'autres pays.

Je donne quelques chiffres pour les Vosges concernant les mesures d'urgence qui se sont déployées et le fonds de solidarité. Je ne vais pas étaler beaucoup de chiffres au cours de mon propos mais ceux-ci me paraissent importants :

- fonds de solidarité : un peu moins de 9 500 entreprises bénéficiaires pour un montant de 157 000 000 €) ;
- l'activité partielle de longue durée qui a sécurisé les salariés : 28 400 000 € ;
- les prêts garantis par l'État, qu'il faudra certes rembourser mais qui ont été un apport et un appui, ont représenté plus de 9 400 aides versées et 545 000 000 € ;
- le dispositif d'aide « coûts fixes » pour les groupes qui a représenté 1 600 000 €.

Au total, les soutiens qui ont été mobilisés pour la poursuite de l'activité des entreprises et le maintien de l'emploi dans notre territoire sont de l'ordre de 800 000 000 €. Voilà ce qui a été injecté en 2021.

Cette année 2021 a connu aussi la mise en œuvre, à plein, du plan de relance puisque là, je parlais du soutien, c'est-à-dire tout ce qui a été mis en place pour permettre à nos entreprises de garder la tête hors de l'eau, si vous me permettez cette expression. Ensuite, il fallait préparer la sortie et aussi – c'était la volonté du Gouvernement – préparer la transformation, transformation économique mais aussi sociale et accélérer les transitions industrielles, améliorer la compétitivité des entreprises et les aider à construire des projets de développement, soit pour garder des savoir-faire, soit pour innover, soit pour conserver des emplois ou pour retrouver, dans un certain nombre de domaines, une souveraineté.

Je vais donner quelques exemples qui ont permis un soutien de l'investissement : de nouveaux moyens d'usinage en industrie automobile, de nouvelles installations de cogénération qui ont contribué à la réduction des

émissions industrielles de gaz à effet de serre ou le soutien de projets d'investissement structurants dans la filière bois.

Les fonds de France Relance sont octroyés aux entreprises sous conditions et dans chacun des dispositifs. Si je reprends fin 2020 et toute l'année 2021, s'agissant des subventions du plan de relance dans le département, plus de 71 000 000 € ont permis d'accompagner 500 projets dans différents domaines comme la décarbonation de l'industrie, l'investissement pour la modernisation de la filière bois, la filière automobile et bien d'autres initiatives dans l'ensemble des secteurs et domaines d'activité. L'objectif pour 2030 est de créer de nouvelles filières industrielles et technologiques, avec l'ambition de développer et de devenir un pays exemplaire dans le domaine des énergies renouvelables. Je crois que c'est vraiment ce qui est devant nous au-delà du bilan de 2021.

Aujourd'hui, en matière d'énergies renouvelables, le département des Vosges se caractérise déjà par des projets innovants, des projets de biomasse dans l'industrie, des parcs éoliens avec des installations qui permettent d'avoir une puissance de 75 mégawatts, 41 installations de méthanisation qui impliquent 85 exploitations et la modernisation d'installations hydrauliques et le développement de parcs photovoltaïques. À travers tous ces dispositifs, les Vosges sont déjà entrées dans cette démarche.

Tous ces sujets font partie d'une actualité qui est extrêmement dynamique, avec une implication forte des services de l'État, tant sur le plan du soutien des porteurs de projets que sur la vigilance apportée pour une bonne acceptabilité de ces projets sur le territoire. Il est important de pouvoir avoir toujours cette articulation. Nous devons toujours mieux décarboner notre économie tout en continuant à l'industrialiser.

Le lien avec la **transition écologique**, le troisième axe, est facilité puisque les enjeux liés à notre environnement sont une préoccupation majeure. Je ne vais pas trop m'étendre sur la réduction de la biodiversité, le changement climatique ou le développement des risques environnementaux qui en découle. Ce sont autant d'enjeux et de combats à mener pour les atteindre.

Cette transition écologique se veut comme une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne à ces défis. La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère. L'ambition de la France en matière de neutralité carbone est de l'atteindre à l'horizon 2050, ce qui veut dire que nous devons prendre des mesures dès aujourd'hui. Certes, dans le département des Vosges, avec la forêt et tout le massif, c'est un atout non négligeable. Néanmoins, ne nous limitons pas à cela.

La transition écologique recouvre plusieurs secteurs, dont la transition énergétique. On en parle beaucoup en ce moment puisqu'il s'agit à la fois de réduire les consommations d'énergie mais aussi d'augmenter la part des énergies renouvelables pour atteindre des objectifs planifiés. Pour le département des Vosges, ce défi se traduit déjà, d'une part avec l'accompagnement du secteur économique de la filière bois et d'autre part, avec l'accompagnement des travaux d'investissement en matière de chaudière biomasse qui est aussi une ressource importante pour notre département.

Décarboner les mobilités est aussi un autre point important que nous retrouvons. Dans notre département, le déploiement du plan vélo y contribue en grande partie. L'État encourage le recours à des modes de transport alternatifs et durables. C'est la mise en œuvre du forfait « mobilité durable » et l'établissement du Schéma

directeur cyclable, en cohérence territoriale avec des itinéraires véloroutes et voies vertes que vous connaissez certainement de manière plus approfondie que moi aujourd'hui.

Cette transition énergétique s'accompagne aussi auprès des particuliers pour la réhabilitation du logement. Je pense au dispositif MaPrimeRénov' qui se traduit dans les Vosges en 2021 par 6 245 dossiers financés représentant plus de 26 000 000 € de subventions. Il y a les particuliers mais aussi le parc HLM : grâce aux crédits du plan de relance qui ont bénéficié à 10 opérations lourdes qui ont représenté plus de 5 000 000 € de subvention dans notre département.

Le secteur public a pu également bénéficier des aides de l'État avec des projets de réhabilitation de friches. Là aussi, il y a eu plus de 8 000 000 € de subvention au total. 7 transformations ont été réalisées en 2021.

Plus de 40 000 000 € ont été injectés dans l'économie locale pour cette transformation.

Transformation de société, transformation écologique via l'énergétique mais aussi **renforcer l'attractivité du territoire**. Je crois que ce point nous tient tous à cœur. Le département des Vosges compte aujourd'hui 4 pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE). Ils ont été signés en fin d'année 2021. Ces pactes déclinent localement les orientations stratégiques qui sont partagées entre le territoire, en l'occurrence les PETR, l'État mais aussi la Région qui est également signataire associée : la transition écologique et énergétique, la cohésion territoriale et l'économie plurielle. Cette contractualisation est un élément important à la fois de perspective, de visibilité et de partage des enjeux pour que le territoire avance et avance de concert.

Concrètement, la coordination et le suivi de la déclinaison de ces pactes sont assurés par les services de l'État dans le département.

De quoi ces pactes sont-ils constitués ? Ils visent à reprendre les plans d'action de plusieurs programmes qui existaient. Je pense aux programmes qui sont connus comme Actions cœur de ville, Petites villes de demain, les contrats de ruralité, comme tous ces contrats qui préexistaient mais qui ont vocation à être mis en perspective au sein des pactes pour le territoire couvert. L'État soutient pleinement ces projets à travers ces contrats. Cela veut dire que ce sont des outils importants en termes de perspectives et de modalités de financement tels que nous pourrions les avoir et les révoquer. Je vais faire un zoom sur ces différents contrats parce que je ne vais pas reprendre le contenu de tous les pactes.

Le dispositif « Petites villes de demain » contribue pleinement à la redynamisation des centres-bourgs en particulier. 19 communes ont été lauréates du dispositif et bénéficient de ce programme, l'objectif étant clairement d'améliorer les conditions de vie des habitants et de donner aux élus les moyens de concrétiser les projets de territoire. L'accompagnement de l'État va se concrétiser via l'Agence nationale de la cohésion des territoires sur la partie ingénierie mais aussi sur l'appui aux financements de postes dédiés. Je pense à des chargés de mission qui ont été financés ainsi.

Par ailleurs, l'État accompagne aussi la partie financière des projets avec des outils classiques de soutien aux investissements. Je vais faire un petit focus sur les interventions financières de l'État dans le département des Vosges en matière d'investissement. Je ne suis plus sur la période de crise, je suis vraiment dans le soutien qu'il peut y avoir aux projets de territoire, aux projets que souhaitent porter les élus que vous êtes et l'ensemble des élus de manière générale.

Concernant la DETR par exemple, la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour l'année 2021, plus de 12 600 000 € ont été versés. La dotation de soutien à l'investissement local est à plus de 13 000 000 €. Le fonds national d'aménagement et de développement a représenté 2 900 000 € et la dotation de soutien à l'investissement du département 3 700 000 €. Cela veut dire que le soutien à l'investissement, à l'engagement,

au portage des projets d'aménagement ou d'investissement des élus du territoire n'est pas un vain mot puisque cela se chiffre à un peu plus de 32 000 000 € pour le département des Vosges. Je crois que là aussi, c'est une manifestation du soutien de l'État et du « travailler-ensemble » au profit du territoire et avec toute la confiance des élus du territoire.

Un deuxième segment de cette attractivité est de faire de la ruralité un territoire d'avenir mais aussi garantir un libre accès, et surtout un accès égal, aux services publics. Normalement, tout le monde doit avoir en tête l'image des France Services qui marquent le retour d'une présence palpable du service public au cœur des territoires, en tout cas un service qui apporte une réponse à visage humain et qui est ouvert au public.

Ces structures permettent un accès facilité aux démarches auprès de neuf opérateurs au moins dans chaque France Services. On y retrouve de manière générale et quasi systématique la Caisse d'allocations familiales ou la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole mais aussi Pôle emploi, La Poste et les différents services de l'État auprès desquels on peut faire des démarches comme payer les impôts, les cartes grises ou d'autres services que nous allons y retrouver.

France Services, c'est aussi la possibilité d'un accompagnement numérique. Cela permet de réduire la fracture numérique que nous pouvons trouver sur le territoire pour de multiples raisons, dont simplement la couverture. On peut se connecter dans les France Services. On peut y trouver quelqu'un qui vous accompagne lorsque vous êtes démunis face à l'outil. Parfois, on peut bénéficier de conseillers numériques pour aider et approfondir. Là aussi, dans cette transformation de société, c'est un sujet d'importance.

En 2021, 24 structures déjà labellisées maillaient le territoire. Nous en trouvons dans tous les cantons du département des Vosges. Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, normalement, vous avez tous votre France Services à proximité.

Ces France Services constituent une action de l'État, une action forte, une action de politique publique mais sans le partenariat avec les collectivités, ces opérations n'auraient pas pu être mises en œuvre avec autant d'efficacité et autant de rapidité. Cette réussite est due avant tout à un travail collectif au profit de l'ensemble de nos concitoyens.

Transformer les campagnes en territoires d'avenir, c'est aussi rapprocher les professionnels de santé des habitants. Dans les Vosges, les maisons de santé améliorent l'accessibilité aux soins. En particulier, nous pouvons dénombrer 28 maisons de santé pluri-professionnelles dans le département. En tout cas, c'était le chiffre de 2021.

Je signale que quatre territoires sont équipés de soins primaires, avec des équipes constituées de professionnels de santé avec un médecin généraliste et qui peuvent assurer les premiers secours sur ces territoires.

Je signale aussi les contrats locaux de santé (CLS) qui ont été signés. Je pense au CLS de la Communauté d'agglomération d'Épinal, un nouveau volet du CLS de la Communauté de communes de l'Ouest vosgien et le projet de CLS de la Communauté de communes des Vosges Côté Sud Ouest. Pour nos concitoyens, ce sujet de santé est un sujet essentiel, autant pour l'attractivité que pour le bien-vivre en territoire.

Le quatrième bloc, c'est servir les territoires ruraux dans un cadre innovant. En l'occurrence, le cadre est d'autant plus innovant qu'il est unique au plan national. Président, c'est le plus beau département, vous l'aviez dit, mais c'est aussi le seul à porter aujourd'hui ce que nous appelons le laboratoire Rur'Agilité. C'était sa dénomination par le Ministre à l'époque.

De quoi s'agit-il ? Vous avez dû, les uns et les autres, en entendre parler. À partir du constat où les Vosges présentaient une composante importante de ruralité, la grande majorité des communes étant rurales et

forestières, mon prédécesseur et l'Association des maires ruraux de France et des Vosges avaient proposé la création de ce laboratoire de la ruralité. C'est en juin 2021 que le Gouvernement l'a validé. Dans la même année, un directeur de projet a été nommé et ce laboratoire a été placé sous la double tutelle du Préfet et du Président de l'Association des maires ruraux. Ce laboratoire a commencé ses travaux. Ses instances de gouvernance se sont tenues début 2021.

Je vous donne quelques axes de travail de sa feuille de route : améliorer l'information et l'orientation des jeunes Vosgiens pour leur permettre un meilleur accès à l'enseignement supérieur et aux formations d'excellence, mais aussi, autre axe très différent, proposer un modèle économique et juridique pour accompagner la reconquête du bâtiment dégradé et vacant. En zone rurale, c'est un sujet tout particulier. On l'évoque dans les « Petites villes de demain » mais on peut l'avoir aussi en zones encore plus rurales. Je pense en particulier à la Plaine qui compte un nombre important de bâtiments inoccupés, souvent dégradés, des fermes lorraines qu'il faut réhabiliter ou préserver.

C'est aussi l'expérimentation de nouveaux modèles d'organisation, de production de mobilité dans une logique de transition écologique et énergétique, des sujets qui vont voir le jour dans les prochaines semaines.

Il y a encore un certain nombre d'autres axes. Je ne vais pas tout vous détailler. Je veux simplement vous dire que des chantiers ont déjà été engagés en 2022. Je citerais par exemple l'atelier des territoires intitulé « Villages d'avenir ». Là aussi, c'est une réflexion collective et prospective sur les évolutions et les nouveaux usages de la ruralité. Je ne doute pas que dans d'autres instances, nous aurons l'occasion de communiquer sur ces différents sujets.

Depuis sa création en 2021, le laboratoire s'est inscrit dans le paysage institutionnel des Vosges et a vocation à faire émerger des pistes concrètes, des projets duplicables ou adaptables par d'autres territoires ruraux.

Voilà sur l'attractivité et sur comment l'État travaille en 2021 au renforcement de l'attractivité de nos territoires.

Le cinquième axe porte sur **la cohésion sociale** que j'évoquais. Président, j'aurais peut-être dû commencer par cette thématique de la cohésion sociale devant cette Assemblée, tant le sujet est au cœur de vos compétences en partenariat avec les services de l'État le plus souvent.

Lutter contre la pauvreté et soutenir les populations en difficulté, ces deux éléments concourent très largement à renforcer cette cohésion sociale. Au plan local, différents contrats de partenariat concrétisent, avec les différents opérateurs, cette stratégie de lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'agir sur les inégalités dès le plus jeune âge, investir dans l'accompagnement des publics vers l'emploi et l'autonomie, faciliter l'accès au droit et aux besoins fondamentaux pour éviter le basculement dans la pauvreté.

Dans notre département, pour 2021, cette action s'est traduite par une contribution de l'État à hauteur de 884 000 € en cofinancement et en partenariat des moyens mobilisés par le Conseil départemental.

Pour soutenir les populations les plus fragiles, l'État a aussi fédéré l'ensemble des partenaires, qu'ils soient institutionnels, économiques ou associatifs autour de la politique de la ville. Par ailleurs, ce sont 31 postes d'adultes relais qui sont financés annuellement. Ce dispositif met à l'honneur le lien social dans les territoires en difficulté, soit 622 000 € pour cet exercice 2021.

Lutter contre la pauvreté est un des axes de ce renforcement de la cohésion sociale, mais aussi encourager les jeunes à s'engager, comme nous le retrouvons sur cette diapositive. C'est l'appui à la jeunesse et aux secteurs associatifs. Sans vouloir être exhaustive, je voudrais mettre en avant quelques actions particulières dans le champ de l'insertion par l'emploi.

En matière d'apprentissage, 2 848 jeunes ont été bénéficiaires de mesures d'apprentissage en 2021. Pour les parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, plus de 2 000 jeunes également sont concernés. Puis, 952 contrats Garantie jeunes ont été soutenus.

Pour finir la présentation de ce rapport, je veux vous livrer la satisfaction qui a été la mienne lors de cérémonies récentes concernant l'engagement des jeunes et leur implication dans le respect des valeurs de la République. Lors de la cérémonie du 11 Novembre, j'ai pu vraiment apprécier l'engagement des jeunes Vosgiens ici, avec leur présence, avec leur motivation : les cadets de la défense, les cadets de la gendarmerie nationale, les préparations militaires de la marine, les jeunes sapeurs-pompiers... Je crois que la jeunesse vosgienne est très engagée. En tout cas, elle a de multiples possibilités et elle est très présente. Cette présence active est un signe fort. Au-delà d'une note d'espoir, c'est quelque chose qui fait plaisir à la République. Je voulais vous faire cette petite illustration personnelle.

Enfin, toujours pour la jeunesse et l'engagement, je voulais souligner le travail de mon prédécesseur, avec l'appui des services de l'État et des collectivités, qui a permis de mettre en place pour la première fois dans les Vosges, en 2021, le service national universel. Ce sont 175 jeunes qui ont été accueillis dans le département.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, ce ne sont là que quelques illustrations et quelques chiffres de l'activité des services de l'État dans notre département en 2021. Bien sûr, je vous invite à vous reporter à la brochure que vous avez entre les mains ou sous les yeux pour trouver ces activités de manière plus complète et peut-être plus détaillée.

Je me tiens évidemment à votre entière disposition, avec les services qui m'accompagnent, pour toute demande de précision complémentaire que vous pourriez avoir aujourd'hui ou ultérieurement.

Avant de terminer mon propos, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, je tiens à rappeler et à souligner la qualité de la relation de confiance qui unit les services de l'État, les élus et les différents acteurs des collectivités territoriales au service de l'ensemble des Vosgiennes et des Vosgiens et au service de l'intérêt général. Je crois que c'est ce qui est essentiel.

J'en ai terminé avec ma présentation. Merci pour votre écoute. Je suis tout ouïe s'il y a des questions et avant que nous ne partagions tout à l'heure un moment de convivialité.

M. le Président : Merci, Mme la Préfète, pour votre exposé clair et concis. Il faut dire les choses telles qu'elles sont car l'action de l'État est une action importante et dense au niveau de notre département comme d'ailleurs dans l'ensemble des départements de France.

Une fois encore, en creux, nous avons pu nous rendre compte que le couple Département / État est un couple indissociable sur de nombreux sujets, notamment dans le cadre des politiques publiques que nous avons à mener conjointement conformément à la loi mais aussi dans le cadre des financements.

Dans le cadre de ces bonnes relations qui existent entre nous, le Département se substitue souvent à des missions ou à des investissements qui ne sont pas forcément directement de notre ressort mais nous le faisons dans l'intérêt général. Il existe bien sûr de bonnes complémentarités mais aussi de bons apports au niveau des investissements d'aménagement du territoire. Je pense notamment à la DETR ou à un certain nombre d'outils qui sont très régulièrement mobilisés pour notre département.

Sans plus tarder, Nathalie BABOUHOT, notre Vice-présidente aux Finances qui vient de nous présenter les orientations budgétaires, très en verbe cet après-midi, va continuer dans son élan en posant une question à Mme la Préfète.

Mme Nathalie BABOUHOT, Vice-présidente : Merci, je suis également très honorée de partager ces moments avec vous, Mme la Préfète, et d'avoir cette présentation. Je ne résisterais pas puisque nous venons d'évoquer les orientations budgétaires et d'en débattre. Je souhaitais partager l'inquiétude que nous avons et surtout bien vérifier que nous ne nous étions pas trompés, lorsque nous avons évoqué la préfiguration du budget 2023, que certains postulats sur lesquels nous étions partis dans ces orientations budgétaires étaient partagés et que nous sommes bien d'accord sur cette feuille de route.

Il a été bien précisé qu'il n'y avait aucun plan de rigueur dans les dotations de l'État. C'est effectivement un point important pour pouvoir conduire encore des investissements dans le département.

Il a été aussi mis comme postulat la dynamique de recettes. Nous sommes très inquiets par rapport à cette dynamique puisqu'il est évoqué la disparition de la CVAE, remplacée certes par un taux de TVA, mais il y a tout de même un peu d'inquiétude à partager et sans doute à faire remonter au plus haut niveau de l'État.

Il a été également posé comme postulat l'absence de nouvelles dépenses. Je dois dire que l'année 2022 a été une année record. Je pense notamment aux revalorisations des points d'indice. Si nous avons encore des revalorisations à attendre pour 2023, nous allons avoir du mal, là aussi, à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Ce que je souhaitais, c'était véritablement dire que nous avons besoin de cette stabilité pour nos constructions budgétaires. C'est réclamé par les collectivités depuis fort longtemps. C'est absolument nécessaire. Vous avez commencé votre rapport introductif par la sécurité. Pour apporter de la sécurité, il nous faut aussi de la stabilité. Je reviendrais également là-dessus puisque le Président l'évoquait, le couple État / Département est un couple qui fonctionne très bien, dans lequel nous avons mis en place un certain nombre de politiques. Vous avez évoqué les Maisons France Services. Le soutien important du Département à ces Maisons France Services est absolument nécessaire pour les populations. Si nous n'avons plus les moyens de le faire, je pense que ce seront nos populations qui seront les premières concernées.

Je voulais surtout partager ces inquiétudes que nous avons et que nous avons évoquées cet après-midi et ce besoin que nous avons de faire remonter ces informations.

J'avais également deux points qui me concernent plus particulièrement par rapport au Canton de Mirecourt. Je suis élue. Nous serons amenés sans doute à en parler. Je pense à l'Aéroport. Pérenniser le plan PPF est absolument nécessaire. Nous avons là également des engagements structurants pour le Département. Nous avons reçu en héritage cet aéroport qui est une ancienne base de l'OTAN. Nous avons besoin de pouvoir poursuivre cette feuille de route et d'honorer les engagements que nous avons pris sur cet aéroport. Il y a des engagements à venir et certains contacts. Il nous fait absolument pérenniser ce plan PPF. Là, il s'agit de discussions avec le Cabinet de Mme la Première Ministre. C'est vraiment d'actualité.

Enfin, un dernier point qui est important pour le Département, en lien avec le Plan Santé que nous avons pu mettre en place au sein du Département, je pense à la santé mentale. Nous avons un centre hospitalier sur Mirecourt. Nous avons besoin de travailler et de faire converger nos politiques pour le recrutement de professionnels de santé. Il y a une très grande pénurie et nous le savons. Nous essayons d'y travailler. Malheureusement, nous constatons souvent un sentiment d'impuissance sur ces sujets. Le Plan Santé qui a été mis en place trouve aujourd'hui certains résultats. Il ne faut pas oublier la santé mentale dans le département et pouvoir accentuer nos politiques sur ces sujets. Merci.

M. le Président : La parole est à Christian TARANTOLA.

M. Christian TARANTOLA : J'appuie par rapport à la santé mentale parce que cela fait cinq ans que nous nous bagarrons sur Bruyères pour essayer d'avoir une réponse.

J'ai une deuxième question. Il y a des petits commerçants qui m'ont interviewé il n'y a pas longtemps parce qu'ils sont dans une situation extrêmement difficile du fait de l'augmentation du coût des matières. Je parle des boulangers, cafetiers, etc. Puis, il y a aussi une grosse interrogation sur le remboursement des prêts garantis, c'est-à-dire les prêts qu'ils ont eus pendant la crise Covid. Merci, Mme la Préfète.

M. le Président : Nous avons déjà deux questions si vous voulez répondre.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : Je vais reprendre les choses dans l'ordre tel qu'elles ont été présentées.

Les inquiétudes pour la préparation budgétaire, je les entends bien. J'entends d'autant mieux les inquiétudes que cela commence à se compter en années maintenant que nous avons des crises et qu'il faut s'adapter, qu'il faut pouvoir tenir les choses avec la plus grande sérénité qui soit, faire face et surtout surmonter les crises et garder effectivement son sang-froid.

Ne prenez pas mon propos comme une provocation mais pour avoir suivi les votes des lois de finances depuis de longues années, c'est la première fois que notre budget national a été voté aussi tôt et que nous avons de la lisibilité sur le budget de l'État, en tout cas sur la prévision 2023 aussi tôt. D'habitude, c'était au 31 décembre. Là, on se retrouve un petit peu plus tôt.

Je le dis un petit peu en souriant mais c'est important ce que je dis là. Cela veut dire qu'il y a une volonté très ferme de pouvoir poser les choses, de pouvoir aider chacun à travailler. Chaque collectivité a préparé son budget. Après, il y a des montants, il y a des niveaux, il y a la complexité de tout notre environnement, de ce qui se passe autour de nous, que ce soit les hausses de prix ou le reste. C'est quelque chose qui est vraiment important.

Vous avez demandé s'il y avait un plan de rigueur caché. Non, je n'ai pas de plan de rigueur supplémentaire mais j'ai presque envie de vous dire...

M. le Président : Cela s'impose de fait...

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : C'est la sobriété qui s'impose, Président. Par rapport au plan de rigueur, aujourd'hui dans les termes dans lesquels nous sommes, ce n'est pas d'actualité. Nous sommes dans cette sobriété énergétique. Nous sommes dans la vigilance à avoir. Nous savons que la situation peut être délicate au plan énergétique. Il y a l'hiver. Il y a beaucoup de choses mais nous ne sommes pas en train de mettre en place des plans particuliers concernant les budgets des collectivités locales. Votre postulat aujourd'hui, je le partage complètement, postulat au sens où il n'y en a pas.

Concernant l'inquiétude sur la dynamique des recettes, là nous sommes dans des termes un petit peu plus techniques – je me tourne vers le Directeur départemental des finances publiques (DDFIP) qui est au fond de la salle – avec la fin de la CVAE et les ressources avec les parts de TVA. Aujourd'hui, à ma connaissance, ces taux de TVA permettent d'avoir les ressources les plus dynamiques qui soient. C'est aussi pour cela que ce choix avait été fait dans les schémas précédents concernant la suppression des impôts locaux.

Pour moi, le choix est fait parce que l'orientation gouvernementale n'est pas de mettre en difficulté les collectivités. Nous voyons bien tout l'apport de l'État en période de crise, tout le soutien. Ce n'est certainement pas de faire grief aux collectivités locales, dont nous savons qu'elles sont aussi les premiers acteurs économiques sur le territoire. C'est aussi cela. Il n'y a aucune raison que ce choix ait été fait pour une quelconque raison cachée.

En revanche, la dynamique du taux de TVA et des recettes en matière de TVA est une réalité que nous avons toujours pu constater.

Concernant l'absence de nouvelles dépenses, vous évoquiez les points d'indice et autres. Pour l'instant, je n'ai pas de visuel sur de nouvelles dépenses. Quand elles ont dû être faites, des dispositifs ont été pris pour éviter que les collectivités les plus en difficulté n'en souffrent trop avec des mécanismes de compensation. Je le remets dans le paysage. Ce n'est peut-être pas complet mais je comprends les inquiétudes.

Après, le document budgétaire est toujours un document prévisionnel. Nous le savons tous. On s'adapte à l'exécution. Ce besoin de stabilité pour une construction budgétaire, je le comprends parfaitement. N'ayez aucun doute sur ma volonté forte de travailler État / Département main dans la main comme le font nos équipes et que nous puissions avancer de la manière la plus intelligente qui soit, avec toujours nos mêmes enjeux.

S'agissant de l'aéroport, je prends vos remarques et votre volonté de pérenniser le plan. Je ne vais pas en dire beaucoup plus sur l'Aéroport de Mirecourt aujourd'hui, si ce n'est que je l'ai bien en tête, que cela fait partie d'un outil pour la sécurité civile en tant que pélicandrome comme on l'appelle, en tout cas permettant de. C'est ce que je peux en dire aujourd'hui. Pour moi, c'est un élément important sur notre territoire.

Sujet important, la santé mentale que vous avez évoquée, il est vrai que je n'en ai pas parlé. C'est un sujet extrêmement important dans la cohésion sociale, un sujet de santé tout court, parfois dans des sujets de sécurité aussi. Tout cela constitue un tout de notre société, avec certainement – je n'ai pas les compétences pour en parler mais – des effets qui ont pu être décuplés, en tout cas augmentés après des périodes de confinement ou des périodes de crise toutes particulières. Les spécialistes nous le diront.

Je tiens à vous dire que le sujet de la santé mentale m'est cher. Pour moi, c'est vraiment un sujet très important, a fortiori dans les territoires ruraux. Dans les territoires urbains aussi, c'est sûrement identifié mais ce n'est pas forcément notre cas. C'est un sujet – les équipes le savent – où je souhaite qu'il puisse y avoir un travail qui soit conduit. Ce n'est pas quelque chose d'éloigné ni de la santé ni des autres sujets de politique publique que nous avons à piloter.

Concernant les commerçants de Bruyères qui sont en difficulté pour rembourser leur PGE, j'ai envie de vous dire qu'il faut qu'ils se tournent vers leur banquier. En ont-ils parlé ? Qu'ils se tournent éventuellement vers la Commission de sortie de crise, avec le référent à la DDFIP dont nous circulariserons les coordonnées si vous avez des entreprises qui sont en difficulté.

M. le Président : Merci. Également dans cet esprit Mme la Préfète, si vous me permettez, nous avons évoqué le pélicandrome. Comme vous y avez fait référence, le département des Vosges a énormément souffert des incendies de forêt. Je salue le Colonel Larry OUVRARD pour son engagement. A la suite de cette tragique séquence, j'ai pris l'initiative de solliciter les Départements du Grand Est pour que nous puissions, avec mes collègues de chaque Département, engager une réflexion de mutualisation des moyens d'une part et d'autre part, que nous nous améliorions sur les nouveaux risques, notamment avec l'élaboration de cartographies, pourquoi pas de dispositifs. J'ai saisi le Colonel lorsque j'étais au Congrès des présidents de département de France sur un certain nombre de dispositifs. Nous sommes dans une logique beaucoup plus globale. Bien sûr, les services de l'État ont également été présents à cette rencontre. Nous aurons, je crois, l'occasion d'en reparler ensemble car l'administration du SDIS est une administration bicéphale Préfet / Département.

Y a-t-il d'autres questions ? La parole est à Brigitte VANSON.

Mme Brigitte VANSON : Mme la Préfète, nous sommes honorés de votre présence. J'ai eu quelques chefs d'entreprise sur notre canton. Nous avons un canton qui fonctionne vraiment bien au niveau des entreprises, avec de belles entreprises. Ces chefs d'entreprise n'arrivent pas à recruter. Cela devient vraiment dramatique. En plus, ils vont vers Pôle emploi qui leur demande de faire des statistiques d'embauche. D'autre part, il y a l'inquiétude sur l'électricité. C'est un problème assez grave. Nous ne savons pas quoi leur dire.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : Il existe des dispositifs aujourd'hui qui visent à se préparer au cas où nous aurions un hiver très rigoureux ou des difficultés énergétiques, d'électricité pour dire concrètement les choses. Avec les services de RTE principalement, avec Enedis, avec l'ensemble des dispositifs de gouvernance électrique de notre pays, nous préparons des plans avec une situation qui peut arriver, qui n'est pas forcément devant nous, mais qui peut arriver et qui s'intitule le délestage.

Pourquoi un délestage ? C'est la situation extrême qui fait que nous préférons avoir des délestages à certains endroits pour éviter un blackout complet du pays, si jamais nous avons vraiment une demande et une offre électriques qui soient en trop grande disproportion. C'est le gros risque que personne ne veut. Nous nous souvenons de la Ville de New York qui avait connu un blackout il y a longtemps. Ce sont des mécaniques.

Le délestage peut effectivement inquiéter parce que cela veut dire 2 heures sans électricité sur une plage possible ou pas possible. Cela veut dire, pour les entreprises, 2 heures à ne pas pouvoir fonctionner. Selon le secteur d'activité dont on relève, cela peut poser problème.

Ce sont des schémas préparatoires. Ce sont des schémas qui visent à sécuriser la plus grande partie. Aujourd'hui, on peut penser que nous terminerons l'année sans forcément une rigueur du temps qui fasse que nous soyons en risque là-dessus. Nous sommes toujours en grande prudence, y compris jusqu'aux mois de janvier et février. Je ne sais pas quel temps nous allons avoir. Je crois que personne n'est en mesure de le dire. Est-ce que ce sera très rigoureux ?

Si cela devait arriver, il y aura forcément des informations préalables les semaines et les jours qui précèdent et la veille. J'ai évoqué des plages de 2 heures qui permettront d'éviter que ce soient toujours les mêmes qui soient délestés, au même moment, aux mêmes endroits, en tout cas d'accumuler les choses.

S'agissant des entreprises qui s'inquiètent, il y a plusieurs niveaux d'inquiétude. Les entreprises ont parfois des groupes électrogènes qui permettent de suppléer. Cela arrive dans certains secteurs d'activité. Durant ces 2 heures, ils mettent le groupe et ils arrivent à fonctionner. Après, tout le monde n'est pas dans cette situation, j'en conviens mais aujourd'hui, nous sommes dans ces préparatifs.

Voilà ce que je peux vous dire. Je crois qu'il va falloir attendre pour savoir comment vient le temps et ce qu'il en est en termes énergétique. A vrai dire, il y a un certain nombre de contingences internationales qui, à ce stade, nous échappent, en tout cas pour certaines d'entre elles.

M. le Président : Merci. La parole est à Jérôme MATHIEU. Nous restons toujours dans le même Canton de La Bresse.

M. Jérôme MATHIEU : Dans le droit fil de ma collègue, vous avez répondu sur le délestage qui pose beaucoup de soucis et qui suscite beaucoup de peur – après, nous verrons ce qui se passera ou ce qui ne se passera pas –, notamment en termes de sécurité puisque nos relais de téléphonie mobile sont censés tenir 2 heures mais ils sont juste censés le faire. Cela pose aussi un autre souci mais c'est autre chose.

Plus profondément sur le coût de l'énergie, nous avons sur nos territoires des entreprises qui sont extrêmement inquiètes de l'envolée du coût de l'énergie, que ce soit sur l'électricité ou sur d'autres énergies comme le granulé bois même si certains en produisent mais en tout cas, cela pose question.

Nous avons des entreprises emblématiques de notre département, notamment dans le secteur du blanchiment du linge où si nous restons à des niveaux de marché tels que nous les connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire entre 500, 600, 700 ou 800 € le mégawatt, c'est plus que le chiffre d'affaires de ces entreprises. De toute manière, cela va devenir compliqué. Nous aimerions savoir, si vous avez la réponse, où nous en sommes des boucliers pour les entreprises, y compris pour les collectivités puisqu'un certain nombre de nos collectivités sont dans l'obligation de fermer des équipements publics au vu du tarif de l'électricité.

Effectivement, certaines entreprises sont encore sur des contrats triennaux. Elles sont donc jusqu'en avril, mai ou juin, et même jusqu'à la fin de l'année, sur des contrats relativement bon marché. Une entreprise me disait en début de semaine qu'elle s'était vue proposer un renouvellement de contrat, avec le mégawatt qui passe de 60 € à 735 €. C'est multiplié par treize. Certaines de nos entreprises, y compris les artisans, n'y résisteront pas. Je sais qu'il y a dans le tuyau des boucliers qui arrivent, y compris pour les collectivités. Il faut savoir où nous en sommes parce que cela devient très compliqué, en plus de l'anxiété sur les territoires.

M. le Président : Merci. La parole est à Mme la Préfète.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : Un certain nombre d'actions du Gouvernement, de la Ministre en particulier, sont menées sur ces différents sujets, y compris celui du bouclier. Il est assuré auprès de l'ensemble des producteurs d'énergie, plus exactement des distributeurs, qu'on ne laisse pas une entreprise sans possibilité de contrat. Cela paraît partir de zéro mais c'est quand même important. Nous avons eu des situations qui auraient pu faire que... mais ce n'est pas le cas. C'est l'engagement. C'est une obligation à l'ensemble des distributeurs.

Le deuxième élément est ce que nous appelons « bouclier ». Je pense que le terme convient très bien. C'est un plafond du tarif qui est fixé. Je crois que c'est 180 € pour ce qui concerne les kilowatts fournis hors production par du gaz. C'est en fonction du distributeur. Ce plafond a été négocié ou imposé. En tout cas, c'est le plafond qui existe. Il y a certainement des distributeurs qui proposent d'autres tarifs, qui sont peut-être dépendants du gaz, je ne sais pas. Clairement, ces décisions ont été arrêtées depuis quelques semaines pour que toute entreprise puisse avoir un contrat et que derrière, nous ne soyons pas pris à la gorge de manière trop rude.

M. le Président : Merci, Mme la Préfète. La parole est à Caroline PRIVAT-MATTIONI, première Vice-présidente, Canton de Saint-Dié-des-Vosges 2.

Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, Vice-présidente : Merci, Président. Mes chers collègues, Mme la Préfète, une question assez concrète. Aujourd'hui, nous avons mis en place un dispositif avec la préfecture, à savoir le dispositif LAPI que vous connaissez, j'imagine. Il y a quelques jours, nous avons reçu un courrier comme quoi vous arrêtez ce dispositif, ce que je regrette. Je voudrais savoir si c'est arrêté pour un certain temps ou s'il est prévu que ce soit repris.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : Je vais laisser Mme MARTINEZ répondre, si vous permettez.

Mme Virginie MARTINEZ, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète : Merci, Mme la Préfète. Le courrier en question vous indique simplement que la liaison qui devait se mettre en place entre un système LAPI, qui est une technologie, et des fichiers d'enregistrement qui s'appellent STCDL n'a pas reçu d'autorisation à ce stade, notamment de la CNIL. La technologie en tant que telle n'est absolument pas remise en cause. Ce qui à ce stade n'est pas possible, c'est le relevé d'infractions directement par les forces de sécurité intérieure.

Par conséquent, vous pouvez tout à fait poursuivre l'équipement des collectivités, de vos communes avec cette technologie. Le LAPI veut dire « lecture automatisée de plaques d'immatriculation ». C'est une technologie extrêmement pointue qui permet d'avoir des images de très grande qualité. Simplement, ce qui n'est pas possible aujourd'hui, c'est la liaison directe entre ces caméras et les fichiers qui peuvent être exploités par les forces de sécurité intérieure. Toutefois, cela ne les empêche pas, sur réquisition, d'avoir accès aux images qui sont enregistrées par cet équipement. Je vous encourage tous vivement – et c'était l'objet du courrier – à poursuivre l'implantation des caméras LAPI dans vos collectivités.

Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, Vice-présidente : Je vous remercie pour cette réponse de laquelle découle une deuxième question. Nous pouvons en effet continuer mais du coup, nous n'aurons plus les crédits de l'État, si je comprends bien. C'est un peu le nerf de la guerre. Les avons-nous toujours ?

Mme Virginie MARTINEZ, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète : Oui, vous les avez toujours.

Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, Vice-présidente : C'est parfait, merci beaucoup.

Mme Virginie MARTINEZ, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète : Ce sont simplement les liaisons entre les fichiers qui ne se font pas. De fait, nous avons temporisé parce que nous avons quelques questions techniques à lever. Nous ne voulions pas que vous investissiez dans des outils que vous ne pourriez pas utiliser sur le long terme.

Mme Caroline PRIVAT-MATTIONI, Vice-présidente : Très bien, merci beaucoup.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : Voilà, la clarté de ce courrier ressort.

M. le Président : La parole est à M. le Directeur départemental des Finances publiques, M. LELEU. M. LELEU pouvez-vous vous approcher d'un micro.

M. LELEU, Directeur départemental des Finances publiques : Je reviens sur la question principale de l'intervention précédente. Simplement pour rendre service aux entreprises, sur le coût de l'énergie, je vais envoyer à M. le Directeur général des services une fiche qui décrit toutes les conditions, tout le dispositif. Ainsi, il pourra vous la renvoyer. Nous mettons cela en place. Nous voulons que cela serve au maximum. Nous allons tenir bientôt un Comité de sortie de crise avec tous les organismes professionnels et nous en ferons la plus grande publicité.

Pour les collectivités, nous nous en occupons aussi mais là, c'est une liaison directe, c'est-à-dire que nous faisons les études au niveau de la DDFIP et nous contactons les collectivités qui ont droit à quelque chose. Ne vous inquiétez pas, nous faisons cela très bien. Nous vous enverrons le courrier et le dossier.

M. le Président : Merci. La parole est à Martine BOULLIAT.

Mme Martine BOULLIAT : Merci de me donner la parole. Bonjour, Mme la Préfète. Je voulais juste rebondir sur les échanges qui viennent d'avoir lieu, concernant notamment le coût d'augmentation des fluides, de l'énergie, quel qu'il soit aujourd'hui. Des mesures ont effectivement été mises en place pour les entreprises, pour les collectivités d'une certaine taille. Justement, c'est là où cela m'inquiète. Nous sommes beaucoup de maires ici dans la salle. Avec la casquette de conseillers départementaux, nous côtoyons aussi beaucoup de maires. J'ai l'impression que certaines communes vont être les oubliées de cet accompagnement, notamment ma Commune

de Nomexy parce qu'il faut rentrer dans certains critères. Malheureusement, nous ne rentrons pas dans les bons critères. Or, l'augmentation prend de plein fouet. A un moment donné, nous avons des budgets qui sont aussi contraints que le budget des Départements. Nous aurons aussi des choix à faire. Là, cela va être très compliqué.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : C'est ce que vient de dire Jean-Marc LELEU tout à l'heure sur le contact de la DDFIP avec les collectivités concernées. De mémoire, ce n'est pas une histoire de taille de commune. Il y a un certain nombre de critères, par exemple un critère de rentabilité, de volumétrie, etc. qui sont en examen et qui ont été pré-identifiés. L'enjeu est très clair. Aujourd'hui, il y a ce qui existe, ce qui est prévu, ce qui est travaillé par les services de l'administration des finances publiques. L'enjeu est très clair, ce n'est pas d'avoir des collectivités qui soient en difficulté ou en grande difficulté de ce fait-là. Je reprends là l'engagement de l'État. La situation est compliquée, nous le savons tous. Nous le percevons bien aussi pour un certain nombre de collectivités. C'est pour cela qu'un certain nombre de dispositions ont été prises depuis septembre et qui s'achèment. C'est à voir après à l'examen technique des situations des uns et des autres.

M. le Président : Merci. Je pense qu'il n'y a plus de questions. Mme la Préfète, je tiens à vous remercier pour votre présence, pour votre exposé. C'est une séquence qui nous a permis de faire votre connaissance pour un certain nombre d'élus départementaux. C'est une séquence aussi qui nous a permis de mieux appréhender l'implication des services de l'État à l'échelle de notre territoire. C'est du fond du cœur et avec beaucoup de sincérité que je souhaite que nos relations s'effectuent dans les meilleures conditions possibles. En tous les cas, vous pouvez compter sur moi. J'en profiterais aussi pour remercier l'ensemble de vos services. Je vous laisse le soin de conclure.

Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges : Merci, M. le Président. Merci pour vos propos, y compris pour l'ensemble des services. Merci à vous tous pour votre attention. Je vous propose de rejoindre les salons de la préfecture où nous allons pouvoir poursuivre de manière moins formelle. En tout cas, j'étais ravie de vous rencontrer dans ce format aujourd'hui et d'avoir les équipes à mes côtés. A tout de suite.

M. le Président : Nous allons emprunter la galerie intérieure, comme cela nous arriverons directement dans vos salons.

La séance est clôturée à 17 heures 11.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VOTES

Intitulé du rapport	Vote
Orientations budgétaires 2023	Pris acte

Procès-verbal adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 24 mars 2023,

Le Président du Conseil départemental


François VANNSON

Le Questeur


Valérie JANKOWSKI

Conseil départemental des Vosges
88088 Épinal Cedex 9

Dépôt légal : 26 janvier 2023
I.S.S.N. n° 0767 - 5437